

Basford demande avis: la loi C-73 est-elle valide?

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de demander à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur la constitutionnalité de la Loi anti-inflation et plus particulièrement sur la validité de l'accord conclu entre le Canada et l'Ontario pour étendre l'application du programme anti-inflationniste au secteur public ontarien.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de la Justice, M. Ron Basford, qui a rappelé le litige engagé par les enseignants de la Commission scolaire de Renfrew pour contester le pouvoir du gouvernement ontarien de conclure avec Ottawa l'accord prévu par la loi.

"Si cette affaire est d'abord portée devant les juridictions inférieures, on doit s'attendre à un long procès sur des questions qui devront finalement être tranchées par la Cour suprême", a dit M. Basford, qui a soutenu qu'il fallait éviter ce délai d'incertitude et de doute quant à la validité de la loi fédérale.

L'inflation fléchit légèrement

OTTAWA (CP) — Le taux de l'inflation est à son plus bas niveau depuis deux ans, a annoncé hier Statistique Canada.

Pour un troisième mois consécutif, l'indice du coût de la vie a enregistré une augmentation inférieure à 10 pour cent pour une période de douze mois.

Statistique Canada a par ailleurs indiqué que l'indice du coût de la vie a de nouveau grimpé de trois dixièmes de un pour cent au cours du mois de février.

Les prix des aliments, principalement la viande de bœuf, ont légèrement fléchi au cours de cette période, tandis que le coût du logement, des vêtements et des transports a grimpé.

Pour la période de 12 mois allant de la fin de février 1975 à la fin de février 1976, l'indice du coût de la vie a grimpé de 9,1 pour cent. Aux dires des experts, il s'agit là de la hausse la moins élevée depuis plus de deux ans.

Les prix des corps gras et des huiles, ainsi que de certains produits laitiers, à l'exception du lait de consommation, ont également enregistré une baisse en février. On note toutefois des augmentations dans les prix des fruits et légumes frais, de certaines céréales, des produits de boulangerie et des boissons gazeuses.

Au chapitre de l'alimentation, la dernière diminution mensuelle est de nouveau attribuable à la baisse du prix de viandes, plus particulièrement du bœuf, qui a fléchi de cinq pour cent, et du porc, qui a diminué de un pour cent.

En février, l'indice du prix de l'alimentation a diminué de 0,3 pour cent, ce qui donne une progression annuelle de 6,5 pour cent, soit la plus faible enregistrée.

Voir page 6: L'inflation

L'Ouest sur rail

Est-ce ainsi que les hommes voyagent ?

par Guy Deshaies

Guy Deshaies, qui vient de traverser le Canada, à bord du Super-Continental du Canadien National, nous livre aujourd'hui les dernières pages de son carnet de voyage.

C'est en plein milieu de la troisième nuit à bord du Super-Continental qu'on quitte la Saskatchewan pour entrer en Alberta et c'est à 6 h 10 le matin du samedi 6 mars, après 57 heures de voyage et au bout de 2,150 milles de Montréal que le train s'arrête à Edmonton.

Il a fallu reculer la montre d'une heure à Winnipeg et il faudra faire de même à Edmonton.

Sur le quai de la gare Gerry Dumont, Paul Couturier et Michel Prud'homme s'éloignent en riant sans même regarder le train derrière eux. C'est l'avenir, l'aventure qu'ils aperçoivent devant sans le moindre regret. C'est la nouvelle génération du train trans-canadien.

Jusqu'à 14 h ce samedi, on sera en Alberta, avec des puits de pétrole et de gaz de chaque côté du train et un paysage qui rappelle un peu celui de

Les mesures anti-inflationnistes

Ottawa précise la procédure d'appel

par Michel Guénard

OTTAWA — Les syndicats ou employeurs qui se croient lésés par une décision de la Commission anti-inflation pourront s'adresser à l'Administrateur, M. Donald Tansley, sans encourir automatiquement une amende comme ce fut le cas pour la société Irving Pulp and Paper qui dû déboursier \$125,000 pour avoir enfreint les indicateurs de la Commission le mois dernier.

Dans la série d'amendements à la loi anti-inflation que déposait hier à la Chambre le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, il est aussi prévu à la deuxième étape des procédures qu'un groupe visé par une ordonnance de l'Administrateur puisse interjeter appel auprès du Tribunal d'appel institué à cette fin.

Aux termes de la loi actuelle, seuls la

Commission de lutte contre l'inflation ou le Cabinet peuvent renvoyer une affaire à l'Administrateur pour qu'il rende une décision. "Parce que ces modifications à la loi vont dans le sens des demandes syndicales je ne crois pas que l'opposition s'acharne à en retarder l'adoption," de prédire M. Macdonald qui ajoute que ces amendements auront un caractère rétroactif.

"Nous avons reçu ce matin (hier) la pétition du Syndicat canadien des travailleurs du papier de l'usine Irving mais le Cabinet n'a pas eu le temps de l'étudier," de dire le ministre des Finances.

Aux Communes cependant, le ministre du Travail, M. John Munro, a fait savoir que le Cabinet avait rejeté la requête des travailleurs du papier et maintenu la décision de l'Administrateur qui ramenait

de 23,8 à 14 pour cent l'augmentation salariale consentie à ses ouvriers par la société Irving.

Les deux ministres ont reconnu qu'une fois cette série d'amendements insérés dans la loi anti-inflation, le Syndicat canadien des travailleurs du papier (local 30) pourrait toujours se prévaloir de son droit d'appel auprès du Tribunal.

Voir page 6: Procédure d'appel



De jeunes membres armés du parti socialiste libanais brandissent bien haut leur drapeau sur un blindé de l'armée capturée avant que les mutineries ne conduisent le général Ahdab à décréter l'état d'urgence. (Téléphoto AP)

L'armée rebelle s'empare du pouvoir au Liban

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Le général Abdel Aziz Ahdab, commandant de la région militaire de Beyrouth, a pris la tête hier d'un gouvernement militaire provisoire et a proclamé l'état d'urgence, imposé le couvre-feu et demandé la démission dans les vingt-quatre heures du premier ministre Karamé et du président de la république Soleiman Frangie.

Le général Ahdab a invité le Parlement libanais "à élire, dans un délai de huit jours, un nouveau président" qui devra, dès son élection, former un nouveau gouvernement. Le général qui s'est présenté sur les écrans de la télévision comme le "gouverneur militaire provisoire", a lancé un appel à tous les départements civils et militaires pour qu'ils "appuient le mouvement réformateur et le respectent sous peine de sanctions".

"Je remettrai le pouvoir à ses légitimes détenteurs dès l'élection du nouveau président", a encore dit le général Ahdab, ajoutant qu'il ne croyait au régime militaire que "dans la mesure où il constitue le moyen de sauver un régime qui va en se détériorant".

Ce coup de force aux conséquences imprévisibles est le résultat d'une journée d'agitation qui a vu les mutineries

dans l'armée faire tache d'huile et le premier ministre Karamé offrir sa démission à la suite d'un différend au sein du cabinet sur la façon de "mater" les soldats en rébellion.

Mais plus tard, le président de la république, M. Soleiman Frangie a annoncé qu'il refusait de s'incliner devant l'armée qui réclame sa démission. M. Frangie a déclaré qu'il était déterminé à "demeurer pour défendre la légalité", même au prix de sa vie.

S'adressant à la presse du palais présidentiel de Baabda, dans la banlieue est de Beyrouth, après le "coup de force" du général Ahdab, le président Frangie a ajouté: "Le devoir national nous impose de faire face à toutes les campagnes qui n'ont d'autre but que de démembrer le Liban".

Soulignant sa réprobation des "méthodes illégales", le chef de l'Etat libanais a poursuivi: "La légalité, au Liban, dont le régime est démocratique et parlementaire, n'a d'autre source que le peuple, source de tous les pouvoirs et élément fondamental de la société démocratique".

Le général Ahdab déclaré bénéficiaire de l'appui de tout le haut commandement de l'armée, y compris celui du chef de l'armée de terre, le général Hanna Saad.

"Le gouverneur militaire provisoire" a déclaré qu'il appuyait l'initiative syrienne dans la crise libanaise et s'engageait à respecter les accords conclus entre l'autorité libanaise et les forces palestiniennes.

Selon des témoins, le général Ahdab n'a eu aucune difficulté pour s'emparer de la station de télévision d'où son allocution a été diffusée en direct.

Il s'est en effet présenté, d'après les mêmes sources, devant les locaux, situés dans les quartiers ouest de Beyrouth, accompagné de quelques dizaines de soldats et de deux blindés. Les issues du bâtiment ont immédiatement été bouclées sans incident. Le général a demandé de passer à l'antenne au personnel de la station, ce qu'il a obtenu immédiatement.

Quelques quarante minutes plus tard, des soldats s'emparaient également, après un bref mais violent échange de coups de feu, de la station de radio située dans les bâtiments du ministère de l'Information en plein centre du quartier moderne de Beyrouth. Dix minutes plus tard, la radio, à son tour, diffusait le texte de l'allocution du général Ahdab.

Dès la fin de l'allocution, des tirs et des explosions provenant des divers quartiers de Beyrouth étaient entendus sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agissait d'incidents ou de tirs en l'air. Ces tirs étaient particulièrement intenses et se poursuivaient près de deux heures après le "coup" du général Ahdab.

Peu avant l'intervention du général Ahdab, le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Khaddam était reparti pour Damas rendre compte de ses efforts au président syrien Hafez Assad. On ne peut savoir s'il se doutait de ce qui se préparait à Beyrouth.

Voir page 6: Le Liban

Oswald Parent, très optimiste, parle de convoquer sous peu la table centrale

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Pour la première fois depuis le début de ses conférences de presse hebdomadaires sur les négociations, le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, débordait presque d'optimisme hier et pour un peu il aurait félicité de leur bonne conduite les leaders du Front commun.

Si les tables sectorielles continuent à avoir le vent dans les voiles, il verrait même d'un bon oeil la convocation de la

table centrale "dès la semaine prochaine".

M. Parent s'est réjoui du rythme accéléré des pourparlers cette semaine, tant à la table des affaires sociales qu'à celle de l'enseignement élémentaire et secondaire, les deux plus importantes du secteur public et parapublic. Selon lui, ce "déboilage" a suivi la réunion du comité de coordination du Front commun, dimanche dernier, et il est le résultat d'une consigne syndicale qui prouverait que le gouvernement n'était pas responsable du piétinement des négociations.

Le comité technique qui doit préparer les dossiers pertinents à la table centrale se réunissait hier pour la première fois, et les mandataires de M. Parent rencontraient aujourd'hui les coordonnateurs du Front commun pour faire l'évaluation de la situation aux tables sectorielles. Si la discussion sur les clauses normatives semble suffisamment avancée, répète M. Parent, on appellera les syndicats à la table centrale.

Malgré tout, le ministre semble un peu moins confiant de voir se terminer la grande ronde de négociations dès la fin de mars, comme il l'affirmait contre tous échecs la semaine dernière. La boucle pourrait être bouclée vers la fin avril, incline-t-il désormais à croire.

Autre motif de bonne humeur ministérielle, les 728 ouvriers à l'emploi de la Société des Alcools signeront leur nouvelle convention collective au début de la semaine prochaine, et les employés des magasins et des bureaux de la SAQ n'ont plus à discuter que les clauses salariales avant d'en arriver à un accord.

M. Parent a refusé hier de confirmer que ses mandataires aux tables de l'éducation avaient fait de sérieuses ouvertures quant à la tâche des enseignants de l'élémentaire et du secondaire, l'un des principaux points de litige.

Il ne s'agit certes pas de propositions écrites et le gouvernement n'a déposé aucun mandat supplémentaire, a-t-il affirmé tout en ne niant pas l'existence de "discussions exploratoires" qui pourraient amener le gouvernement à "dégager un mandat additionnel". Selon les informations provenant de sources syndicales, les négociateurs patronaux commen-

çaient à accepter quelque peu le principe du plafonnement du nombre d'élèves par classe.

Plus calme que d'habitude si possible depuis qu'il tente d'adopter un style "low profile", M. Parent cherchait manifestement à esquiver le rôle de l'employeur agressif. Il ne sait rien de l'enquête qui doit se poursuivre sur le fameux "document de stratégie" non identifié dont M. Bourassa prête la paternité au Front commun.

Il a cependant reconnu que 1,700 plaintes avaient été déposées par les diverses

Voir page 6: Table centrale

Le leadership de l'UN: la course est ouverte

QUEBEC (par Lise Bissonnette) — Les aspirants à la direction de l'Union nationale récemment remise à neuf ont jusqu'au 17 mai prochain pour déposer leur candidature, soit cinq jours avant l'ouverture du congrès, a fait savoir hier le président de ces assises, M. Jean Blanchard, en présentant à la presse le comité directeur qui l'aidera les 22 et 23 mai prochains.

Mais les fouineurs perdent leur temps à essayer de découvrir les noms ou le nombre des candidats au leadership; c'est motus et bouche cousue chez tous les dirigeants du parti et le chef intérimaire, M. Maurice Bellemare, s'amuse assez de la publicité que lui attire le suspense.

L'UN n'attend pas moins de 1,800 délégués à son congrès dont la mécanique est assez semblable à celle du Parti conservateur fédéral, ce dont elle ne se cache pas puisque, comme dit M. Bellemare, "le congrès conservateur a été une lutte remplie de bons exemples, de démocratie et de respect des idées de chacun".

Maintes figures de la formation fédérale se retrouvent d'ailleurs au comité du congrès, dont ses président et vice-président, M. Jean Blanchard et maître Michel Côté, qui étaient tous deux responsables du comité des élections aux assises conservatrices de février.

Les candidats à la chefferie devront recueillir la signature de 75 délégués, accompagnée d'un dépôt de \$500, et être éligibles à l'Assemblée nationale, pour que le comité accepte de les recevoir sur les rangs.

Les délégations de comité seront composées de trois "seniors" (c'est-à-dire des hommes...), trois dames, et trois jeunes, la jeunesse se situant sous 30 ans. Ce sont les statuts du parti qui veulent que le sexe masculin ait droit au titre de "se-

Voir page 6: Union nationale

au sommaire

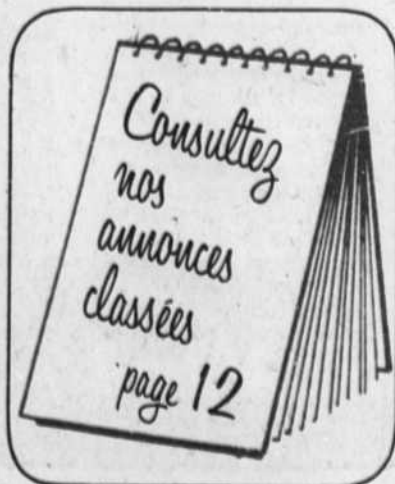
- Le PLQ demande juridiction exclusive du Québec en matière de culture — page 2
- La SSJB-M veut donner au Québec un hymne national — page 3
- Qui a peur du loup ? un éditorial de Georges Vigny — page 9

■ Samedi, un article de Jean-Claude Marsan sur le complexe Desjardins ou le "syndrome de la Place Ville-Marie".

■ Pierre Trudeau avait raison: une analyse de Michel Roy

■ Ne quittez pas CFVO: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4

■ La Cour suprême retire au président de l'ONE l'enquête sur le gazoduc — page 9



La commission politique du PLQ

Québec doit obtenir juridiction exclusive en matière de culture

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La commission politique du Parti libéral du Québec (PLQ) recommande que "le gouvernement du Québec obtienne du gouvernement central la reconnaissance de sa juridiction exclusive en matière de culture et le rapatriement de l'argent dépensé au Québec en ce domaine".

La demande émane du comité des affaires culturelles, dont le rapport, transmis aux militants en vue du prochain congrès général du Parti, a été rendu public hier en même temps que quatre autres.

Ces différents rapports — d'autres seront également rendus publics la semaine prochaine — ne représentent pas les vues officielles du PLQ, mais celles de la commission politique, qui est censée en constituer le fer de lance. Elles revêtent plus de relief du fait que le Parti est au pouvoir et que ses "penseurs" ont donc plus de chance de se faire entendre.

Ainsi, le comité des affaires culturelles suggère au gouvernement d'étendre son aide aux industries culturelles et à mettre un frein au "dumping" culturel. Il souhaite également que le budget du ministère des Affaires culturelles soit accru et que son titulaire soit "le maître sans appel des dépenses du ministère".

Le même comité heurte de front une décision récente du premier ministre et chef libéral en demandant que le dossier du cinéma "soit transféré au ministère des Affaires culturelles et que l'on donne

mission politique, qui est censée en constituer le fer de lance. Elles revêtent plus de relief du fait que le Parti est au pouvoir et que ses "penseurs" ont donc plus de chance de se faire entendre.

Ainsi, le comité des affaires culturelles suggère au gouvernement d'étendre son aide aux industries culturelles et à mettre un frein au "dumping" culturel. Il souhaite également que le budget du ministère des Affaires culturelles soit accru et que son titulaire soit "le maître sans appel des dépenses du ministère".

Le même comité heurte de front une décision récente du premier ministre et chef libéral en demandant que le dossier du cinéma "soit transféré au ministère des Affaires culturelles et que l'on donne

suite aux recommandations du milieu cinématographique en regard de ce secteur".

Outre un octroi annuel de tournée à l'opéra du Québec pour des présentations d'oeuvres lyriques à l'extérieur de Montréal, le comité recommande que la "chant'août" soit annuelle.

"Le comité réaffirme enfin le besoin de confier à la juridiction majoritaire provinciale le secteur des communications et, plus spécifiquement, il demande que le champ des communications électroniques intra-provinciales relève de chaque province." De quoi relancer avec force la bataille du câble!

De son côté, le comité sur l'aménagement du territoire, "se référant à l'urgence d'un contrôle et aux dix années d'études effectuées sur le sujet, recommande au gouvernement d'adopter dès l'ouverture de la session une loi sur l'aménagement du territoire". Seuls les services de spécialistes devraient être retenus à titre de maîtres-d'oeuvre de ces travaux.

Le comité recommande également au gouvernement d'imposer un "zonage vert régional afin de limiter la croissance excessive des agglomérations urbaines", et d'établir une politique de tamisage des ventes des terres de la Couronne.

D'autre part, les membres du comité sur le tourisme "constatent que depuis la création du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, en 1963, cet organisme s'est figé dans un immobilisme, voire même dans une stérilité politique. Malheureusement, les structures administratives et politiques existantes ne sont pas guidées par une véritable politique globale et cohérente du tourisme". Le comité recommande un train de mesures, dont la récupération des "ressources culturelles actuellement sous le contrôle fédéral, de particuliers ou de multinationales".

Quant au comité sur le travail de la commission politique du PLQ, dont le congrès aura lieu du 23 au 25 avril à Québec, il recommande notamment au gouvernement:

- de procéder à une réforme des règles du jeu entre les partenaires de l'entreprise face à la tendance actuelle de politisation des syndicats;

- d'initier la création tripartite (gouvernement, entreprise et employés) d'un centre de recherche dont l'objectif sera d'orienter les politiques et les législations à venir touchant la structure organisationnelle de l'entreprise, son rôle social et économique;

- de promouvoir une participation accrue à la gestion, aux profits, etc., des employés du secteur privé de même que de promouvoir la motivation accrue de ses employés (secteur public) en relation avec la qualité de vie au travail;

- de mettre l'accent sur la concertation des partenaires dans l'entreprise pour assurer l'équilibre économique et le rendement optimal des investissements.

Trudeau a cimenté la solidarité du PLQ

QUÉBEC (par Gilles Lesage) — Parmi ses conséquences "secondaires", la diatribe de M. Trudeau envers M. Bourassa aura eu celui de cimenter la solidarité des libéraux provinciaux autour de leur chef.

Tel est de moins l'avis exprimé hier par M. Claude Desrosiers, président du Parti libéral du Québec (PLQ), au cours d'une conférence de presse pour annoncer le congrès annuel du Parti les 23, 24 et 25 avril, à Québec.

Selon le président, le leadership du premier ministre n'était aucunement contesté et il l'est encore moins depuis le dernier week-end. Il est convaincu que les 2,000 à 3,000 militants qui participeront aux assises renouvelleront massivement leur confiance envers M. Bourassa, et d'autant plus facilement qu'il est contesté en divers milieux, et jusque chez les cousins fédéraux.

Pour y avoir participé lui-même, M. Desrosiers se réjouit de la séparation qui prévaut depuis 1964 entre les ailes fédérale et provinciale du Parti libéral. Il reconnaît qu'un certain nombre de libéraux militent dans les deux "ailes" et que plusieurs "provinciaux" ont participé au congrès des fédéraux, en fin de semaine dernière. Mais il doute qu'ils aient applaudi aux propos de M. Trudeau qui, estime le président du PLQ, ont suscité la "désapprobation unanime des militants libéraux". Quant à lui, il est contre la "double fidélité" et il serait surpris que des "officiers" du PLQ soient également fort actifs au sein du Parti libéral du Canada.

En réponse aux questions des journalistes, M. Desrosiers a fait savoir, par ailleurs qu'il a rencontré récemment le député indépendant Guy Leduc, qui veut

réintégrer les rangs du Parti. Le député de Taillon a dû quitter le caucus libéral l'an dernier, après que la CECO eût qualifié d'"inexplicable" son attitude envers des caids du monde interlope montréalais. M. Leduc attend des "preuves" lui permettant de regagner la confiance des libéraux de son comté d'abord, et de l'ensemble des militants ensuite. Le président dit que rien n'est conclu, que le député a le droit de faire les démarches qu'il juge utiles, et qu'il reviendra aux instances du Parti de se prononcer. En sera-t-il question au congrès d'avril? Il ne saurait le dire.

Le congrès annuel du PLQ devait avoir lieu en novembre dernier. Il a été repoussé de quelques mois afin de pouvoir mieux donner suite au colloque estival du Mont-Gabriel.

Ayant pour thème central "la famille dans la société québécoise", le congrès étudiera les résolutions émanant des 17 congrès régionaux, de la commission politique, des associations de comté, et le reste. D'autres sujets seront à l'ordre du jour, dont l'assurance-automobile, qui avait suscité de vifs débats au congrès de novembre 1974. Depuis lors, un comité a tenu des réunions "fort animées" sur ce sujet litigieux, et son rapport sera rendu public d'ici deux semaines.

Le PLQ devra se trouver un nouveau président — en pleine période pré-électorale — M. Desrosiers retournant à son étude de notaire, de même que pour voir au remplacement de Mme Yolande Taylor, présidente de la commission politique, devenue membre de la commission des droits de la personne. Sans en faire une exigence, le président sortant souhaite que, tout comme au PQ, son successeur puisse se consacrer à sa tâche à plein temps, pour un an ou deux.



Le premier prix annuel Desjardins

Le premier prix annuel Desjardins a été accordé au Centre de relèvement et d'information sociale de Victoriaville, organisme qui travaille au regroupement en associations des citoyens de la région des Bois-Francs. D'une valeur de \$5,000, le prix a été remis hier aux dirigeants de l'organisme par M. Alfred Rouleau, président de la Fédération de Québec des Caisses populaires.

Le prix annuel Desjardins a été créé dans le but d'apporter un appui à un groupe de citoyens engagés dans des projets à caractère communautaire.

Né en mars 1972, le Centre a d'abord été considéré comme un organisme destiné à décharger la municipalité des exigen-

ces et des urgences de la pauvreté dans la région de Victoriaville. Par la suite, les responsables ont travaillé à la mise sur pied de divers types d'associations: clubs alimentaires, boulangerie coopérative, ACEF, comités de résidents de HLM, jardins communautaires, club d'endossement pour les familles à faible revenu etc...

Le jury présidé par M. Léo Cormier de la Ligue des droits de l'homme (deuxième à gauche) a accordé également des mentions spéciales, aux groupes suivants: Société d'exploitation des ressources de la vallée de la Matapédia, la Coopérative de développement agroforestier du Temiscouata et la Société populaire Tricofil. (Photo Alain Renaud)

Lévesque réplique à Trudeau

Pour appliquer son programme, le PQ doit prendre le pouvoir

QUÉBEC (PC) — Les dirigeants du Parti québécois ne sont pas des académiciens et il est bien évident qu'ils recherchent le pouvoir avant tout pour être en mesure de mettre en application le programme, comme tout parti politique normal.

Il n'y a rien de plus légitime que la soif du pouvoir pour une formation politique sinon toute l'action du parti rimerait à du romantisme.

C'est ainsi que le président du PQ, M. René Lévesque, a répondu, hier, à l'Université Laval, aux propos du premier ministre Trudeau qui, la semaine dernière

au congrès provincial des libéraux fédéraux, avait voulu laisser croire que le référendum préconisé par le PQ avant de proclamer l'indépendance du Québec démontre bien que le parti souverainiste est plus imbu de pouvoir que de l'idée de la séparation du Québec.

A ce sujet, M. Lévesque a soutenu que MM. Trudeau et Bourassa deviennent de plus en plus inquiets devant la popularité du PQ "et vous avez remarqué que M. Trudeau ne parle plus de particule" en nous désignant.

Le leader indépendantiste était l'invité des étudiants de Laval et, pendant une

heure et demie, il a dénoncé "la contenance de l'échec du régime fédéraliste qui met constamment en chicane Ottawa et le Québec" et expliqué le processus qu'entend suivre son parti pour arriver à négocier l'indépendance, si le PQ prend le pouvoir.

Les quelque 300 étudiants ont écouté avec grand intérêt l'allocation et les réponses de M. Lévesque aux questions qui ont porté sur cette idée de référendum, sur l'attitude du parti face aux négociations du Front commun syndical avec le gouvernement et sur la politique énergétique du parti.

tribunaux

La loi 22

Les 10 commissions retirent leur opposition à l'article 13

Au sixième jour de l'audition, en Cour supérieure, de la cause contre la constitutionnalité de la loi 22, les avocats des 10 commissions scolaires demanderesses ont retiré hier leur opposition à l'article 33 de la Loi sur la langue officielle. Tout bien pesé, a dit Me Paul Martineau, nous ne voyons pas le préjudice qui pourrait être causé à nos clients par cet article sur la langue dans les contrats (cet article établit la

règle générale du français obligatoire mais "ces documents doivent cependant être rédigés en anglais lorsque le client ou la personne qui adhère au contrat l'exige").

Le juge en chef Jules Deschênes reprendra la cause vendredi prochain (19 mars) et les parties ont aussi prévu des audiences les 22 et 23 mars si nécessaire.

Me Peter Graham est à établir les liens de succession entre les organismes qu'il représente devant le tribunal et les "corporations" qui, prétend-il, jouissaient avant 1867 de droits et privilèges garantis par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

Me Martineau a davantage insisté hier sur les articles de la loi 22 (40 à 44) regroupés sous le titre: Langue de l'enseignement. Selon lui, le "système" risque d'être gelé, surtout si l'on réfère à l'autorisation préalable du ministre ou à des fonctionnaires le soin d'établir qui entrera dans les écoles dont ont charge les 10 requérantes. Des droits garantis se transformeraient à la limite en un simple régime de tolérance envers les protestants de langue anglaise, plaide Me Martineau.

Si tel était le cas et que l'arbitraire se glissait dans l'application de la loi, glisse le juge Deschênes, alors vous ne seriez pas sans recours.

Autres points abordés dans le plaidoyer des demandeurs: définition de la langue maternelle; non-application de l'arrêt touchant les écoles séparées ontariennes aux écoles du Québec; incidences de la Loi 22 sur les droits de l'homme et sur le fait qu'un immigrant naturalisé ne saurait être traité de façon discriminatoire (importance du bassin de population "protestante" que pourrait ainsi drainer le système anglo-protestant). On attaque aussi la pertinence des tests d'aptitude.

Si la loi 22 était appliquée rigoureusement, dans bien des cas, des écoles fermentaient, souligne Me Martineau parce que cette loi que nous attaquons porte atteinte à nos droits quant à la langue d'enseignement, à la langue de communication (interne et externe) et à nos droits de gérance.

Les avocats du gouvernement ont avisé hier leurs collègues qu'ils n'ont pas l'intention de se prévaloir du fait

que certains articles de la Loi ne sont pas encore en vigueur et ne le seront que le 1er juillet 1976. A ce sujet on pourrait noter que même certains articles en vigueur ne semblent pas pour l'instant appliqués, tel l'article 16 par exemple: "Le ministre de la justice doit faire en sorte que les jugements prononcés en anglais par les tribunaux soient traduits dans la langue officielle".

Quant aux audiences elles-mêmes, elles ont ceci d'insolite que certains documents cités en plaidoirie sont difficilement retrouvés par des plaideurs dans la liste des pièces déposées durant la preuve. Sans parler de commissions scolaires créées en 1845 et baptisées en 1870 seulement (ce sont les ancêtres du PSBGM et de son pendant à Québec).

LG-2

La Sécurité poursuit pour \$345,000

Suite aux incidents de LG-2, sur le territoire de la Baie James, la compagnie d'assurances La Sécurité intente des poursuites à Yvon Duhamel, André Desjardins, René et Michel Mantha, Maurice Dupuis ainsi qu'à des syndicats qui représentaient les ouvriers de ce chantier lors du sacage.

La Sécurité a versé \$345,000 à la Société de Développement de la Baie James en raison des dégâts causés mais elle avait des co-assurants dans ce dossier couvrant des risques de perte. Elle réclame maintenant cette indemnisation déjà versée à ceux qu'elle considère responsables des dommages causés au chantier de la Baie James. La Société d'Énergie de la Baie James a déjà pour sa part annoncé qu'elle poursuivait les mêmes syndicats et les mêmes syndicalistes pour la somme de \$30 millions.

— CLÉMENT TRUDEL

INFIRMIÈRES ASSASSINÉES

"LA PIRE ORGIE SEXUELLE ET MEURTRIÈRE DE L'HISTOIRE"

La violence est omniprésente, de plus en plus proche de nous, et chacun est maintenant directement menacé, car nul ne sait où elle frappera demain...

En 72 heures, 11 personnes furent assassinées à Atlanta en Georgie. A Detroit Beach, Michigan, une grand-mère regardant sont petit-fils de quatre ans jouer dans un parc l'a vu être poignardé à mort par un adolescent, qui voulait voler les 40 cents que le petit avait sur lui...

A New York, six adolescents, dont l'un de 13 ans, furent accusés des meurtres gratuits par asphyxie de trois vieillards... (Time)

En 14 ans, aux États-Unis, le taux des vols a augmenté de 25%, des viols de 143%, des meurtres de 106%... 20,000 meurtres aux États-Unis en 1974... 34% des 1,554 personnes assassinées à New York en 1974 ne connaissaient même pas leur meurtrier... (Time)

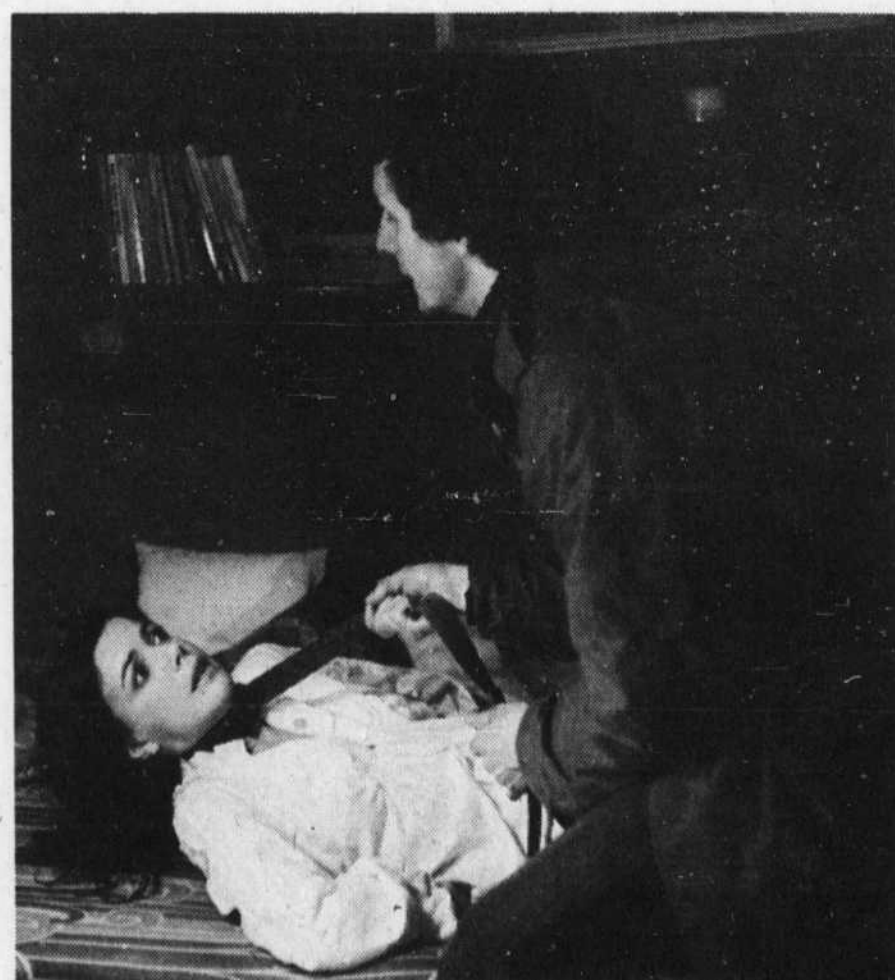
Des prévisions hallucinantes... A Atlanta, si le taux des homicides continue de monter comme par le passé, un sur chaque onze enfants nés dans cette ville en 1974 sera assassiné un jour... (Time)

Nul n'est à l'abri, et ce qu'on pourrait croire impossible devient souvent malheureusement une réalité...

L'une des expressions les plus connues et les plus horribles de cette violence aveugle et inexplicable qui envahit notre société s'est déroulée le 15 juillet 1966, à Chicago...

Huit étudiantes-infirmières furent tuées en une nuit, au cours de ce qu'on a qualifié par la suite de "crime le plus répugnant du siècle". Le docteur Kelleher, psychiatre de Chicago, a décrit ce massacre comme "la pire orgie sexuelle et meurtrière de l'histoire".

Lorsque, 5 jours après ce carnage, dans un hôtel sordide, un homme tenta de s'enlever la vie en se taillant les poignets, le médecin de l'hôpital où il fut transporté découvert sur son bras un tatouage significatif, BORN FOR HELL, NE POUR L'ENFER...



Reconnu grâce à ce tatouage par la seule survivante du massacre, le meurtrier, mythomane, ivrogne, antisocial, solitaire introverti et instable, mais tendre et affectueux avec sa mère qu'il adorait, fut accusé et condamné pour le meurtre de huit infirmières, sous les applaudissements de l'assistance. Cet homme n'est qu'une expression de cette violence, qui révèle et en révélera de nombreux autres.

Ce film-témoir sur la violence pure et gratuite de notre époque, certainement l'un des plus durs qu'on puisse voir sur les écrans depuis fort longtemps, autant par ce qu'il montre sur l'écran que par cette violence qu'il met à nu,

pouvant exploser n'importe où, n'importe quand, est inspiré par cette affaire, que Denis Héroux a étudiée dans les détails.

Rappelons que l'une des questions que tous se posent à l'époque fut de comprendre comment une telle boucherie avait pu se produire sans que personne ne s'en soit rendu compte, comment ces huit filles allèrent l'une après l'autre vers la mort sans opposer de résistance... Y aurait-il une fascination de la mort, certains meurtriers auraient-ils des pouvoirs parapsychologiques?

Et que dire de tous les admirateurs des meurtriers, tels tous ceux qui se présentent dans les salons de tatouages pour se faire marquer du

même slogan "Né pour l'enfer".

Si le film ne défend pas de thèse, il n'en est pas moins, à travers la violence qu'il charrie, un terrible avertissement...

Co-produit par Cinérama (Allemagne), Carlo Ponti (Italie), Filmel (France) et Cinévidéo et les Productions Mutuelles (Canada), NE POUR L'ENFER réunit Mathieu Carrière, Carole Laure, Debby Berger, Eva Mattis, André Pelletier, Léonora Fani, Ely de Galeari, Myriam Boyer et Christine Boisson.

A compter du 12 mars, aux cinémas Le Parisien, Château, Laval, Versailles, Greenfield Park, de même que dans plusieurs salles en province.

PUBLI-REPORTAGE

La SSJB-M veut donner au Québec un hymne national

par Gérald LeBlanc

Instigatrice de l'hymne national du Canada, le "O Canada" écrit et mis en musique par les Québécois Routhier et Lavalée à la fin des années 1880, la Société Saint-Jean-Baptiste recherche maintenant des artistes pour la création d'un hymne national québécois.

Devantant une résolution présentée à son 142ème congrès annuel, qui s'est ouvert hier soir au Restaurant Sambo de la rue Sherbrooke, la SSJB de Montréal a en effet mis sur pied un comité en vue de trouver un hymne accompagnant le Fleurdelisé, drapeau du Québec depuis 1948.

Une résolution en ce sens sera en effet présentée par la section de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles et le secrétaire exécutif de la SSJB de Montréal, M. Gérard Turcotte, a confirmé, hier au DEVOIR, que ce comité était déjà sur pied et que le concours serait lancé au cours de 1976.

Parmi les résolutions apparaissant au cahier du congrès — d'autres émaneront des ateliers sur l'intégrité du territoire et le rapatriement de la constitution, — on retrouve deux suggestions précises: que Raymond Lévesque soit nommé président de la Corporation des Fêtes nationales de la Saint-Jean et que Rosanne Laflamme soit invitée à inaugurer les Jeux Olympiques de 1976.

Le congrès s'est ouvert hier soir avec les allocutions du président général, du secrétaire général et du trésorier général, MM. Jean-Marie Cossette, Gérald Godin et Marcel Henry.

M. Cossette a d'abord rappelé le riche passé de la SSJB de Montréal, "sentinelle de la nation depuis sa fondation en 1834", "plus vieille institution québécoise qui soit debout et vivante", dont il est le 71ème président.

"Le mouvement national lancé par Duvernay et ses camarades, a-t-il dit, tous 'Fils de la liberté', a permis à cinq générations de patriotes d'édifier une oeuvre gigantesque, qui se poursuit toujours sur l'ensemble du territoire québécois et même outre-frontière."

MM. Cossette et Godin ont insisté sur la priorité accordée en 1975 à la lutte linguistique, qui devrait continuer à figurer, selon eux, en tête de liste des activités de la société.

"Tant que le Québec ne sera pas intégralement français, tant que les Québécois ne vivront pas vraiment en français, la lutte linguistique demeurera prioritaire pour notre Société", a dit M. Cossette.

Le président a ensuite signalé trois dossiers requérant une attention particulière

de la SSJB: le français dans les communications aéronautiques, le rapatriement de la constitution et les districts bilingues.

De son côté, M. Godin a dit que le comité sur le statut du français serait appelé à réviser et peut-être à radicaliser les positions de la SSJB au chapitre linguistique.

Le secrétaire a rappelé les prix décernés en 1975 par la SSJB: le prix Duvernay à Robert-Lionel Séguin; le prix Philippe-Hébert à Sylvia Daoust; le prix Olivier-Asselin à Lysiane Gagnon; le prix Victor-Morin à Michel Brault et le prix Calixa-Lavallée à Félix Leclerc.

Le trésorier avait de très bonnes nouvelles pour les délégués: pas de problème financier pour la SSJB, qui peut compter sur les revenus provenant de sa participation dans diverses sociétés, notamment la Société de fiducie où elle est toujours majoritaire.

"L'année 1975 a été une année record pour notre Société. Les revenus ont atteint un sommet de \$332,337 et même si les dépenses ont aussi augmenté à \$311,233, il nous reste un montant disponible pour utilisation future de \$24,371. Au total, l'avoir net de la Société est maintenant de \$1,014,415 (valeur aux livres)", lit-on dans le rapport de M. Henry.

Ce soir, il y a une séance d'étude sur le thème du congrès, "Intégrité du territoire", avec la participation de quatre personnes ressources: MM. Jacques Lacoursière, Roger-J. Bédard, Léo Jacques et André Tremblay.

C'est le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Jacques-Yvan Morin, qui sera le conférencier au banquet de clôture, demain à 19 heures. M. Morin a intitulé sa causerie, "Les Québécois à la croisée des chemins", et l'on croit savoir qu'il parlera surtout du rapatriement de la constitution canadienne, thème omniprésent depuis le discours ouragan de M. Trudeau à Québec la semaine dernière.

On procédera également, samedi, à l'élection des nouveaux officiers. Deux candidats sont en lice pour la présidence, MM. Jean-Marie Cossette et Jean-Charles DesRoches, respectivement président et vice-président de la SSJB de Montréal.

Gérant sa propre entreprise de photographie aérienne à Repentigny, M. Cossette pourrait cependant se retirer à la dernière minute devant le manque de temps pour assumer les deux tâches conjointement.

CSN-FTQ-CEQ seront de la manifestation contre l'austérité à Ottawa

Les trois principales centrales syndicales du Québec, la CSN, la FTQ et la CEQ, seront représentées à Ottawa, le 22 mars, alors que des milliers de travailleurs de toutes les provinces iront manifester leur opposition aux mesures anti-inflation à l'occasion de la présentation du mémoire annuel du Congrès du travail du Canada.

Ce sera la première fois que les trois centrales québécoises amèneront leurs troupes sur la colline parlementaire fédérale et qu'elles défilent derrière les banderoles du CTC.

La FTQ avait annoncé, il y a deux semaines, sa participation à cette manifestation en même temps qu'elle annonçait la possibilité d'une participation des autres centrales québécoises. A la suite des pourparlers des derniers jours, ces dernières se sont ralliées après avoir considéré que leur lutte dans le cadre du front commun des secteurs public et para-public est directement reliée à la bataille contre le programme anti-inflation.

Selon le président de la CSN, M. Marcel Pepin, quelque 5.000 travailleurs de la région métropolitaine et de l'Outaouais se rendront manifester à Ottawa. Les trois centrales ont commencé à réserver des autobus et invitent leurs membres à s'organiser en voitures pour amener le plus de monde possible dans la capitale fédérale.

En vertu du plan d'action arrêté par les centrales québécoises, les syndiqués, qui ont acquis récemment le droit de grève, sont tout particulièrement invités à débrayer ce jour-là, et mieux, à se rendre à Ottawa.

Les autres syndicats qui auraient l'intention de débrayer ce jour-là, pour participer aux manifestations organisées dans une quinzaine de villes du Québec ou pour aller manifester leur mécontentement aux autorités fédérales, pourront compter sur l'appui technique et financier des trois centrales si les employeurs décidaient d'user de représailles à leur endroit.

Les représentants de la CSN et de la CEQ ont souligné que leur présence à Ottawa n'impliquait pas un endossement intégral du mémoire annuel du CTC, dont elles n'ont pas pris connaissance. "De façon générale, a commenté M. Pepin, nous sommes comme le CTC contre les lois C-73 et sa version québécoise, le bill 64, même si nous ne pouvons prendre position sur le détail du mémoire."

Les trois leaders des centrales ont ajouté que les restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement récemment visent la population en général même si officiellement, on les maquille sous les traits de la lutte anti-inflation.

"C'est notamment le cas des restrictions budgétaires pour l'éducation et les affaires sociales; sous prétexte de combattre l'inflation, on compromet la qualité de l'enseignement et des soins aux malades. C'est le même scénario avec l'annulation de l'indexation des allocations familiales par le gouvernement fédéral et avec les multiples restrictions apportées au régime d'assurance-chômage, notamment aux plus de 65 ans" a commenté un leader syndical.



Le coroner ad hoc, Me Cyrille Delage, a visité hier le chantier olympique où s'est produite la tragédie de lundi soir qui a coûté la vie à quatre travailleurs de la construction. Les journalistes n'ont pas été admis dans l'enceinte du chantier et ont dû l'attendre à la sortie. M. Delage ne croit pas pouvoir livrer ses conclusions avant trois ou quatre semaines. (Téléphoto CP)

La FTQ exige un ralentissement du rythme au chantier olympique

par Louis-Gilles Francoeur

Alors que le conseil général de la FTQ, réuni dans la métropole, exigeait le "ralentissement immédiat du rythme des travaux" au chantier olympique même s'il devait en résulter des retards, l'Union internationale des travailleurs en fer structurel, local 711, a attribué hier la mort de quatre de ses membres, lundi dernier, à une "négligence criminelle attribuable à des erreurs de coordination" de la part de certains cadres.

Le gérant d'affaires des monteurs de fer structurel, M. Jean-Paul Ronaldi, a semblé nier l'importance de l'accélération des travaux — dénoncée par la FTQ depuis deux jours — parmi les causes de l'accident. Mais ses explications sur l'accident donnent l'impression qu'il s'agit bien plus d'une perspective différente que d'une divergence de vues avec la FTQ.

M. Ronaldi a cependant suggéré à tous les monteurs du local 711 de "cesser de travailler" dès qu'ils constateront un danger important sur un chantier, contre la loi 30, qui crée une présomption de culpabilité envers les leaders syndicaux à l'origine d'arrêts de travail. M. Ronaldi a invoqué des sections du décret établissant le droit de tout travailleur à ne pas risquer gratuitement sa vie.

"Nous ne tolérerons plus que nos hommes se fassent tuer aussi stupidement et en aussi grand nombre, a-t-il dit. Nous maintiendrons cette position tant et aussi longtemps que le gouvernement, les entrepreneurs et l'ensemble du mouvement syndical ne se seront pas mis d'accord pour améliorer au maximum les

conditions de sécurité sur les chantiers."

La FTQ, de son côté, a jugé "farfelue" l'enquête confiée par le gouvernement à Me Cyrille Delage, le commissaire aux incendies, rejoignant ainsi les cinglantes sorties de M. Michel Chartrand, qui, il y a deux jours, affirmait que M. Delage avait été "incompétent" dans l'affaire des sept morts au Mont Wright. (Me Delage a visité hier les lieux du drame de lundi.)

En plus de demander le ralentissement des travaux, la FTQ a exigé le pouvoir pour les délégués de chantier "de faire cesser toute opération qui met en danger la sécurité des travailleurs". La FTQ rejoignait ainsi les critiques des monteurs d'acier de structure qui reprochent aux inspecteurs de l'Office de la construction de n'avoir aucune connaissance des techniques propres aux différents métiers de la construction à cause de leur formation de caractère général.

Le gérant d'affaires des monteurs a ainsi justifié ses accusations de négligence criminelle. Selon M. Ronaldi, qui était sur les lieux de l'accident fatal en

moins d'une heure, un signaleur de grue avait averti le coordonnateur des travaux du danger de couper les ancrages temporaires des voussours. Outre ce signaleur, M. Ronaldi a parlé d'un autre travailleur selon qui, l'ordre de couper au chalumeau les ancrages fatidiques avait été donné par le même cadre. Le travailleur en question est celui-là même qui a effectué l'opération après en avoir reçu l'ordre. Son identité n'a pas été révélée.

Selon M. Ronaldi, il eut été préférable de dévisser les ancrages au lieu de les couper même si cette opération est plus longue. Selon les témoignages recueillis par les monteurs du chantier olympique, les fissures auraient eu le temps d'apparaître sans pourtant causer la chute du voussour fatal si on avait desserré progressivement les boulons.

Les syndiqués interrogés ont par ailleurs affirmé au gérant d'affaires que la plupart des ancrages étaient dévisés au début des travaux. Depuis quelque temps, par contre, les ancrages auraient

Voix page 6: Olympiques

Un sondage sur les Jeux

Une majorité favorise une participation du fédéral au financement

QUEBEC — Sur un plan d'ensemble, 56% de la population des 10 provinces canadiennes favorisent la participation du gouvernement fédéral au financement du déficit des Jeux olympiques de 1976, selon un communiqué diffusé hier par le cabinet du premier ministre du Québec, et faisant état d'un sondage effectué "avant les jeux d'Innsbruck" à la demande de la Loterie olympique du Canada.

Au total, 4009 personnes ont répondu, à travers le pays, à la question que leur ont posée les représentants de la société International Surveys: "Pensez-vous que le gouvernement fédéral doit partager le déficit des Jeux olympiques de 1976?" Mais si l'ensemble des réponses se sont révélées affirmatives, nombreuses sont les provinces dont la population a semblé moins ardemment favorable à cette participation.

Ainsi la Nouvelle-Ecosse a répondu: oui, dans une proportion de 46%, mais la proportion des "non" était de 47%; l'Ontario a donné 44% de réponses favorables, et 47% de "non", également; au Manitoba, la différence proportionnelle est encore plus prononcée: 50% de "non", contre 45% de "oui"; et en Alberta, c'est à peine si les "oui" (48%) excèdent les "non" (47%) d'une unité proportionnelle.

Par rapport aux groupes d'âge, cependant, les résultats du même sondage offrent des nuances beaucoup plus nettes. Chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans, par exemple, la proportion favorable est de près de 71% dans l'ensemble, et se révèle presque uniformément la même dans chacune des provinces. Mais chez les Canadiens de 45 ans et plus, les opinions sont presque en nombre égal des deux côtés de la clôture: elles oscillent autour de 46%. Et dans 6 des 10 provinces: Nouvelle-Ecosse, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, la proportion défavorable de la population de cet âge l'emporte largement, allant de 51 à 60%.

40,000 employés d'hôpitaux débrayent

par Angèle Dagenais

Le harcèlement du Front commun CSN-FTQ-CEQ, qui se manifeste plus vigoureusement depuis lundi dernier par des débrayages courts mais fréquents, a atteint un paroxysme hier alors que 60.000 syndiqués des régions de Montréal, de Québec et du Nord-Ouest québécois ont débrayé dans les hôpitaux et les maisons d'enseignement.

Tel que prévu par le comité de stratégie du Front commun, les syndiqués ont usé de moyens de pressions tels les arrêts de travail, les assemblées sur les lieux de travail ou les manifestations à l'extérieur des lieux de travail.

Le secteur hospitalier a été le plus durement touché avec les débrayages de quelque 40.000 employés affectant les services d'une cinquantaine d'hôpitaux de la province. Les services essentiels ont été maintenus, a précisé un porte-parole de la CSN mais ce que le syndicat entend par "services essentiels" ne correspondait peut-être pas à la définition du commissaire gouvernemental.

Les employés d'hôpitaux spécialisés, de CLSC et de centres d'accueil se sont joints aux syndiqués de la plupart des grands hôpitaux de la province. Les membres de l'Alliance des paramédicaux de l'hôpital Sainte-Justine ont, entre autres manifesté pour protester contre les injonctions dont sont victimes une vingtaine de leurs camarades démissionnaires du service de radiologie, revendiquant le droit à la démission devant des conditions de travail "insoutenables".

D'autre part, 20.000 enseignants de l'élémentaire, du secondaire et du collégial, membres de la CEQ ont négligé de se présenter à leurs cours.

La région de Québec a été la plus durement touchée: près de 9.000 enseignants et employés de soutien de neuf syndicats ont fait la grève sur le tas à Thetford-Mines, dans la Beauce et dans la banlieue de la ville de Québec.

Dans la région de Montréal, 7.000 enseignants des commissions scolaires Jérôme LeRoyer, Mille-Iles, Honoré-Verreuil ont débrayé.

Voix page 6: Harcèlement

aujourd'hui

L'Office des professions reprend ses consultations publiques sur la réglementation des honoraires professionnels en pratique privée, à l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal, au salon Marquette. A 10 h, le comité entendra les mémoires du Barreau et de l'Ordre des architectes; à 14 h, l'Association des consommateurs du Canada (section Québec), l'Ordre des audioprothésistes, la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation et l'Ordre des infirmières et infirmiers.

Le congrès annuel du Club des relations internationales de l'Université de Montréal s'ouvre aujourd'hui dans l'amphithéâtre E-0305 du pavillon des Sciences sociales sous le thème: "Les matières premières et le nouvel ordre économique mondial". Il se poursuivra samedi.

Les travaux du 142e Congrès de la Société Saint-Jean-Baptiste se poursuivent aujourd'hui et demain au restaurant Sambo, à Montréal. La séance de ce soir portera sur "L'intégrité du territoire québécois".

Un ex-détenu rédacteur du journal Le Tremplin, engagé dans la défense des droits des détenus, donne une conférence à 20 h, au 228 est, rue Sainte-Catherine, sur les conditions inhumaines des centres de détention.

Au Centre Monchanin, 4917 rue Saint-Urbain, à 20 h 30, le Jamaïcain Neville Gray déclinera en musique les conditions de vie dans son pays.

La Société canadienne de la Croix-Rouge tient une clinique de sang au rez-de-chaussée de la Banque Impériale de commerce, 800, Dorchester ouest, de 10 h à midi et de 13 h 30 à 16 h.

La Bibliothèque Publique Juive



CONFÉRENCE PAR LE PROF. ANDRÉ ELBAZ

sujet:

"La Naissance d'Une Littérature Juive en France"

SAMEDI 13 MARS - À 20 HEURES

5151 Chemin de la Côte Ste. Catherine

ENTRÉE GRATUITE

Est-tu prêt à saisir ta chance?

I^{er} vendredi du mois

éditorial

Qui a peur du loup ?

Pourquoi devons-nous être plus conciliants envers un système politique dont l'objectif déclaré est la destruction du nôtre que nous ne le sommes envers notre propre démocratie ?

Pourquoi devons-nous avaler la couleuvre d'un socialisme à visage humain dont le seul prototype a été écrasé alors qu'il n'était qu'un embryon, ayant préalablement et péremptoirement déclaré que notre démocratie est irrécupérable ?

Pourquoi devons-nous prétendre que les abus et les pratiques répressives en système dit de démocratie populaire sont des accidents de parcours alors que les mêmes abus sous nos cieux signifient l'échec et l'irréversible dégradation de notre démocratie ?

Pourquoi devons-nous croire sur parole — faute de preuves ! — la bonne foi d'un Parti communiste faisant flèche de tout bois pour se rendre crédible, alors que nous demandons la preuve par 9 à chacune des affirmations de nos gouvernants ?

Pourquoi, en une simple image, devons-nous croire que le gris est une moitié de blanc et refuser d'admettre que c'est aussi une moitié de noir ?

Pourquoi donc, applaudissant à la progression des forces socialistes, n'aurons-nous néanmoins le droit de nous inquiéter des risques inhérents à leur alliance avec les communistes ? Et, au surplus, pourquoi devons-nous nier l'évidence que l'avènement au pouvoir de partis communistes en Europe occidentale menace les structures de l'Alliance atlantique ?

Nous ne disons pas que l'Alliance atlantique est indispensable, mais nous refusons les sophismes en vogue en Europe selon lesquels un pays européen ou le parti communiste serait au pouvoir peut rester un partenaire sincère de l'OTAN.

Récidivant sa récidive, M. Kissinger, dans le discours sans doute le plus amer de sa carrière, a répété hier à Boston que les communistes (accédant au pouvoir dans un pays d'Europe occidentale) accorderaient une faible priorité à la sécurité et aux efforts de défense occidentaux (...). La solidarité politique et la défense collective de l'Occident, et donc de l'OTAN, en seraient inévitablement affaiblies. C'est d'une implacable et irréfutable logique, ce qui, hors de toute contestation, prouve aussi que les Européens évitent de répondre à la vraie question. Depuis trente ans, les États-Unis se sont fait une obsessionnelle constante de l'atlantisme, allant jusqu'à vouloir le revitaliser pour que l'Europe naisse ne se fasse pas contre l'OTAN. Une revitalisation à rabais, certes, mais qui cherchait à faire prendre cette alliance pour autre chose qu'un simple pacte militaire aux bottes cloutées. Vouloir aujourd'hui s'enlever que Washington est contre les alliances politiques socialo-communistes en Europe occiden-

tales est pure hypocrisie car, tout en contestant le droit que s'arrogent les États-Unis de vouloir dire aux autres ce qui est bon pour eux, on doit leur reconnaître le mérite de la continuité atlantique.

Que le général le plus politicien de l'armée américaine, Alexander Haig, subsidiairement commandant suprême de l'OTAN, se soit mêlé de ce qui ne le regarde pas, est un fait; que M. Kenneth Rush, ambassadeur américain à Paris, ait dit tout haut ce que d'autres avant lui murmuraient dans les coulisses, c'est une maladresse; que M. Ford aborde le même sujet avec une égale outrecuidance, c'est de "l'immixtion dans les affaires intérieures"; que M. Kissinger chante le même refrain sur tous les tons et décroche le contre-tout anti-communiste, c'est malséant dans sa répétitivité. Mais, comme le rapporte si justement le Canard Enchaîné, Paris a répondu par un "silence bruyant", alors que les diverses personnalités politiques visées, de près ou de loin, ont répondu à côté de ce qui est le fond du débat.

M. Sauvagnargues, doué pour éviter les sujets qu'il aborde, a déclaré que "le choix par les pays de l'Europe occidentale de leurs dirigeants comme de leurs alliances relève de leur seule souveraineté". Affirmation aussi juste que sans pertinence avec la question: le problème est de se déclarer pour ou contre l'atlantisme et, subseqüemment, de vouloir assumer les responsabilités de ce choix. Le mot même d'"alliance" est à dessin équivoque dans cette phrase du chef du Quai d'Orsay.

En d'autres termes, quand on entre dans un pacte comme celui qui existe présentement entre les Quinze de l'OTAN, on ne cherche pas à finasser quant à cette évidence, aussi vieille que l'OTAN elle-même, que le patron est l'Américain. Ce que Washington cherche à imposer est perçu en fonction de l'équilibre des forces dans le monde, à savoir un leadership américain fondé sur la puissance militaire et économique et destiné non seulement à protéger les États-Unis et leurs alliés et partenaires de l'Occident mais aussi à contenir sinon à faire reculer la puissance soviétique. Admettre donc le bien-fondé du lien atlantique, c'est aussi admettre ce que par euphémisme on appelle "consultation" entre alliés et qui, au fond, est un droit de regard consenti à Washington sur les affaires du monde occidental. C'est ce rôle que veut jouer et jouer vigoureusement Washington.

Quand les porte-parole les plus autorisés de l'Administration américaine mettent en garde contre la tentation de l'aliénation communiste, ils se conduisent en pays conquis mais ils restent conséquents avec eux-mêmes; ce qu'on peut leur reprocher, en se prononçant du même coup pour ou contre l'appartenance d'un pays d'Europe occidentale à l'Alliance atlantique. Jusque et y compris le secrétaire national du Parti socialiste français, personne

n'a pourtant répondu à cette question. Car au fond, pour reprendre la forfanterie de M. Sauvagnargues, s'il appartient aux Européens de choisir leurs dirigeants, il appartient aux États-Unis de tester la fiabilité de partenaires atlantiques présumés consentants. On ne peut, en aucune façon, accepter la théorie du partage du monde en deux camps opposés, et de ce fait, se mettre à l'abri du parapluie américain tout en faisant semblant de croire qu'on est libre de ses engagements.

C'est un fait que les réticences américaines ont aussi leur contre-partie soviétique. Comme il existe deux impérialismes, l'américain universellement dénoncé, et le soviétique paradoxalement étiqueté de libérateur, il existe deux refus, pourtant opposés, de l'alliance socialo-communiste. Si pour Washington, un pays occidental ou le parti communiste ont au pouvoir constitue une menace sécuritaire pour l'Alliance atlantique du fait que ce pays serait l'oreille — et l'oeil et la conscience politique — de Moscou dans le "saint des saints" occidental, pour Moscou, ce même parti est perçu comme hétérodoxe. N'aguère, c'est à coups de diktats et d'excommunications que ces déviations par rapport au dogme et aux principes proletariens étaient combattus. Aujourd'hui, on les condamne et on fait semblant de s'en accommoder, mais on ne les craint pas moins comme une épidémie de peste. Car s'il est vrai que Washington appréhende une épidémie de rougeole en Europe occidentale, cette même maladie, par le danger de contamination qu'elle représente vis-à-vis des pays satellites, est perçue par Moscou comme étant mortelle pour ladite conscience révolutionnaire et la lutte de classe. Il est certain que les partis communistes d'Europe occidentale, dont aucun n'est au pouvoir, peuvent se prêter à des compromis électoralistes sans rien hypothéquer quant au jour où le pouvoir sera entre leurs mains; mais entre-temps, ils servent de mauvais exemple aux pays où ce parti est au pouvoir, par l'illusion qu'ils créent d'une humanisation possible du système soviétique.

Le fait est que — et cela devrait au contraire réjouir les maîtres à penser politiques d'Europe — tant Moscou que Washington croient — puisqu'ils le craignent ! — possible la prise du pouvoir par la gauche unie en Europe occidentale. C'est la plus belle preuve de crédibilité pour peu qu'on veuille se baisser pour la ramasser. Mais ces gauchistes si prompts à céder à une impulsion nationaliste, ne semblent pas y croire eux-mêmes car autrement, et préalablement à la prise éventuelle du pouvoir, ils auraient rejeté le lien atlantique et ses obligations aliénantes plutôt que de crier "au loup !" Mais voilà: comme chacun le sait, crier "au loup" motive tout le monde, tant qu'on n'a pas dit qui est le loup.

Georges VIGNY

bloc-notes

Pierre Trudeau avait raison...

Pierre Trudeau avait raison à la fin des années soixante quand il mettait les Québécois en garde contre les "placotages" des débats constitutionnels qui mobilisent les esprits, drainent les énergies et détournent l'attention de problèmes plus concrets et immédiats. On se souvient avec quelle réticence il avait finalement consenti à s'engager en 1968 dans le laborieux processus de la révision qui devait aboutir à l'échec de Victoria, trois ans plus tard. En fin de compte, son point de vue avait prévalu: on accorda par la suite beaucoup moins de temps et d'importance à ces sujets, les provinces s'étant ralliées à l'idée que les difficultés survenant dans les relations fédérales-provinciales seraient plus facilement surmontées par des ententes administratives. Certes, le problème de fond demeurait entier, mais chacun s'était résigné à ne rouvrir la boîte de Pandore que le jour où se produirait un consensus véritable.

Aussi bien ne faut-il pas s'attarder trop longtemps à l'étrange querelle Trudeau-Bourassa dont les maîtres de la petite histoire politique révéleront peut-être un jour tous les secrets qu'elle dissimule. Certains observateurs veulent y voir la mise en scène artificiellement réglée d'un spectacle monté par les deux hommes pour préparer la voie à un référendum sur le rapatriement de la Constitution, précédé d'une campagne qui serait dirigée au Québec contre le parti de l'indépendance. C'est une hypothèse qui s'inspire d'une interprétation trop machiavélique pour être plausible. Reconnaissions plutôt que les accents, le ton, la forme et le style conféraient au discours du premier ministre canadien une authenticité incontestable et une spontanéité qui, sans exclure tout calcul, ne pouvait tromper son auditoire.

Sur le plan du marketing électoral, la performance oratoire de M. Trudeau s'inscrit dans la plus pure tradition québécoise. C'est pourquoi les auditeurs ont été sensibles à cette espèce de dédain professé envers M. Bourassa et, par delà sa personne, à tous ceux qui, ou bien approuvent ses politiques et votent pour lui, ou bien partagent ses résistances à l'égard d'un rapatriement unilatéral de la Constitution. M. Trudeau est en somme venu dire au Québec: bande de caves, quand donc comprendrez-vous qu'il faut vous débarrasser des équipes qui vous gouvernent à Québec et à Montréal !

Mais voici que le premier ministre, cherchant à réparer d'un discours l'irréparable outrage, rectifie son propos comme si tout le monde ne l'avait pas écouté: "Je ne me suis pas attaqué à

Bourassa, je me suis attaqué aux séparatistes !" En le paraphrasant, M. Bourassa aurait pu dire à la suite de son émission de télévision qu'il ne s'est pas attaqué à Trudeau mais aux séparatistes. Mais aujourd'hui, avec la même spontanéité qui le poussait à prononcer le discours qu'il fit à Québec, le premier ministre nie rien de moins que l'évidence. Et il ajoute: "Je n'ai pas vu un seul reportage mentionnant que je m'étais attaqué aux séparatistes !" C'est là reprocher à la presse de s'attacher à l'essentiel et de négliger l'accessoire. Et pourtant, les quelques phrases qu'il a consacrées à son interprétation de la nouvelle stratégie référendaire du Parti québécois ont été soigneusement rapportées dans la plupart des comptes rendus publiés au Québec. Au surplus, le discours était diffusé en direct.

Mais laissons-là ces questions que M. Trudeau voudrait faire oublier en leur attribuant un sens qu'elles n'ont pas. Constatons simplement, comme l'écrivait hier Jean-Claude Leclerc, que la campagne du rapatriement relève dans l'ombre les grands dossiers qui touchent les citoyens dans leur vie quotidienne: la lutte contre l'inflation, le débat sur la peine de mort, l'aménagement d'une société nouvelle, les transports, les problèmes de développement au Canada et à l'étranger, les projets sur l'énergie, etc.

Or voici que M. Trudeau n'écarte pas la possibilité d'une consultation électorale ou d'un référendum sur la Constitution. Que d'énergies englouties dans une affaire qui, non seulement est secondaire à l'heure actuelle, mais au surplus mal exposée. Personne ne s'oppose à la naturalisation de la Constitution, mais cette opération, pour être valable et significative, doit s'accompagner des autres phases du même processus: la formule d'amendement et la mise en route d'une révision effective.

Comment serait formulée la question référendaire? Demanderait-on aux Canadiens s'ils sont pour ou contre le rapatriement pur et simple? Ils vont tous répondre qu'ils y sont favorables. Le gouvernement disposerait ainsi d'un mandat populaire, obtenu sans peine, par dessus la tête des gouvernements provinciaux, et qui pourrait ensuite l'amener à pousser l'entreprise plus loin, c'est-à-dire à s'autoriser des résultats pour définir du même coup une formule d'amendement. Référendum inutile, donc, sur une question mal posée au sujet d'un dossier qui appartient d'abord aux gouvernements des provinces et à celui d'Ottawa de tirer au clair. C'est long, difficile et fastidieux? C'est vrai. Et après? Ce n'est tout de même pas

la Reine et le Parlement britannique qui mettent notre souveraineté en péril. Notre constitution est en fiducie à Londres: on pourra la retirer quand tous les intéressés sauront ce qu'ils veulent en faire.

Autrement, nous discutons de "bélles" et de symboles. Et "Ti-Pit" s'en balance.

Michel ROY

Ne quittez pas CFVO

On se souvient de la ferveur qui accueillait le projet de télévision coopérative de l'Outaouais. Trois courants nouveaux se conjuguèrent alors pour en faire une cause-type devant le CRTC qui lui donna finalement le feu vert. D'abord le mouvement coopératif connaît un net regain d'intérêt; ensuite la démocratisation des ondes est en train de devenir un des enjeux politiques importants de notre société; enfin, les régions redressent la tête et ne veulent plus devenir des satellites culturels des grands centres.

N'étant pas branché sur ce nouveau poste de télévision, il ne m'est pas possible de juger, ne serait-ce qu'à son titre de téléspectateur occasionnel, des efforts et des résultats qui marqueront son décollage. Mais les sous-basements qui sont survenus dans son financement, dans son personnel, dans sa production sont tels qu'il y a encore fortement lieu de craindre pour la survie de l'expérience. Certes, on ne saurait passer jugement final encore; toute entreprise connaît des ratées de départ, toute expérience nouvelle doit, par surcroît, jouir du privilège de se tromper davantage.

Les dirigeants et les artisans de la Coopération de télévision de l'Outaouais ne sauraient cependant prolonger encore bien longtemps les expédients auxquels ils ont eu recours et dont certains semblent contredire les objectifs mêmes qui leur valurent avant d'appuyer dans la phase de lancement du projet. L'échec de Coop-Habitat, dans le domaine du logement, eut des répercussions néfastes sur l'habitation et sur le mouvement coopératif, et il faudra hélas encore quelques années avant qu'on s'en remette. La même déception ne doit pas survenir dans le domaine des communications.

Certes, CFVO paraît avoir réglé ses problèmes de financement. Cela est heureux car dans l'ombre, son producteur "associé" et créancier, son concurrent d'hier mais qui pourrait être

son remplaçant de demain, nul autre que le canal 10, attend toujours le moment de recueillir, avec la preuve que la coopération n'a pas d'avenir dans ce domaine, les profits qu'il ne manquerait pas d'en extraire. En s'approvisionnant aussi généreusement au canal 10, du reste, CFVO prépare son public à lui préférer son rival commercial. Telle est hélas "l'égalité des chances" que le CRTC offre à tous, y compris aux novateurs, celle de tenter de faire leur preuve dans un terrain déjà occupé, drainé et contaminé par ceux qui, piétinant leurs promesses, ont su devenir les géants des ondes.

Dans cette situation de concurrence inégale sinon déloyale, la tentation est grande pour CFVO d'aller au plus commode; on lui reproche, en particulier, son cinéma érotique; dans la course aux cotes d'écoute, le poste coopératif pourrait tout aussi bien produire à bon marché des "freaks shows" ou des émissions achetées au marché de la violence américaine (il en emprunte déjà au canal 10). Malheureusement, il ne ferait qu'administrer la preuve selon laquelle rien n'est possible sans le capital et sans l'exploitation éhontée qui en est la source; telle n'est pas l'ambition du mouvement coopératif, même si le subit trop souvent l'influence du culte du profit à tout prix; telle ne saurait être la logique de CFVO.

Qu'il s'agisse de financement, de production, de contrôle et d'orientation, le principal défi de la coopération de télévision reste la participation populaire. Le mouvement coopératif pourrait acheter le canal 10; on n'en ferait pas pour autant une véritable entreprise coopérative. Il suffit d'aller à une simple assemblée de caisse populaire pour constater qu'à bien des endroits les notables, bien installés dans la place, sont plus intéressés à faire tirer des télécoqueurs ou à payer un gros lynch aux sociétés qu'à leur permettre d'avoir un mot à dire dans leur "leur" mouvement.

Cette force d'inertie guette même les jeunes expérience coopératives et non parmi les moins enthousiastes. Quand tout dans la société de consommation fait de chacun un consommateur, et que les producteurs doivent produire sans prétendre à davantage, il ne faut pas se surprendre que les miracles aient la vie courte dans le mouvement coopératif, ancien ou nouveau.

Voilà qui devrait donner un motif supplémentaire non de se résigner aux échecs ou aux piétinements, mais, bien au contraire, de poursuivre avec plus de vigueur dans la voie coopérative.

Jean-Claude LECLERC

Le mot du silencieux

Dictionnaire du marginal (2)

par ALBERT BRIE

ABANDON: L'état déplorable où se trouve un bâtiment, lequel, une fois restauré, est classé monument historique. L'état lamentable où se trouve un homme, lequel, une fois laissé à son sort, est déclaré irrécupérable.

PSYCHIATRE: Médecin qui ne panse pas.

FEMME: Seconde édition de l'homme, revue et expurgée de ses longueurs.

IMBECILE: Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin, elle se case.

OLYMPISME: Dette de jeux.

ABSRDITE: Mot d'oreilles qui dépasse l'entendement.

RECYCLER (se): Apprendre à nouveau son métier en vue de s'élever à un niveau d'incompétence au moins égal à celui des jeunes apprentis, qui ont établi les nouvelles règles du métier dont ils ignorent l'abc.

GORILLE: Grosse bête humaine chargée de la protection d'un chef d'État contre les assauts des descendants du singe.

ACCOTE: (canadianisme) 1) Soutien de femme. 2) Au féminin, épouse non-officielle mais prioritaire.

DEPUTE: L'espèce la plus accomplie du néant humain.

PALAIS DE JUSTICE: Lieu d'aisance d'un juge qui trône.

ABORIGENE: 1) Dans un pays sauvage, premier arrivé. 2) Dans un pays civilisé, premier asservi.

FONCTIONNAIRE: L'État, c'est lui.

ABSENTEISME: Doctrine parlementaire qui veut qu'un représentant du peuple n'est nulle part ailleurs plus utile à son parti qu'en dehors de la Chambre.

ARGENT: Excrément sans odeur de veau

d'or.

ADULTÈRE: Le fait pour une personne adulte d'agrandir le cercle de ses relations.

TRUDEAU: Pierre d'achoppement de Robert.

ALCOOL: Potion magique qui permet à l'homme de se métamorphoser en bête. L'effet transitoire de cette drogue empêche le buveur de se maintenir à ce niveau d'inconscience supérieure. Il retombe donc désespéré au rang de sa condition humaine qui souvent le fait mourir.

ADIEU: Mot que l'on adresse à la personne que l'on quitte avec l'espoir qu'elle ira au diable.

ADVERSITÉ: Rancune torturante que l'on entretient à l'égard d'un misérable qui nous oblige à supporter la vue de son malheur.

ADVERSAIRE: 1) Ennemi sélectionné. 2) Copain que l'on tient dans une estime d'autant plus haute que la rancœur qu'on lui a infligée a été cuisante.

ACADEMIE: 1) Assemblée de vieilles barbes savantes qui se réunissent pour se consoler de leur stérilité. 2) Chapelle d'écrivains qui, ne faisant pas confiance à la postérité, ont décidé de connaître l'immortalité pendant le peu de temps qu'il leur reste à vivre.

ADMIRATION: Cri de désespoir d'un critique envieux.

ACCESSIT: Prix de consternation.

EDUCATEUR: Juge d'instruction qui condamne des innocents au marché du travail.

PRIX: En littérature, événement gastronomique qui vise à faire la preuve que la littérature nourrit son homme, à condition d'être membre du jury.

DEFICIT: Comptes à rebours jusqu'à la faillite.

lettres au DEVOIR

Le maire Drapeau doit être mis à sa place

"Permettez à quelqu'un plus expérimenté que vous, de..." de Jean Drapeau à Victor Goldbloom. Cette déclaration assez piquante, qui avait d'abord paru coquette et amusante au moment où le maire Drapeau l'avait adressée à M. Goldbloom, lance ses dards aujourd'hui contre l'auteur même du tir et, malheureusement, il est moins blessé que l'ensemble des citoyens de la province de Québec. Par contre, je suis content que la victime, dans le temps (M. Goldbloom), soit devenue le franc-tireur! C'est comme si cette façon de faire, en guise d'excuses à présenter à son ministre Victor Goldbloom, qu'il avait laissé insulter dans le temps.

N'oublions pas que le ridicule de MM. Drapeau et Bourassa, cotée d'innombrables millions aux citoyens du Québec. Dans cette optique, je dénonce l'exploitation faite contre nous, par MM. Drapeau et Bourassa et je suis surpris de constater que Michel Roy, éditeur de l'Association DEVOIR, veuille défendre la possibilité que le maire Drapeau ait l'opportunité de s'expliquer encore une fois, une fois de trop, à Radio-Canada. Que le canal 10 ait permis à M. Drapeau de venir devant nos

yeux, se moquer de nous, en monologuant sur des questions platesment arrangées avec le non moins connu René Giguère, cela suffit. Quand on pense que le maire Drapeau, au lieu de répondre aux questions que se posaient les Québécois, s'est arrangé avec une chaîne privée, dont la marque de commerce est les "commerciaux", pour essayer de nous parler de la motivation pour l'olympisme, j'ai eu une honte extrême, devant tant de mensonges et je demande fortement à Radio-Canada, de ne pas nous plonger dans l'humiliation. (Je tiens à dire, ici, que je n'écoute pas le canal 10, par principe, et ce soir-là je pensais que l'émission aurait eu du sens. Fini le canal 10).

Je tiens à ajouter que depuis des mois, à cause des exagérations du maire Drapeau, du manque de leadership de M. Bourassa, la population québécoise est égarée sur la question pour laquelle il lui fallait se motiver: l'importance et la signification de l'olympisme. Depuis des mois, nous entendons parler d'argent, d'honoraires honteux, de combines, etc., et nous ne sommes plus capables de nous ressaisir avec objectivité sur la signification des Jeux Olympiques, dans notre province.

Nous avons été dupés sur l'essentiel, et dans les écoles, la fado et la suspicion ont remplacé le dynamisme et la participation. Sur tout dans les écoles, où il n'y a pas de spécialistes en éducation physique, à cause du manque d'argent. Et dire que la province a laissé un mégalomane cancéreux lui jeter à la face de ce jus surnois.

Je vois le sens de l'olympisme éclaté en miettes que les autorités en place nous demandent de ramasser. Ce que la province aurait mérité, ce que nous aurions mérité, parce que nous avons laissé faire et le maire et le gouvernement, c'est que les Jeux ne fussent pas prêts et qu'ils aient lieu ailleurs.

Je tenais aussi à dire ces choses, pensant qu'une goutte de bon sens, ajoutée à d'autres, sensibiliserait Radio-Canada au fait qu'il serait de la plus haute importance et de la plus grande déception de permettre au maire Drapeau de profiter de l'Format 60 pour nous aveugler de sa poudre "monologuiste".

Mettez Drapeau à sa place.
Raymond ETHIER
Animateur au Campus
Sorel-Tracy
Sorel, mars 1976.

Le bilinguisme et les lignes aériennes

M. le rédacteur,
L'Association des contrôleurs aériens est en train d'essayer de contrôler le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'usage de la langue française.

Pour semer un climat de panique dans la population, ils répandent le mensonge hystérique qui veut que le français soit une menace à la sécurité du public.

Le manque de bilinguisme des

lignes aériennes, surtout à Air Canada, est notoire. M. Keith Spicer constate qu'à Air Canada, "ça n'avance pas et même, ça recule".

(DROIT, mardi 3 février '76).
Pourtant, d'après Gilbert Brunet (DROIT, 3 février '76) le fédéral encourage l'usage sans cesse croissant de ses services, qui selon M. Lang lui-même, reçoivent une subvention plus grande que celles des chemins de fer, que le fédéral es-

saie d'abandonner.
Le Québécois qui se voit insulté dans les annonces du syndicat des contrôleurs de trafic aérien pourrait se rendre service en boycottant les lignes aériennes et en utilisant les trains ou, selon M. Spicer, le progrès vers un vrai bilinguisme est plus avancé.

Harry GOW,
Hull, le 5 mars 1976.

La représentativité de l'Association étudiante de l'UQAM

Madame Saïda,
présidente de l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Montréal.

Je voudrais vous dire mon étonnement d'entendre à la radio lundi matin que les étudiants de l'Université du Québec à Montréal appuyaient les employés de soutien dans leurs revendications.

Il existe différentes manières de contester, mais avant tout il faut savoir ce que l'on conteste et si l'on est d'accord avec les revendications. Dans toute institution reconnue, sont prévus des mécanismes, en cas de conflit ou de désaccord, permettant de contester sans avoir recours automatiquement à des grèves, arrêts d'activités, tout en gardant à l'esprit que le premier critère d'un étudiant devrait être la qualité de l'enseignement et la crédibilité des diplômés sur le marché du travail.

Serait-il possible à l'avenir que des annonces faites publiquement représentent au moins une opinion valable, c'est-à-dire qu'elles soient le résultat d'une consultation effective auprès de toutes les personnes concernées, suite à une information objective du contexte du conflit en question.

Si vous voulez que l'Association étudiante soit représentative, c'est à elle de trouver les moyens de rejoindre tous les étudiants, en évitant par exemple, comme cela s'est souvent produit, de convoquer une assemblée pendant la journée, période où les étudiants à temps partiel ne sont pas disponibles, dans une salle pouvant contenir au maximum 4 ou 500 personnes, alors que la population étudiante de l'UQAM doit compter au total environ 15,000 étudiants.

J'espère que vous prendrez ma lettre en considération, car mon opinion est partagée par beaucoup de mes collègues, qui n'ont malheureusement pas le temps ou la "résistance physique" de la manifester, ayant d'autres soucis en tête, tels que leur travail, où il peut aussi exister des conflits, leur famille, leurs études, etc.,

Monique AMBROISY
étudiante en administration
Montréal, le 4 mars 1976

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean-François
Pierre Lefebvre
Trésorier: Bernard Lacombe

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H3T 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$32 par année, six mois, \$20. À l'étranger, \$57 par année, six mois, \$31, trois mois, \$19. Édition du samedi: \$15 par année. Édition du dimanche, livrée à domicile par porteur, \$1.25 par semaine. Tarif de l'abonnement versé par la poste: \$1.25 par semaine. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LE DEVOIR
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Libérer l'atmosphère d'un malaise

Le multiculturalisme en question: réponse à Dale Thomson

par
GUY ROCHER

Dans sa réplique mon article (LE DEVOIR, 26 février 1976), Dale Thomson (LE DEVOIR, 5 mars 1976) a bien exprimé le point de vue des anglo-canadiens favorables au multiculturalisme canadien, en même temps que leur étonnement devant les réticences et les appréhensions des Canadiens français. Je lui suis reconnaissant d'avoir poursuivi cette réflexion et de l'avoir fait avec franchise et vérité.

Le sujet me paraît assez important pour n'en pas rester là. L'intervention de Dale Thomson appelle certains commentaires sur ses objections et ses interrogations.

Je voudrais tout d'abord libérer l'atmosphère d'un malaise inhérent à ce genre de débat. Chaque fois que j'ai eu à discuter cette question avec des amis anglophones, on m'a toujours subtilement fait sentir qu'à travers moi on reprochait aux Canadiens français de vouloir se replier sur eux-mêmes, sur leur petit monde québécois, de sorte qu'il fallait leur rappeler les beautés et les grandeurs de l'ouverture au monde, l'enrichissement que procure le contact avec d'autres cultures que la leur, le pluralisme du monde de demain. Je suis bien prêt à reconnaître notre part de xénophobie et d'imperméabilité aux autres cultures, bien que je ne sois pas sûr qu'elle soit plus grande que chez d'autres. Mais je soutiens que le problème n'est justement pas là, que c'est déplacer le débat que de le situer sur ce terrain. Pour un québécois francophone, le problème est

politique et non culturel, c'est un problème de pouvoir et non de largeur de vue, et c'est là précisément ce que les anglo-canadiens ont facilement tendance à laisser dans l'ombre. Politologue lui-même, Dale Thomson fait pourtant lui aussi cette même erreur.

Quand Dale Thomson dit que "le Québec francophone doit s'ouvrir davantage aux courants de la société globale" et que "le défi du monde moderne, c'est de vivre en contact immédiat avec une multitude de cultures", il me voit tout entier d'accord avec lui. J'ai dit et je répète que le Canada et le Québec sont sociologiquement multiculturels et que c'est là une réalité qu'il faut non seulement accepter mais dont il faut aussi assumer la richesse. Cependant, mes réticences commencent lorsqu'on transpose cette réalité sociologique sur le plan politique et qu'on définit officiellement le Canada comme une nation bilingue et multiculturelle. Je continue à croire, contrairement à Dale Thomson, que c'est là une manière d'éviter de poser le vrai problème politique du Canada, qui est celui des deux sociétés qui le composent, l'anglophone et la francophone. Je sais bien que c'est précisément cette conception d'un Canada formé de deux nations que Dale Thomson se refuse à accepter, tout comme un grand nombre de nos compatriotes anglo-canadiens. Pourtant, il paraît bien évident que telle est la réalité dominante du Canada, non seulement dans la composition linguistique et culturelle de notre pays, mais aussi dans son histoire, sa

structure sociale, sa vie et ses institutions politiques. A mes yeux de Québécois francophone, l'engouement du Canada anglais pour l'idée du multiculturalisme représente une tentative d'esquiver la définition politique d'un Canada composé de deux sociétés ou de deux nations.

Les Canadiens français hors du Québec l'ont d'ailleurs bien compris, car on les voit de plus en plus s'objecter à recevoir leur part de subventions et de privilèges dans le train des mesures s'appliquant à toutes les minorités ethniques. Dans son article, Dale Thomson invoque à l'appui du multiculturalisme le fait que "l'aide aux autres cultures rend les mesures en faveur de la langue et de la culture françaises politiquement plus acceptables chez beaucoup de Canadiens. En ce sens le multiculturalisme est un atout pour les francophones." Cet aveu de Dale Thomson, qui se voudrait un encouragement pour nous, est en réalité un dur diagnostic sur ce "don des grecs" qu'est le multiculturalisme. Ce que nous dit Dale Thomson, c'est que la majorité des Canadiens n'acceptent de reconnaître le fait français au Canada que lorsqu'il est noyé dans le flot du multiculturalisme. C'est ce que j'appelle "un constat d'échec", du fait français au Canada et même si Dale Thomson s'objecte à cette expression, je crois que c'est lui-même qui vient la confirmer.

Les minorités francophones hors du Québec ont clairement exprimé leur opposition à cette politique par la bouche du Père Leger Comeau qui, à l'occasion de la Deuxième conférence canadienne

sur le multiculturalisme, disait: "Multiculturalisme signifie trop souvent unilinguisme anglais. La tendance à assimiler le groupement francophone du Canada aux minorités culturelles ne peut être qu'un processus d'anglicisation et donc de perte d'identité. D'où la nécessité de dissocier nettement les programmes destinés aux groupes de langues officielles des programmes de multiculturalisme".

Sur un autre plan, Dale Thomson s'étonne que je brandisse ce qu'il appelle "l'épouvantail d'une troisième langue officielle" au Canada et il nous assure que "cette possibilité semble peu plausible" et qu'à sa connaissance, personne n'a profité de la politique multiculturelle pour le demander. Pourtant, à la même Deuxième conférence canadienne sur le multiculturalisme, Robert Painchaud, parlant des francophones de l'Ouest canadien, raconte comment la plupart des délégués francophones au Manitoba Mosaic Congress qui s'est tenu à Winnipeg en octobre 1970, avaient quitté la séance plénière pour protester, entre autres choses, "contre les démarches faites en vue de reconnaître les autres langues comme langues canadiennes sous la protection de la Loi sur les langues officielles". J'ai d'ailleurs personnellement, à l'occasion des différents voyages que j'ai faits à travers l'Ouest canadien au cours des dernières années, entendu souvent des compatriotes anglophones de là-bas exprimer la même opinion en expliquant que le français n'a pratiquement pas de "présence" dans l'Ouest canadien en comparaison de l'ukrainien ou de l'allemand.

Evoquant l'attitude des Néo-canadiens au cours de la Deuxième conférence canadienne sur le multiculturalisme, Dale Thomson nous dit qu'ils "s'étonnent d'apprendre de M. Rocher qu'ils étaient perçus comme une menace par les Canadiens français". Un immigrant grec arrivé récemment au Canada et vivant à Edmonton peut s'étonner de cette affirmation. Mais Dale Thomson, qui est politologue, qui vit à Montréal et qui connaît le délicat équilibre démographique que l'anglicisation des immigrants au Québec est en train de briser, ne devrait pas manifester tant d'étonnement. Il sait bien qu'au rythme où vont les choses, il ne faudra pas beaucoup de décennies pour que la population francophone du Québec n'ait plus de poids électoral, et donc de poids politique, à l'intérieur même du Québec et qu'elle perde définitivement le poids relatif qu'elle peut encore avoir sur la scène fédérale.

Le crois qu'on peut dire que le Québec est celle des provinces canadiennes qui a pratiqué une sorte de multiculturalisme avant que le gouvernement fédéral ne découvre subitement cette nouvelle réalité. C'est en effet au Québec et nulle part ailleurs au Canada que les Néo-canadiens ont eu concrètement le choix d'opter pour l'une ou l'autre des deux cultures et pour l'une ou l'autre des deux langues officielles. Mais c'est précisément en considérant le résultat de cette politique que le multiculturalisme fédéral devient pour notre sujet à caution. Ainsi, Dale Thomson nous dit que "la vaste majorité des enfants d'immigrants adoptent l'anglais ou le français comme première langue". Il aurait fallu dire que la vaste majorité des enfants d'immigrants adoptent l'anglais et ignorent le français. Faire autrement, c'est à-dire faire comme Dale Thomson et bien d'autres, c'est entretenir le mythe d'un libre choix des immigrants entre les deux langues et les deux cultures. Le choix est peut-être théoriquement libre, mais on sait très bien en pratique ce qu'est ce choix. Or, c'est le même mythe du libre choix de l'immigrant dont se gargarise la politique actuelle du gouvernement Trudeau.

Devant cette réalité, il m'apparaît que la Loi 22, malgré toutes ses maladroites, ses insuffisances et ses hésitations, touche quand même plus directement au cœur du problème de la véritable entité canadienne que la notion d'un Canada bilingue et multiculturel que cherche à répandre le gouvernement fédéral. Il n'est pas plus "politiquement stupide" (Mr. Trudeau dit) de déclarer le français langue officielle du Québec que de traiter les Canadiens français à travers le Canada sur le même pied que les autres minorités ethniques.

Je connais bien, pour l'avoir entendue souvent, une des objections que font bien

des anglo-canadiens au biculturalisme du Canada. "Le Canada, m'a-t-on dit plusieurs fois, n'est pas un pays biculturel parce que, à la différence des Canadiens français, les anglophones canadiens n'ont pas une culture dont on peut dire qu'elle ait trouvé son identité et son homogénéité." Cet argument m'a toujours paru léger, car je ne crois pas que le multiculturalisme soit une solution de rechange à la crise d'identité de l'un ou l'autre des deux peuples fondateurs du Canada. S'il est vrai que la culture anglophone canadienne cherche ses assises, ce n'est pas en fuyant dans le multiculturalisme qu'elle les trouvera.

Des amis anglophones ajoutaient encore qu'en définitive la culture anglo-canadienne est devenue un reflet de la culture américaine. Indépendamment de ce que ce jugement peut avoir d'exagéré ou de faux, je crois que cela ne change rien au fait qu'il y a effectivement deux peuples fondateurs au Canada, ayant chacun leur langue et leur culture, l'un étant peut-être plus américanisé que l'autre, bien que je persiste à dire, comme je l'ai déjà fait, que le Canada français est très profondément américanisé lui aussi, même s'il le paraît moins à cause de sa langue.

En terminant, je ne peux m'empêcher de dire que je sais bien que ce débat sur le multiculturalisme canadien apparaît bien académique aux francophones québécois, probablement aussi aux anglophones du Québec. Notre attention s'est portée sur d'autres questions ces dernières années. Mais il n'en va pas de même chez les minorités francophones hors du Québec pour qui la politique multiculturelle fut un problème auquel elles ont dû réfléchir et sur lequel elles ont dû prendre position. La plupart des minorités francophones hors du Québec furent d'abord divisées sur l'attitude à adopter devant la nouvelle politique fédérale du multiculturalisme. Certains groupes y voyaient, comme le voudrait Dale Thomson, une occasion d'obtenir enfin l'appui financier des gouvernements fédéral et provinciaux pour des activités culturelles à travers lesquelles on espérait faire connaître le fait français hors du Québec. D'autres groupes, au contraire, s'opposaient à ce qu'on identifie la communauté francophone aux autres minorités ethniques, voyant là une manière de nier une fois encore le rôle historique particulier et le statut privilégié des Canadiens français. Je crois que c'est ce dernier point de vue qui est en train de prévaloir parmi les minorités francophones hors du Québec. En tout cas, c'est celui qui s'est exprimé avec le plus de force à l'occasion de la Deuxième conférence canadienne sur le multiculturalisme. A mes yeux, c'est là un signe de santé, mais il n'a pas été suffisamment souligné dans les journaux québécois à l'occasion de cette Conférence du mois dernier.

Un philosophe dit pourquoi le Canada doit abolir la peine capitale

Les philosophes, comme tous les Canadiens, doivent prendre position pour eux-mêmes, devant le projet de loi visant à abolir la peine capitale, dont le gouvernement canadien vient de saisir la Chambre des Communes. Ils doivent également contribuer à éclairer leurs concitoyens à propos de la décision importante que nos représentants élus prendront bientôt en notre nom.

Je parlerai en philosophe. Ma contribution sera donc partielle, en vue d'une solution complète de la question; des légistes, des sociologues, des criminologues, des psychologues, d'autres encore devront également participer à l'oeuvre d'éclairage de l'opinion publique dont je parle. (...)

La question de droit

Afin de répondre à la question de droit, il faut d'abord considérer ce qu'est le droit à la vie personnelle pour chacun. De cela, je veux dire deux choses: d'abord, que ce droit est réel, qu'il est même le plus fondamental de tous nos droits. Tout autre droit devient mélancoliquement théorique, si le droit à la vie n'est pas admis, respecté et protégé. Deuxièmement, il faut ajouter, que tout réel qu'il soit, le droit à la vie personnelle n'est pas absolu. Il est des circonstances où universellement, ou à peu près universellement, on reconnaît que l'homicide est légitime; je cite deux exemples de tels cas, sans en discuter plus longuement: la légitime défense et la guerre juste. Dans ces deux cas, il est permis de mettre un homme à mort et, dans le cas de légitime défense, la société, par ses mandataires autorisés et même par n'importe quel de ses membres, a le droit d'agir comme substitut. Un agent de police ou n'importe quel citoyen peut tuer l'agresseur, si la victime présumée ne peut se défendre elle-même. Le droit à la vie étant affirmé en ces termes, il faut également proclamer le droit de chacun à exiger de la société qu'elle protège son droit à la vie, sans attendre qu'il soit réduit à la situation extrême de légitime défense. Si ce droit est contesté, la base même de la vie en société est ébranlée.

Le problème réel du droit de la société à imposer la peine capitale, au titre de protection par prévention, se ramène donc au problème de la conservation du meilleur équilibre possible entre deux droits, également réels, mais dont aucun n'est absolu. S'opposer à la peine capitale en se contentant de proclamer le caractère sacré de la vie humaine, c'est mal défendre sa cause. Ce caractère sacré, bien peu hésitent à le reconnaître, mais il ne suffit pas, à lui seul, à interdire tout homicide, ce dont on convient devant un cas de légitime défense. La question de droit revient donc à ceci: la situation où la peine capitale apparaît comme un moyen de protection, par prévention de la récidive ou de l'imitation, est-elle une de ces situations où il faut convenir que l'homicide est légitime?

En tenant compte de ces considérations, je suis d'avis que la société possède le droit d'imposer la peine capitale, au titre de protection par prévention. Entre le droit du meurtrier à sa vie personnelle et le droit des citoyens à exiger une protection adéquate de leur propre droit à la vie, j'opte en faveur du deuxième, jusqu'à trouver légitime la destruction du premier. Il s'agit de deux droits qui, sans se trouver en conflit immédiat, comme dans le cas de la légitime défense, en viennent à apparaître comme engagés dans une situation de conflit possible, voire probable parfois. L'abus que le meurtrier a fait de son droit à la vie en supprimant injustement la vie d'un autre, justifie à mes yeux qu'on le prive de ce droit afin de protéger le droit des autres à ne pas se trouver menacés d'être placés inopinément, en position d'infériorité, dans une situation de légitime défense. L'acceptation universelle de la mise à

mort d'un agresseur, comme moyen licite de défense, sert ainsi de point d'ancrage solide à qui veut démontrer la légitimité de la peine capitale. La ressemblance entre les deux cas n'est pas absolue. On a assez souvent répété que le condamné ne constitue aucune menace pour personne, au moment où on le conduit à l'échafaud; personne n'en doute, même pas les partisans les plus acharnés de la potence. Il ne s'agit pas de situations absolument identiques, mais apparentées. Le droit de la société à imposer la peine capitale (homicide préventif), dérive du droit de la personne à l'homicide défensif, l'exercice de ce droit demeurant trop souvent impossible. Bien des innocents sont morts sans avoir pu s'en prévaloir. Nous avons tous le droit d'exiger qu'on nous protège, même par l'homicide préventif, contre le danger d'être réduits à une lutte de soi

à soi. On a accumulé des statistiques à ce sujet. Je laisse à ceux qui ont la compétence pour le faire, d'interpréter ces statistiques. Il existe également des études historiques à propos de la fréquence des délits passibles de la peine de mort, dans les sociétés où cette peine était appliquée avec rigueur. Aux historiens de nous dire ce qu'ils en concluent. Je m'en remettrai plutôt à l'étude de la vraisemblance de ce pouvoir de dissuasion de la peine capitale dans notre pays. Ce faisant, je recours simplement au sens commun, un procédé auquel la philosophie trouve souvent grand profit. J'amorcerai cette démarche par le rappel d'un phénomène contemporain connu. On nous inonde d'avertissements touchant le danger de mort qui pèse sur les fumeurs de cigarettes. La réalité de ce danger est corroborée par des autorités médicales éminentes. Tou-

par

LÉONARD DUCHARME

■ Le père Léonard Ducharme, oblat de Marie-Immaculée, prononçait ces jours derniers à Ottawa sur la peine de mort une conférence dont nous reproduisons le texte presque intégralement. Il ne suffit pas, insiste l'auteur, de se prononcer contre la peine de mort; encore faut-il dans le débat en cours faire appel aux arguments qui sauront convaincre et rassurer l'opinion publique. C'est pourquoi, ces jours-ci en particulier, alors que les Communes sont saisies du problème, les spécialistes ont le devoir de s'expliquer publiquement et clairement.

inégale, vu que l'agresseur y conservera l'initiative. (...)

Le droit de la société à imposer la peine capitale au titre de protection par prévention, s'il est réel, est lui aussi limité par bien des conditions. J'en mentionne deux, qui me semblent les plus importantes en fonction de la situation où nous nous trouvons actuellement au Canada. Premièrement, la peine capitale doit vraiment être le dernier moyen dont la société dispose en vue de protéger la vie de ses membres contre le danger de récidive ou d'imitation. Le droit d'imposer la peine capitale ne l'emporte sur le droit du meurtrier à sa vie personnelle, que dans le cas où tous les autres moyens de protection se sont avérés inefficaces. Deuxièmement: l'usage de la peine capitale comme exemple susceptible de dissuader les autres d'imiter le geste meurtrier, est légitime uniquement si cet exemple a des chances réelles d'efficacité, qu'il produise vraiment l'effet de dissuasion escompté. Ces limites s'imposent à cause du caractère fondamental du droit à la vie, égal chez tous les hommes. Ce droit est le dernier qu'on puisse sacrifier. La légitime défense elle-même ne justifie l'homicide que dans la mesure où il est le seul moyen de protection dont on dispose.

La question de prudence politique

Délaissant le domaine toujours un peu abstrait des considérations de droit, je m'attaque maintenant à une question plus rapprochée de nos conditions concrètes de vie. Le Canada doit-il abolir ou conserver et appliquer la peine capitale? Avant d'exprimer mon opinion à ce sujet, je résume quatre considérations dont il faut tenir compte, si on veut répondre prudemment à cette interrogation. D'abord, l'efficacité de la peine de mort comme moyen de protection par prévention, est-elle établie en fait? Cette efficacité est incontestable, s'il s'agit de prévenir la récidive dans le meurtre par le meurtrier. L'évidence est beaucoup moins apparente, quand on parle de l'efficacité de la peine de mort comme moyen de prévention de l'imitation par d'autres, du geste posé par le condamné. L'exécution d'un meurtrier produirait-elle vraiment chez nous un effet de dissuasion?

tes nos boîtes de cigarettes nous le rappellent. L'effet de dissuasion de ces menaces est réel auprès de certains fumeurs; il se réduit, chez le plus grand nombre, à susciter des velléités sans lendemain. La mort évoquée par ces avertissements reste incertaine et chaque fumeur est convaincu que, dans son cas au moins, elle est fort improbable et, de toute façon, très lointaine. Entre-temps, la médecine continuera à progresser et parviendra à contrer les effets nocifs de la cigarette.

Telle est bien actuellement la situation où se trouve celui qui projette d'assassiner un policier ou un gardien de prison au Canada, ou accepte d'en courir le risque. L'évolution de nos habitudes judiciaires et administratives dont le courant semble bien irréversible, permet actuellement à un meurtrier en puissance, d'être raisonnablement certain qu'il ne sera jamais exécuté, ou qu'il ne le sera pas avant quelques années, au cours desquelles bien des choses pourraient changer. La menace d'un châtiment, même de la mort, n'a de chance de produire un effet de dissuasion appréciable, que si le châtiment est certain et imminent. Dans ces conditions, il n'y aurait nullement à se surprendre si les statistiques indiquaient que la peine capitale ne produit chez nous aucun effet de dissuasion. C'est le contraire qui serait étonnant. Bien des indications conduisent à conclure que la crainte de la peine de mort a peu de chance de produire un effet de dissuasion, dans l'esprit des meurtriers qui tuent sous la poussée d'une émotion violente, subite ou longtemps contenue.

Le fait du pouvoir de dissuasion de la peine capitale dans la société canadienne contemporaine, est donc hautement discutable; je crois ce pouvoir à peu près nul, pour dire le moins. La situation pourrait peut-être être changée si l'exécution des condamnés était certaine et rapide. Cette hypothèse ne pourrait être vérifiée sans une suite d'expériences devant lesquelles une société civilisée doit reculer, car ces expériences pourraient bien ne conduire à aucune conclusion certaine et demeurer tragiquement inutiles.

Il faut deuxièmement tenir compte de l'état de l'opinion publique à propos de la mise à mort d'un être humain, décidée d'avance et exécutée de sang-froid. Cette opinion est marquée d'un élément de paradoxe qui frise souvent la contradiction.

Un troisième élément doit retenir l'attention de ceux qui désirent parvenir à une opinion raisonnable à propos de l'abolition de la peine capitale. Il n'est pas établi avec évidence que la peine de mort soit vraiment le dernier moyen dont la société canadienne dispose, en vue d'assurer à ses membres une protection raisonnable contre le meurtre. Je dis bien raisonnable; aucun moyen ne nous assurera une protection telle que les histoires de meurtres disparaissent de la une de nos journaux, même pas la multiplication des pendaisons. Notre système judiciaire, notre régime carcéral restent susceptibles de subir des améliorations notables. Le contrôle public de la possession d'armes offensives pourrait être rendu beaucoup plus strict, sans que nos droits individuels en soient vraiment brimés. Et même si ces droits devaient être réduits, la population va devoir choisir entre la libre circulation de tous les types d'armes meurtrières et la protection du droit à la vie de ses membres. Les tentatives de réhabilitation des criminels, encore timides chez nous, au dire de témoins dignes de foi, semblent pourtant avoir déjà connu des résultats impressionnants. Les cas de récidive de la part de criminels connus, remis en liberté par imprudence, obtiennent automatiquement plus de publicité que les succès remportés par ce programme de réhabilitation. L'idéal de réhabilitation des criminels est en tout digne du respect et de la patience de la population.

Compte tenu de ces considérations, je suis d'avis que le Canada doit abolir la peine capitale et la rayer de sa législation. Il n'est pas du tout certain que la mise à mort d'un criminel soit vraiment le dernier moyen dont notre pays dispose pour prévenir la récidive de sa part. Le pouvoir de dissuasion de la peine capitale est beaucoup trop douteux pour justifier l'homicide, en vue de prévenir l'imitation du geste criminel. Enfin la situation actuelle a assez duré. Elle peut, du point de vue politique, avoir été une étape nécessaire dans la marche vers l'abolition totale de la peine de mort. Mais il n'est pas de moyen de pourrissement plus efficace de la vie publique, que de conserver une loi dans le code pénal et de ne jamais l'appliquer, même en vertu du privilège royal qui fait aussi partie de notre législation. La tolérance de l'inconscience à des limites qu'on ne peut lui demander de franchir.

(à suivre)

La nouvelle PULSAR qui obéit au poignet



Bougez le poignet et l'heure apparaît!

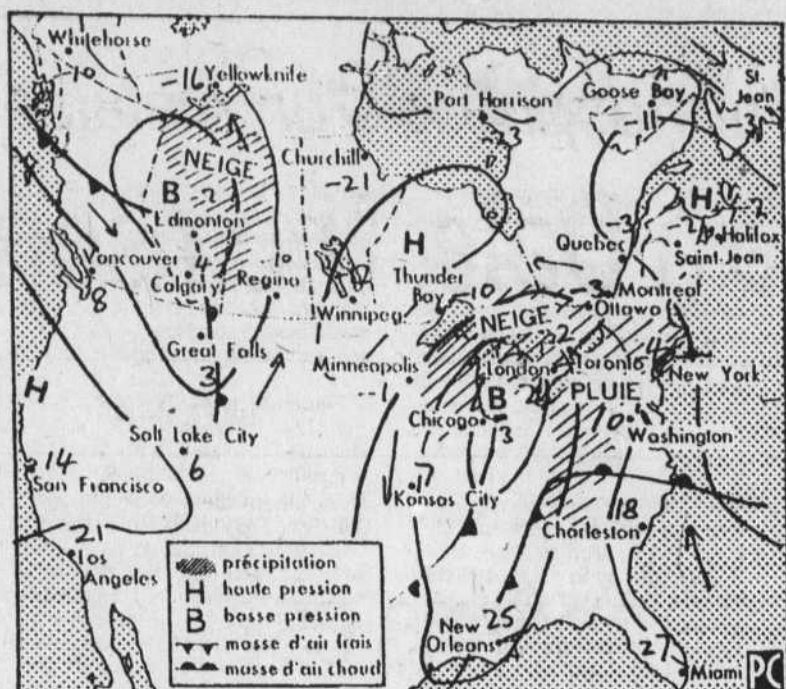
En effet, d'un seul mouvement rapide du poignet, cette nouvelle et extraordinaire Pulsar fait apparaître l'heure en chiffres rouges et lumineux. Vous pressez un bouton pour la seconde exacte, et un autre pour le mois et la date.

D'une précision étonnante et d'un fonctionnement sûr, sans aucune pièce mobile susceptible de s'user. Huilage et nettoyage ne sont jamais nécessaires. Une grande découverte! Le module de toute Pulsar est garanti pour 3 ans.

En acier inoxydable, bracelet assorti, \$325. *En doublé or, \$450.

*Boîtier en doublé or, 1/20 de 14 ct. Bracelet en doublé or, 1/20 de 10 ct.

BIRKS
JOAILLIERS



Régions Outaouais Montréal: en-

Régions Lac St-Jean, Sept-Iles, Baie-Comeau: ensoleillé. Minimum la nuit dernière moins 18. Aperçu pour demain: nuageux.

Après leur manifestation de courte durée, les syndicats se sont dispersés et le feu mourait tristement sous la neige fondante quand un magnifique camion de pompiers — ils sont d'un blanc immaculé à Québec — s'est enfin précipité sur les lieux en réveillant la Grande-Allée, toutes sirènes hurlantes. Les sapeurs ont vaincu l'élément destructeur en quelques secondes, guère épiques, sous l'œil paisible d'une dizaine de policiers. Les équipes de nettoyage, qui assistent ces temps-ci le Parlement pour l'ouverture de la session, ont écopé du gros du travail.

Soulignant que le parti des kataeb n'avait pas encore examiné "ce nouveau dé-

L'Ouest sur rail

Les Rocheuses, ça se voit...

Rares sont les habitations et villages. Partout on voit des chèvres de

Il est 7 h mais à l'heure de Montréal il est 10 h. Le train a mis 84 heures pour faire ces 2,900 milles de Canada. Il repartira à 18 h 45 ce soir pour Montréal avec quelques touristes, des gens âgés et des jeunes désillusionnés.

C'est aussi ainsi que les hommes voyagent, se retrouvent et s'apprennent les nouvelles de leur pays et d'ailleurs.

- les indicateurs relatifs aux marges bénéficiaires semblables à ceux des banques à charte recouvreront aussi les sociétés de prêts et les fiducies.

- Il y a 14 ans aujourd'hui, le 12 mars 1962, le premier ministre John Diefenbaker annonçait que sept militaires et deux civils tués pendant la guerre du Vietnam étaient membres de la Commission internationale du cessez-le-feu en Indochine, avaient été surpris à pratiquer la contrebande de l'or.
- 1939 — Pie XII devient pape.
- 1938 — Les forces allemandes envahissent l'Autriche.
- 1930 — Campagne de désobéissance civile du Dr. Mohandas Gandhi contre les autorités britanniques.
- 1912 — Premier saut en parachute du capitaine américain Albert Berry.
- 1908 — Casey Baldwin, pionnier de l'aviation au Canada, vole pour la première fois aux États-Unis.
- 1878 — Sir John A. Macdonald, ex-prime ministre de la Colombie-Britannique, à laquelle les Tories veulent prendre le pouvoir lors des élections plus tard la même année.

Le ministre était cependant incapable d'indiquer le nombre d'institutions d'où provenaient ces plaintes qui, pour un seul hôpital par exemple, pourraient viser des centaines de syndiqués. Il ne s'agit que d'un début puisque les procureurs spé-

OLYMPIQUES

mortel. Mécontent de cette situation, le signaleur est descendu en bas de la superstructure: c'est à ce moment que les câbles qui auraient dû retenir le voussoir

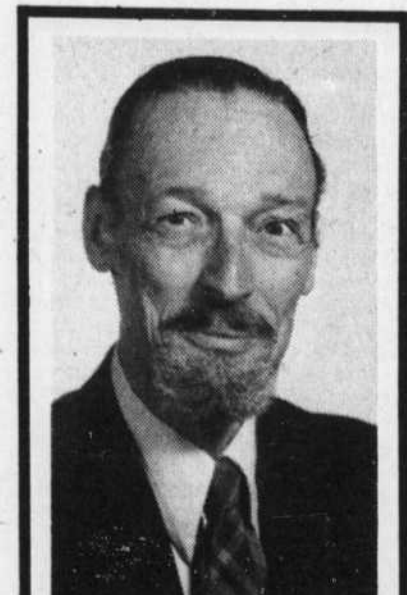
Les interventions des trois ministres

Le juge en chef fait son rapport

Mais M. Trudeau a néanmoins exprimé l'espoir que la publication du document mette fin au tumulte que l'affaire suscite quotidiennement aux Communes, depuis sept jours.

JETTE, Charles-Hervé. — À Montréal, le 7 mars 1976 à l'âge de 86 ans, est décédé, M. Charles-Hervé Jetté, ingénieur civil, époux de Jeanne Archambault. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, deux sœurs: Alice (Mme Paul G. de Tonnancourt) et Thérèse (Mme veuve Franchère Pépin), son beau-frère le Major Paul G. de Tonnancourt, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles ont eu lieu le 9 mars dernier à l'église St-Viateur d'Outremont à 2 h 00, et de là au cimetière de la Côte-des-neiges.



M. Paul Guertin

À Montréal, le 9 mars 1976 à l'âge de 67 ans, est décédé M. Paul Guertin, ancien conseiller et administrateur. Il avait été membre du Conseil Supérieur de l'Éducation, président de la Société Saint-Jean Baptiste, du Prêt d'Honneur et de plusieurs autres groupements.

Outre son épouse Suzanne Dequoy, il laisse dans le deuil trois filles, Andrée (Michel Desroches), Lise (Guy Mathieu), Marie (Michel Beaudry) ainsi qu'un fils Jean (Christiane Robert), deux petites-filles, Catherine et amie. Les funérailles auront lieu le samedi 13 mars. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire, 35, Valée-Léves, 1111, outre, rue Laurier, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont, où le service sera célébré à 10 h, inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Dons au Fonds de Recherche en pneumologie, Dr. Pierre Nadeau, Hôtel-Dieu de Montréal, 3840 St-Urbain, Montréal. Salon fermé de 5 à 7h. p.m.

les atomisés de l'An 0





De jeunes Arabes bombardent de cailloux les soldats israéliens dans les rues de Naplouse en signe de protestation contre la brutalité de "l'occupant". Depuis le week-end dernier, des incidents quotidiens opposent étudiants et forces israéliennes dans les villages de Cisjordanie. On pense que cette agitation empêchera la tenue d'élections comme prévu le mois prochain. (Téléphoto AP)

Argentine: les grèves se multiplient malgré les hausses de salaires

BUENOS AIRES (Reuter) — La décision du gouvernement d'accorder des augmentations de 20 pour cent aux ouvriers n'a pas empêché plusieurs secteurs de l'industrie de poursuivre leurs grèves sauvages.

Le gouvernement a accordé des augmentations de 20 pour cent bien que son programme initial d'austérité pour les six prochains mois ait prévu des augmentations maximum de 12 pour cent. Mais les syndicalistes les plus militants de la ceinture industrielle de la capitale et de la construction automobile de Córdoba ne les ont sans doute pas jugées suffisantes et les premières indications font apparaître que plus de 100 petites entreprises de la banlieue de Buenos Aires sont paralysées et que des grèves sauvages affectent au moins trois des grandes usines automobiles de Córdoba.

Les ouvriers de l'automobile réclament des augmentations de l'ordre de 50 pour cent et l'annulation du programme d'austérité élaboré par le ministre de l'Economie M. Emilio Mondelli qui, pour les syndicats, "fait retomber tout le poids de la crise économique sur les travailleurs". L'étendue du mouvement à Córdoba est difficile à cerner car les journalistes sont au nombre des grévistes professionnels qui ont cessé le travail pour 48 heures à l'appui de revendications salariales immédiates.

La révision du programme Mondelli a été rendu publique, mercredi soir, peu avant que la présidente Isabel Peron prenne la parole devant une séance plénière de la Confédération générale du travail CGT. Le ministre n'est pas revenu sur sa décision d'augmenter de 100 pour cent le gaz, l'électricité, les tarifs ferro-

viaires et de nombreux produits de consommation.

Les dirigeants des syndicats affiliés à la CGT ont longuement applaudi la présidente, même lorsqu'elle a lancé: "Nous ne sommes pas habitués à nous serrer la ceinture mais il va falloir nous y résoudre". Mais on fait remarquer que ces dirigeants sont en majorité des péronistes orthodoxes. Aussi la question se pose de savoir s'ils parviendront à contrôler une base qui a presque complètement basculé dans le camp des adversaires de la présidente.

La perspective d'un regain de la tension sociale a fait renaître les rumeurs de coup d'Etat militaire et on dit que les officiers supérieurs de l'armée estiment que le contrôle du pays échappe désormais de manière irréversible au gouvernement. Un journal de la capitale rapporte que Mme Peron elle-même aurait confié à ses ministres, il y a quelques jours, que plusieurs personnes lui ont prédit un coup de force pour aujourd'hui. Mais elle aurait ajouté qu'elle n'y croyait pas.

Les rumeurs circulent avec tant de force que le député radical Jose Zamarrillo a proposé officiellement à la Chambre des députés que le ministre de la Défense Jose Deheza et les chefs des trois armées soient interrogés par les députés.

D'autre part, les attentats se poursuivent et des bombes ont explosé dans trois gares de chemin de fer et trois magasins d'exposition de voitures. Les attentats n'ont pas été revendiqués. A Córdoba, la police tente toujours de retrouver les 12 personnes enlevées la veille par des bandes armées.

Nixon reconnaît avoir ordonné que la CIA déstabilise le régime Allende

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — L'ancien président Richard Nixon a reconnu dans une déposition faite sous serment qu'il avait donné l'ordre à la CIA d'essayer d'empêcher la venue au pouvoir de Salvador Allende au Chili et, par la suite, d'organiser l'opposition et d'affaiblir l'économie du pays.

L'ancien chef de l'exécutif dans ce témoignage rendu public hier, ajoute toutefois qu'il n'était pas au courant de la participation de l'agence de renseignements américaine au coup d'Etat militaire au Chili.

M. Nixon reconnaît avoir ordonné à la

CIA d'essayer d'empêcher M. Allende d'accéder au pouvoir, mais, ajoute-t-il, "je ne me rappelle pas avoir été informé, étant président, de l'existence de plans pour un coup d'Etat militaire au Chili".

La déposition de M. Nixon va directement à l'encontre des conclusions de la commission sénatoriale, dirigée par le sénateur Frank Church, laquelle dans son rapport l'année dernière avait conclu "qu'il ne faisait aucun doute que la CIA avait reçu l'ordre direct du président le 15 septembre 1970 d'essayer de fomenter un coup d'Etat".

Selon M. Nixon, son rôle dans le drame

chilien s'est limité à des discussions avec M. Richard Helms, qui dirigeait à l'époque la CIA.

Ces entretiens, a précisé M. Nixon, avaient trait "au versement direct de fonds pour aider les adversaires de M. Allende, à la suppression de l'aide financière et des programmes d'assistance américains en vue de compromettre le développement de l'économie chilienne, et aux efforts visant à réunir le soutien de diverses factions dans le pays, y compris les militaires, autour d'un candidat qui pourrait battre le Dr. Allende".

Dans sa déposition de 37 pages, présen-

tée hier à la commission Church, l'ancien président reconnaît également "il est possible" qu'il était au courant de l'interception des communications téléphoniques de l'ambassade d'Israël à Washington, ainsi que de celles de son frère Donald Nixon "soupçonné de s'être compromis, ou d'avoir compromis le président".

Toutefois, selon M. Nixon, il ignorait que les "plombiers" de la Maison-Blanche projetaient une effraction dans le cabinet du psychiatre de Daniel Ellsberg, à la suite des révélations par ce dernier des "documents du Pentagone".

L'indépendance des PC européens est de "l'électoralisme", dit Kissinger

BOSTON (AFP) — M. Henry Kissinger a une fois de plus souligné, jeudi, les dangers que représenterait pour le monde occidental l'arrivée au pouvoir du communisme en Europe de l'Ouest.

Recevant à Boston la médaille du souvenir "Christian Herter" ancien secrétaire d'Etat, le chef de la diplomatie américaine s'est aussi longuement et amèrement plaint de la désunion régnant en Amérique en matière de politique étrangère et de ses conséquences néfastes dans le monde.

A propos de l'éventuelle participation communiste au pouvoir en Europe occidentale, l'un de ses thèmes favoris depuis quelque temps, M. Kissinger a apporté devant le Conseil des Affaires étrangères de Boston les précisions suivantes:

"En dernier ressort, a-t-il déclaré, il appartient naturellement aux électeurs des pays concernés de décider si les communistes doivent prendre le pouvoir ou y être associés." Mais, a-t-il ajouté, "personne ne peut s'attendre que ce problème n'intéresse pas le gouvernement américain".

Le secrétaire d'Etat a estimé qu'il était impossible de savoir si les partis communistes d'Europe occidentale étaient véritablement indépendants de Moscou sur la foi de leurs affirmations qui, "coïncident manifestement avec leurs intérêts électoraux".

"Leurs procédures internes, leurs principes idéologiques et leurs dogmes demeurent l'antithèse de partis démocratiques", a affirmé M. Kissinger. S'ils arrivaient au pouvoir, a-t-il poursuivi, "ils accorderaient inévitablement un intérêt secondaire aux efforts en vue d'assurer la défense et la sécurité de l'Occident, essentiels non seulement pour préserver la liberté de l'Europe mais aussi pour maintenir l'équilibre mondial des forces".

"Ils seraient tentés d'orienter d'avantage leurs économies vers l'Est. Il faudrait, au mieux, s'attendre à voir les gouvernements d'Europe occidentale où les communistes joueraient un rôle prédominant se rapprocher des positions des pays non-alignés. La solidarité politique et la défense collective de l'Ouest, et par conséquent de l'OTAN, seraient inévitablement affaiblies sinon réduites à néant", a affirmé le secrétaire d'Etat.

M. Kissinger a conclu cette partie de son discours en affirmant que "l'engagement du peuple américain à maintenir l'équilibre des forces en Europe, même s'il demeurerait justifié par des raisons pragmatiques, et géopolitiques, perdrait la base morale qui était la sienne depuis 30 ans".

Abordant la question des relations américano-soviétiques, le secrétaire d'Etat a déclaré que "ceux qui en Amérique présentent un tableau exagéré de la force soviétique opposée à la faiblesse améri-

caine ne rendaient pas service à leur pays".

Cette remarque visait manifestement ses détracteurs qui, tels M. Ronald Reagan, Henry Jackson ou l'amiral Emmo Zumwalt, répètent inlassablement que l'Amérique est mal défendue par la présente administration et n'hésitent pas à mettre nommément en cause le secrétaire d'Etat.

M. Kissinger n'a pas caché une amertume qui a récemment contribué à alimenter les rumeurs sur sa démission prochaine.

"Le monde regarde avec stupeur, nos adversaires avec plaisir et nos amis avec une inquiétude grandissante, l'Amérique qui semble réduire son influence et détruire ses réalisations dans les affaires mondiales par une orgie de récriminations", a-t-il déclaré.

"Le monde, a-t-il poursuivi, voit notre politique en Afrique, en Méditerranée orientale, en Amérique latine, au niveau des relations Est-Ouest contrecarrée par

des actions arbitraires du Congrès dont les effets néfastes prendront peut-être des décennies avant d'être effacés".

"Le monde voit encore nos services de renseignement mis en péril par des attaques inlassables et indiscriminées. Il voit un pays virtuellement incapable de faire preuve de la discrétion indispensable en diplomatie", a finalement affirmé M. Kissinger.

Si un groupe de détracteurs sape les négociations sur le contrôle des armements et la perspective de liens plus constructifs avec Moscou pendant qu'un autre réduit les dépenses de défense et se met en travers de "la résistance américaine à l'aventurisme soviétique", le résultat sera la paralysie, a ajouté le secrétaire d'Etat.

M. Kissinger n'a pas trouvé de substitut au mot "détente" et ne serait pas surpris s'il était de nouveau utilisé un jour par les dirigeants de l'administration pour décrire les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est ce que le secrétaire d'Etat a déclaré, avec une cer-

taine ironie après le discours qu'il a prononcé devant le conseil des affaires étrangères de Boston.

M. Kissinger, qui répondait à une question, a ajouté qu'il n'avait pas de préférence en ce qui concerne le choix d'une nouvelle formule pour décrire les relations entre Washington et Moscou. Il a reconnu qu'il avait cherché une solution de remplacement. Il a avancé comme possibilité l'expression "relaxation des tensions" mais a déclaré qu'en fin de compte et faute de mieux, "nous pourrions bien nous retrouver avec l'ancien vocable".

En réponse à une autre question non dénuée en perdition, — on lui demandait quand pensait-il écrire ses mémoires — le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il n'y avait pas encore songé. "Ma réponse rendra beaucoup de gens malheureux", a-t-il précisé faisant allusion à ses nombreux critiques dans le monde politique américain et aux rumeurs sur sa démission prochaine, qui courent à Washington.

Golda Meir reprend du service à la tête du groupe de travail de Rabin

JERUSALEM (Reuter) — Apparemment indestructible, Mme Golda Meir, la "grand-mère" d'Israël, est sortie de sa retraite pour se replonger dans le monde politique. Elle a accepté récemment de faire partie d'un nouveau groupe de direction du parti du travail.

Malgré son âge très respectable — 77 ans — Mme Meir, dit-on dans son entourage, n'a rien perdu de son dynamisme et de son mordant. Le groupe travailliste se réunira tous les vendredis, deux jours avant le conseil de cabinet hebdomadaire. Il comprend des ministres de premier plan, ainsi que des représentants de l'Agence juive et de l'Histadrut (la fédération des syndicats).

La mise sur pied de ce nouveau "groupe pilote" apparaît comme la réponse donnée par le premier ministre, M. Yitzhak Rabin, à ceux qui l'accusaient ces derniers mois de se montrer impulsif et peu enclin à consulter ses collègues.

La présence de Mme Meir va incontestablement renforcer le poids politique du nouveau groupe, mais on se demande quand même dans certains milieux si la décision de M. Rabin de l'attirer de nouveau sur la scène politique ne traduit pas ses propres insuffisances en tant que leader, à l'heure des choix difficiles pour Israël.

Le premier ministre a dû affronter pas mal de critiques au cours des six derniers mois, à la fois en raison de son style personnel de gouvernement — il s'en est pris aux responsables de la défense et à la presse — et de ce que le camp des "colombes", au sein du gouvernement, considère qu'il a une attitude trop intransigente à l'égard des négociations avec les Palestiniens.

L'un des membres du gouvernement les plus en vue parmi les "colombes", M. Yigal Allon, ministre des Affaires étrangères, n'a pas assisté à la réunion, chez Mme Meir, au cours de laquelle elle a accepté de ré-

pandre favorablement à la demande de M. Rabin. Il effectue une visite en Amérique latine, et selon certains journaux, il ne figure pas dans le nouveau groupe. Les collègues de M. Allon déclarent cependant qu'il en fera très certainement partie.

Parmi les ministres qui en font déjà partie: M. Shimon Peres (Défense), M. Haim Zadok (Justice) et M. Israël Galili (ministre sans portefeuille).

Mais le groupe comprendra également des personnalités de premier plan hors du gouvernement. Ce sont M. Yosef Almog, maire de Haïfa, nommé récemment président de l'Agence juive, et M. Yehoram Meshel, secrétaire général de la fédération des syndicats, ainsi que M. Meir Zarmi, secrétaire général du parti du Travail, qui a retiré sa démission à la suite de la constitution du groupe restreint. Il s'était plaint de rivalités internes et du manque de coordination entre le gouvernement et les syndicats.

L'hypothèse aussi est dans l'air que l'ancien ministre de la Défense, le général Moshe Dayan, pourrait également faire partie du nouveau groupe, ainsi

que M. Abba Eban, l'ancien ministre des Affaires étrangères.

Depuis deux ans qu'elle a démissionné de son poste de premier ministre, Mme Golda Meir a écrit ses mémoires, reçu de très nombreux visiteurs et beaucoup voyagé au nom de son pays. Mais rien n'indiquait qu'elle désirait reprendre une part active à la vie politique.

Elle est toujours entourée de beaucoup de respect et d'affection, et le premier ministre peut espérer que sa stature politique réajustera sur sa propre administration. Reste à savoir cependant dans quelle mesure elle influencera la façon de voir du gouvernement. Mme Meir était connue, quand elle était à la tête du gouvernement, pour être très ferme dans la négociation. Elle avait une profonde méfiance à l'égard des accommodements d'Israël avec ses voisins arabes.

Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis qu'elle a quitté la scène politique, de nettes lignes de partage sont apparues au sein de la société dirigeante israélienne en ce qui concerne la politique à adopter à l'égard de la question palestinienne. Certains pensent que l'intangible fermeté d'Israël au sujet des territoires qu'il a conquis pendant la guerre des six jours de 1967 est un erreur et qu'elle a des résultats négatifs.

Les modérés, dont M. Allon et son prédécesseur, M. Eban, et les membres d'autres formations de gauche et progressistes, préconisent une attitude plus ouverte et plus imaginative en ce qui concerne les initiatives de paix au Proche-Orient.

M. Eban estime qu'Israël devrait être prêt à faire de très importantes concessions territoriales en échange d'un accord global de paix.

Régime Naran: la recette pour maigrir chez soi.

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos livres superflus de graisses, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et aussi, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amaigrissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails; quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser la formule liquide dans un contenant d'une chopine, puis à ajouter du jus de pamplemousse jusqu'à la pleine contenance. Deux cuillères à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbent toutefois le supplément vitaminique inclus et tenez-vous-en au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

Dès le premier essai, vous saurez qu'il s'agit là de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous redonner grâce et sveltesse. Cou, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des poudres superflues de graisses. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez-nous la boîte vide: nous vous la rembourserons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-même avec quelle rapidité les boursofflures disparaîtront et le regain de bien-être qui en naîtra. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entraînement et votre vivacité.

La maternité: tous les choix sont-ils justifiés?

LETTRE À UN ENFANT JAMAIS NÉ.

Oriana Fallaci.

Dans une Italie déchirée par le débat sur l'avortement, ce livre a créé l'effet d'une bombe: 300.000 exemplaires vendus en trois mois, des polémiques dans toute la presse, un courrier sans précédent...

Ce livre, c'est le cri d'orgueil d'une femme rebelle. Un cri de rage, mais aussi d'amour devant la maternité.

Un accent de vérité qui ne trompe pas.



138 pages.
Broché \$6.95

FLAMMARION LTÉE

Nigeria: 32 condamnations à mort

LONDRES (Reuter) — Le conseil militaire suprême du Nigeria a décidé que trente-deux militaires reconnus coupables de participation à la tentative de coup d'Etat du mois dernier seront passés par les armes immédiatement, annonce Radio-Nigeria.

Parmi les trente-deux condamnés à mort figurent un général, quatre lieutenants-colonels et six commandants. Une autre personne a été condamnée à la détention criminelle à perpétuité. La radio n'a communiqué aucun nom.

Radio-Nigeria précise que 125 personnes ont été arrêtées depuis la tentative de putsch du 13 février, dont quelques civils. Quarante ont été relâchées mais l'enquête et les procès se poursuivent.

vient de paraître

Jules-Paul Tardivel
présentation par
John Hare
Pour la Patrie
Cahiers du Québec
Coll. Textes et Documents
littéraires

éditions
hurtubise hmh

380 ouest
rue Craig
montréal



DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3846
266 est. St-Paul, Vieux Montréal

PIERRE BÉLANGER

Designer d'intérieur
décorateur ensemblier
Spécialités:

Bureaux et résidences
C.P. 21, St-Lambert, P.Q.

Tél.: 671-2202

A. DADOUN

Art et architecture d'intérieur
Décorateur ensemblier
Créations exclusives

LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

Quand vos idées
ressemblent aux nôtres...



382-4710

Anjou QUÉBEC

La Boucherie Charcuterie française de Montréal
depuis 22 ans à votre service
La Maison de confiance
ou

La qualité fait sa renommée

Bœuf de l'Ouest qualité A-1
Agneau frais de l'Ouest canadien - Veau extra
Volailles - Lapins - Canards - Faisans - Pintades

Suivez le bœuf... il est en baisse!

CHARCUTERIE FINE EXCLUSIVE

Fabrication maison exclusive...
Produits d'importation - fromages - pain français et bière

Livraison à domicile: 272-4065, 272-4086
807 est. rue Laurier - Métro: Station Laurier
Stationnement facile

PERSONNEL COMPÉTENT

ACCUEIL COURTOIS

Frank Church, une candidature trop tardive ?

WASHINGTON (AFP) — L'annonce officielle, prévue pour la semaine prochaine, de la candidature du sénateur Frank Church va venir encombrer encore davantage le peloton déjà serré des aspirants "libéraux" à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles.

M. Church se prépare à entrer dans la course en dépit des objections de M. Morris Udall, le seul d'entre eux qui ait obtenu un nombre honorable de voix dans deux des élections primaires, celles du New Hampshire et du Massachusetts, où il est arrivé en seconde position. M. Udall fait valoir que cette fragmentation des voix "libérales" ne peut profiter qu'aux candidats "modérés". M. Jimmy Carter, grand vainqueur en Floride le 9 mars, et le Sénateur Henry Jackson, victorieux dans le Massachusetts la semaine précédente.

La plupart des sénateurs pensent, quant à eux, que M. Church, qui entre tardivement dans la compétition électorale, n'a guère de chances à présent de rallier à lui un nombre appréciable de délégués pour la convention démocrate de New York.

M. Church conformément aux engagements qu'il avait pris, a retardé l'annonce de sa candidature jusqu'à la fin des travaux de la commission sénatoriale d'enquête sur les services de renseignements. Le mandat de la commission qu'il préside n'expire officiellement que le 15 avril, mais les auditions, qui ont notamment exposé en détail les nombreuses tentatives d'assassinat de la CIA contre divers dirigeants étrangers, sont maintenant terminées. M. Church, qui préside également la sous-commission sur les sociétés multinationales, a largement profité de la publicité faite aux révé-

lations sensationnelles tant sur les activités de la CIA et du FBI que sur les pots-de-vin versés à l'étranger par des compagnies telles que Lockheed et Northrop.

Un seul des "libéraux", le sénateur de l'Indiana Birch Bayh, a mis sa candidature en sommeil. Par contre, l'ex-sénateur de l'Oklahoma Frank Harris, M. Sargent Shriver et le gouverneur de Pennsylvanie Milton Shapp poursuivent leurs efforts, malgré les résultats très médiocres qu'ils ont obtenus jusqu'à présent, et l'épuisement rapide de leurs ressources financières.

Même dans un État réputé "de gauche" comme le Massachusetts, le seul qui avait voté en majorité pour le sénateur George McGovern aux élections présidentielles de 1972, les candidats démocrates modérés ou conservateurs l'emportent cette année sur les libéraux. Le principal espoir pour ceux-ci de barrer la route à M. Jimmy Carter ou à M. Henry Jackson. Reste une candidature de dernière heure du sénateur Edward Kennedy, jugée hautement improbable, ou l'entrée en scène, très prévisible celle-là, du sénateur Hubert Humphrey.

Paradoxalement, ce dernier, longtemps dénoncé avec virulence par la gauche du parti en raison de son approbation de la guerre du Vietnam en tant que vice-président de M. Lyndon Johnson apparaît aujourd'hui à de nombreux libéraux comme un nombreux mal. Il ne cache guère ses ambitions présidentielles, déçues de peu en 1968, mais a refusé de faire campagne dans les primaires. Une impasse complète à la convention de New York en juillet pourrait amener une majorité des délégués à l'investir au nom de l'unité du parti.

NATIONS UNIES (APP) — La troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer qui se tiendra du 15 mars au 7 mai prochains au siège de l'ONU à New York s'inscrit, comme les deux précédentes à Caracas en 1974 et à Genève en 1975, dans le mouvement mondial qui depuis la fin des années 50, vise à instituer une réglementation des relations économiques internationales conformes à la configuration politique moderne de la communauté des États membres de l'ONU.

Forcément lent et laborieux en raison de l'extrême complexité des problèmes humains, politiques et techniques qui sont à traiter, ce mouvement tend à la rédaction et à la conclusion d'un traité ou convention qui serait le document de référence incontesté et incontestable du droit maritime international de la fin du vingtième et du vingt-et-unième siècles. On en est encore loin. Mais un progrès remarquable à cet égard fut accompli lors de la conférence de 1975 à Genève par la mise au point d'un texte unique en tant que base de négociations pour l'ensemble des questions soumises aux trois commissions de la conférence: — régime international des fonds marins — limites territoriales, zones économiques exclusives, navigation internationale dans les détroits, plateaux continentaux, États archipélagiques, pays dépourvus de littoral maritime, etc., pollution des mers et

recherches scientifiques marines.

Il faut préciser que ce texte unique ne fait pas loi. Son libellé est entièrement provisoire et susceptible à tout moment de remaniement et d'amendements. C'est un guide pour des négociations où se manifestent toutes les divergences et toutes les rivalités politiques, doctrinales et économiques qui imprègnent la trame des relations internationales.

Tel qu'il est, ce texte traite, dans sa première partie, des fonds marins et du lit des océans qui se trouvent au-delà des limites des juridictions nationales. On y relève l'énoncé des principes, selon lesquels cette zone maritime immense est l'héritage commun de l'humanité, un héritage devant rester exempt de toute revendication de souveraineté et devant être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. On y relève aussi des stipulations sur la participation des pays en développement et des pays sans littoral maritime aux ressources qui seraient retirées des fonds marins. Ces principes, en tout cas, régissent la façon dont le texte unique conçoit l'établissement d'une autorité internationale des fonds marins qui serait chargée de la gestion de ces fonds. Ce serait là l'innovation en quelque sorte historique du futur traité ou convention sur le droit de la mer.

Cette autorité comprendrait un conseil de 36 membres élus selon la règle onusienne de la répartition géographique équitable avec, cependant, une réglementation particulière pour les États ayant effectué des investissements substantiels dans l'exploitation des fonds marins. Un tribunal du droit de la mer et une agence d'exécution des travaux lui seraient adjoints avec, bien entendu, un secrétariat général. La définition des fonctions et des pouvoirs de cette autorité internationale devrait faire l'objet des négociations les plus serrées parce qu'elle implique notamment l'énoncé des modalités de la prospection et de l'exploitation non seulement des nappes pétrolières sous-jacentes aux fonds marins mais aussi des gisements de "nœuds" qui pourraient s'y trouver. "Nœuds" semble être le mot-clé de toute la question de l'entrée des fonds des mers et du lit des océans dans la catégorie des champs de ressources du genre humain: il s'agit de ces sortes de boulets minéraux et métalliques, selon diverses théories, pourraient devenir très rapidement une source majeure de manganèse à haute teneur de cuivre, nickel et cobalt.

Quel sera le régime d'exploitation de

ces gisements dont on a pu dire qu'ils seraient fabuleux? Quel sera le rôle, dans cette exploitation, des entreprises privées par rapport à l'autorité internationale? Quelle serait, le cas échéant, la répartition des revenus? Comment en faire bénéficier les pays en voie de développement sans que soient lésés à l'excès les pays dotés des moyens financiers et techniques de prospecter et de mettre en valeur ces ressources? Autant de questions où se confrontent tous les courants idéologiques et toutes les doctrines économiques politiques qui ont cours sur la planète.

Le schéma juridique des travaux de la conférence de New York en ce qui concerne les eaux territoriales des États et la zone économique exclusive des États côtiers devrait pouvoir être mis en œuvre avec beaucoup de minutie sans doute — car il comporte des questions aussi compliquées que celle du "passage innocent" à travers les détroits et celle de la réglementation des quotas de pêche — mais avec un minimum de litiges. Il est plus ou moins généralement admis que les eaux territoriales proprement dites seront portées de trois à douze milles marins et que la zone qui leur sera contiguë ne dépassera pas 24 milles à partir de la ligne de côtes.

De même peut être considérée comme acquise, la fixation à 200 milles marins à

partir des lignes de côte de la zone économique dont la prospection et l'exploitation relèveraient exclusivement des droits de souveraineté des États côtiers mais où serait assurée la liberté de navigation, de survol, de pose de câbles sous-marins et d'oléoducs.

La prospection et l'exploitation des ressources — notamment pétrolières — des plateaux continentaux sur 200 milles marins au-delà des lignes de côte pourraient, tels qu'ils sont décrits dans le texte unique des travaux de la conférence être réglementés sous forme d'une sorte de calque de ce qui aura été décidé pour les zones économiques exclusives. Là aussi, des controverses sont prévisibles sur les rôles respectifs des entreprises privées, des organisations internationales publiques et des droits des pays en développement.

La troisième conférence sur le droit de la mer devra aussi rechercher des formules d'accord pour la définition des modalités de la libre navigation en haute mer et dans les eaux archipélagiques pour déterminer les droits des pays dépourvus de littoral et bien d'autres questions y compris la lutte contre la piraterie, contre le trafic maritime des stupéfiants... et les émissions clandestines radio-phoniques et audio-visuelles depuis la haute mer.

Vote de confiance au cabinet Wilson

LONDRES (Reuter) — Mis en minorité la veille par la défection de députés travaillistes de gauche, le gouvernement de M. Harold Wilson a obtenu hier la confiance par 297 voix contre 280, une majorité de 17 voix.

Plus tôt, le premier ministre Wilson a fait appel à l'aile gauche travailliste pour qu'elle ne compromette pas le maintien du parti au pouvoir en faisant une alliance contre nature avec l'opposition conservatrice. M. Wilson a lancé cet appel à l'ouverture d'un débat houleux sur la confiance au gouvernement travailliste.

Le gouvernement travailliste a posé la question de confiance à la suite de la défaite qu'il a subie mercredi soir à la

Chambre, lorsque 37 députés de la gauche travailliste se sont abstenus d'un vote sur le programme de réduction des dépenses de l'État.

Le gouvernement a pris cette décision de brusquer les choses et d'organiser ce vote de confiance afin de dégager rapidement l'atmosphère.

Forts de leur victoire de mercredi — 184 voix contre 256 en faveur du gouvernement — les conservateurs étaient en effet décidés à bloquer le travail parlementaire. Ils avaient déjà tenté d'interrompre plusieurs réunions de commissions. La dégradation de la livre sterling sur les marchés des changes n'a sans doute pas été étrangère au désir de M. Wilson de vider rapidement l'abcès.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

AVIS D'ABANDON DE CHARTE

NORTHMIN MINES LTD.

Prenez avis que NORTHMIN MINES LTD., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, première partie, ayant son siège social à Québec, district judiciaire de Montréal, s'adresse aux Institutions Financières de la province de Québec dans le but de demander l'abandon de sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies.

MONTREAL, le 9 mars 1976
P. D. LAFORTE
1117 rue St-Catherine Ouest
Suite 922, Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

J.F. KHAZAM LTD. corps politique d'homme constitué et ayant sa principale place d'affaires au 360, de la rue St-Jacques dans les cités et district de Montréal.

Demandresse.

VS.

SERGE LAMOREUX, résident et domicilié au 591, Boul. de l'Est, à l'Est, district de Terrebonne.

Ordonnance.

Il est ordonné au défendeur de comparaître au Greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur.

MONTREAL, ce 3 mars 1976.

A. Beaulieu, Greffier.

NANTIEL, MERCIER & POLIQUIN, avocats

507, Place d'Armes

Proc. de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-05711-768

DAME GHISLAINE DAGENAIS

requérante

VS.

DANIEL DESABRAIS

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, DANIEL DESABRAIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 4 mars 1976

(S) A. BEAULIEU

ME BENOT GENDRON, 400 est, rue Jarry, Montréal, P.Q.

Tél: 381-2504

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-05871-780

PAUL EMILE NOBLE, requérant

VS.

TERESE GLOUTIER, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé TERESE GLOUTIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, CE 8 MARS 1976

(S) CLAUDE DUFOUR, Greffier-adjoint

LABELLE, CHARBONNEAU & LAPORTE

4935 est, rue Beaulieu

Suite 105

Montréal, Québec

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 septembre 75 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à WOODFIRE BROS LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 8ème jour de mars 1976, sous le numéro 2672573. Ce 8ème jour de mars 1976, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571 (d) du Code Civil qu'une cession et un transfert de toutes les créances et comptes des livres actuels et futurs fait le 2ème jour du mois de février 1976 par Monsieur Bernard Parent, dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est à St-Basile, en faveur d'Imperial Oil Limited, a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Chamblay le 9 mars 1976 sous le numéro 446754. MONTREAL, le 2 mars 1976

IMPERIAL OIL LIMITED

2 Place Ville Marie

Montréal, P. Qué., H3B 3Z2

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-004113-785

JEAN-LOUIS FARRESE, résident et domicilié à Ville de Laval, district de Montréal

Demandeur

VS.

LISE FARRESE, autrui résident et domiciliée en la cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DEFENSEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse LISE FARRESE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 10 mars 1976

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Me ROBERT DESJARDINS

4515 ouest, rue Notre-Dame

Montréal, Qué.

Procureur du demandeur

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-05871-783

MARIO HUMBERTO ALVAREZ, mécanicien, domicilié et résident au 429 Prince Arthur #5, à Montréal, dist. district.

Requérant

VS.

GLORIA SANTANDER, ménagère, de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GLORIA SANTANDER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 5 mars 1976

(S) CLAUDE DUFOUR, Greffier-adjoint

Mes BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT

Procureurs du requérant

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-058613-785

KATHERINE ROSE MCKENZIE, commis comptable, de la Cité et District de Montréal, résident et domicilié au 0104 Jean Millot, App. 8, LaSalle, épouse séparée de biens de l'intimé ci-dessous nommé.

REQUERANTE

VS.

FRANCIS JOSEPH BAKER, autrui de l'Etat d'Ohio, Etats-Unis et présentement de l'Etat d'Ohio.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé FRANCIS JOSEPH BAKER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 mars 1976

CLAUDE DUFOUR, Greffier-adjoint

Me Halperin, Aishemil, Kotler & Shuster

1255 Université, Suite 1620,

Montréal H3B 3K3

Procureurs de la requérante

KENWOOD'S MOVING & STORAGE LIMITED

Kenwood's Moving & Storage Limited demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation de louer deux (2) unités de Caravan Trailers Rental (Que) Ltd., 800 Montée de L'Esprit, St-Laurent, Québec, ayant la description suivante: fourgons (dry freight vans) ou remorques à rideaux (stake and rack trailers) pour une période de neuf (9) mois à partir d'avril 1976 jusqu'à janvier 1977, conformément aux dispositions de l'article 13 F.F. de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage.

Tout intéressé peut faire opposition dans les quatre (4) jours suivant la présente parution.

1ère parution: 11 mars 1976

2ème parution: 12 mars 1976

3ème parution: 13 mars 1976

GEORGINA, PRUD'HOME, CHEVRIER, CARDINAL, MARCHESSAULT, MERCIER & GREENSTEIN, Avocats

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-004113-785

JEAN-LOUIS FARRESE, résident et domicilié à Ville de Laval, district de Montréal

Demandeur

VS.

LISE FARRESE, autrui résident et domiciliée en la cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DEFENSEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse LISE FARRESE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 10 mars 1976

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Me ROBERT DESJARDINS

4515 ouest, rue Notre-Dame

Montréal, Qué.

Procureur du demandeur

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-05871-783

MARIO HUMBERTO ALVAREZ, mécanicien, domicilié et résident au 429 Prince Arthur #5, à Montréal, dist. district.

Requérant

VS.

GLORIA SANTANDER, ménagère, de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GLORIA SANTANDER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre

Conflit d'intérêts possible

Crowe ne présidera pas l'enquête sur le gazoduc

OTTAWA (d'après CP) — Par cinq voix contre trois, la Cour suprême du Canada a tranché hier la question du conflit d'intérêt possible dans le cas du président de l'Office national de l'énergie, M. Marshall Crowe, et a interdit à ce dernier de diriger l'enquête de l'ONE portant sur l'aménagement d'un gazoduc septentrional.

Il n'est pas impossible, souligne la Cour suprême, que M. Crowe nourrisse des préjugés à l'égard de cette affaire, par suite de son adhésion antérieure au conseil d'administration de l'une des deux sociétés d'aménagement entre lesquelles l'Office aura à faire un choix. La compagnie en cause est la Canadian Arctic Gas Pipeline; l'autre porte le nom de Foothills Pipeline.

Alors même que l'ONE inaugurerait ses audiences, en octobre dernier, trois organismes d'intérêt public: la Fondation torontoise pour la justice et la liberté, le Comité canadien pour la conservation des richesses de l'Arctique et l'Association des consommateurs canadiens, avaient contesté la présence de M. Crowe à la tête de cette enquête, en invoquant les mêmes risques de conflit.

L'ONE avait renvoyé le dossier à la

Cour fédérale; deux mois plus tard, celle-ci déclarait qu'elle n'estimait pas dangereux que M. Crowe dirige cette enquête particulière. M. Crowe siégeait au conseil de la Arctic Gas comme représentant de la Société de développement du Canada, entreprise gouvernementale dont il était président à l'époque. Il avait démissionné des deux entreprises lorsqu'il était passé au service de l'Office.

Les trois contestataires avaient interjeté appel en Cour suprême, en février dernier, contre le jugement de la Cour fédérale. L'Office de l'énergie avait alors été requis de mettre en veilleuse des audiences auxquelles il n'avait encore consacré que 34 demi-journées.

Les porte-parole de l'ONE ont déclaré hier qu'ils n'auraient aucun commentaire à passer tant que les huit membres de l'Office n'auraient pas eu l'occasion d'examiner ensemble la situation.

D'autre part les représentants de la Fondation torontoise pour la justice et la liberté ont annoncé à la fin de la journée que dans le sillage du jugement de la Cour suprême, ils ne réclameraient rien de moins qu'une reprise à zéro des audiences de l'ONE dans cette affaire de plusieurs milliards de dollars.

Il est rare que dans une cause de cette importance, les neuf juges de la Cour suprême ne se prononcent tous, ce qui rend impossible l'égalité des voix. Mais en l'occurrence le juge Jean Beetz n'avait pu participer à l'examen du dossier; il aurait donc suffi d'une voix de plus, favorable au maintien de Marshall Crowe à la direction des audiences en question, pour que l'égalité se fasse — et que la cause soit renvoyée.

L'aménagement d'un gazoduc septentrional constituerait vraisemblablement l'entreprise la plus considérable jamais mise en oeuvre au pays. Le coût des travaux se chiffrerait par environ sept milliards et demi de dollars.

Dans les circonstances, la décision de la Cour suprême inflige donc un double échec à l'administrateur de carrière qu'est le président de l'Office de l'énergie.

Marshall Crowe, qui est âgé de 54 ans, est originaire du Manitoba. Il s'était engagé au service du gouvernement fédéral dès 1947, et avait passé 14 ans aux Affaires extérieures, avant que la Banque canadienne de Commerce ne l'embauche, en 1961, comme conseiller en matière économique. Revenu au fonctionnarisme six ans plus tard, il avait accédé aux im-



Marshall Crowe

portantes fonctions de sous-secrétaire au cabinet fédéral, mais les avait abandonnées en 1971; on l'avait nommé, cette année-là, président de la Société de développement du Canada, qui venait d'être créée.

Au cours des premières audiences de l'Office de l'énergie au sujet de l'aménagement d'un gazoduc nordique, M. Crowe avait mis peu de temps à se faire une réputation d'intransigeance que soutenaient facilement sa haute taille, ses traits sévères et ses lunettes à monture noire, ainsi que quelques accès de colère qu'il a lui-même attribués "à un mauvais caractère qui doit parfois se manifester".

Accord Québec-Ottawa sur l'application des mesures anti-inflation

OTTAWA (PC) — Québec et Ottawa sont finalement parvenus à un accord quant aux modalités d'application du programme fédéral de contrôle des prix et des salaires aux secteurs public et para-public du Québec.

C'est ce qu'a annoncé hier, à la Chambre, le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, qui a précisé que les organismes municipaux, les commissions scolaires, les établissements de santé et de service sociaux et les Caisses d'épargne et de crédit relèveraient également de la Régie québécoise des mesures anti-inflation.

De plus il a été nécessaire d'amender la législation fédérale afin de permettre à l'Office de la construction du Québec d'appliquer les directives anti-inflation au secteur de la construction. Le Québec revendiquait ce "privilège" en raison du fait que la rémunération dans cette industrie est fixée par décret.

Le Québec est la septième province à énoncer concrètement l'initiative du gouvernement fédéral en matière de lutte contre l'inflation, après l'Ontario, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

L'entente conclue avec le Québec diffère, cependant sensiblement de celles signées par les autres provinces en ce qu'elle confère à la Régie Provinciale

non seulement le contrôle des secteurs public et para-public, mais également de tous les secteurs de juridiction provinciale et de l'industrie de la construction qui, dans les autres provinces, sont soumis directement aux directives de la Commission anti-inflation.

Le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, avait répété à plusieurs reprises que le gouvernement du Québec appuyait sans réserve le programme fédéral et y collaborerait pleinement à condition que certains "arrangements administratifs" puissent être négociés afin de sauvegarder l'autorité du Québec dans les domaines de sa juridiction.

L'accord, signé le 4 mars dernier, a été paraphé pour le Québec par le ministre chargé de l'application de la loi provinciale, M. Paul Berthiaume, et par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. François Cloutier. Il est valide jusqu'au 31 décembre 1978, date à laquelle doit prendre fin la loi fédérale, et est rétroactif au 14 octobre 1975.

Par cet accord, le ministre fédéral des Finances s'engage à donner préavis au gouvernement du Québec de toute modification envisagée aux indicateurs établis par la loi fédérale. Un comité sera de plus créé afin de permettre aux deux gouvernements de réviser les indicateurs de façon périodique.

aux 4 coins du monde

Bientôt un nouveau saint

GLASGOW (Reuter) — Le Vatican a officiellement attribué à un miracle la guérison soudaine et totale, en 1967, d'un docker écossais condamné par le corps médical, révèle un communiqué publié par l'Eglise d'Ecosse hier. Ce docker, M. John Fagan, maintenant âgé de 61 ans et en parfaite santé, souffrait à l'époque d'un cancer généralisé de l'estomac, que les médecins avaient jugé incurable.

Selon les détails fournis par l'Eglise d'Ecosse, un prêtre, le père Thomas Reilly, avait alors organisé des prières pour sa guérison, à l'intention de John Ogilvie, Jésuite pendu en 1615 pour avoir refusé de reconnaître la souveraineté du roi Jacques Premier d'Angleterre. C'est alors que M. Fagan se remit soudainement de son mal. Les médecins furent formels: "Il n'y a pas d'explication naturelle."

L'Eglise d'Ecosse formule, dans son communiqué, le vœu que John Ogilvie "martyrisé en 1615 pour avoir défendu la liberté de croyance religieuse" soit, à la suite de ce miracle, canonisé. C'est un signe du ciel, sur le sens duquel on ne peut se méprendre, estime-t-elle.

Les cyclamates sont absouts

WASHINGTON (AFP) — L'administration de l'alimentation et des produits pharmaceutiques (F.D.A.) va réexaminer l'interdit qu'elle avait lancé en 1969 contre l'utilisation des cyclamates par l'industrie alimentaire.

Un groupe d'étude de l'Institut national du cancer vient de transmettre à la F.D.A. un rapport déclarant qu'il n'a pu parvenir à aucune conclusion "sur la question du potentiel cancérigène des cyclamates chez l'homme". Il a cependant estimé qu'il existe 95% de chances que les cyclamates ne causent pas de cancer chez l'homme.

L'industrie alimentaire américaine, notamment les fabricants de boissons gazeuses, ont toujours réclamé la levée de l'interdit que la F.D.A. avait imposé après que plusieurs études eurent révélé que les cyclamates, un produit largement utilisé en remplacement du sucre, pouvaient provoquer des cancers chez les animaux. Le rapport du groupe de travail, qui avait été constitué à la demande de la F.D.A., va leur fournir de nouveaux arguments.

Attention à l'estrogène

WASHINGTON (AFP) — L'administration des aliments et des drogues vient officiellement d'adresser aux médecins américains un avertissement soulignant que l'utilisation d'estrogène contre les troubles liés à la ménopause constitue une importante menace de cancer.

L'agence, qui est chargée de contrôler la vente de produits pharmaceutiques et alimentaires aux États-Unis, indique en particulier que selon des études récentes l'apparition de cancer de l'utérus est 7,6 fois plus fréquente chez les femmes suivant un tel traitement.

Ex-nazi: le président du Rotary?

CHICAGO (Illinois) (AFP) — Le Dr Wolfgang Wick, désigné président du club Rotary international, est un ancien nazi autrichien, a révélé mercredi à Chicago M. Simon Wiesenthal, directeur du Centre de documentation juive à Vienne.

Le choix de la commission de sélection de onze membres a immédiatement suscité de vives protestations de la part des membres du club aux Pays-Bas et en Israël et M. Wick a décidé de refuser sa nomination "pour des raisons personnelles". Il a toutefois aussitôt été réélu par la commission. Selon la réglementation du club, si aucun autre candidat ne se présente avant la date limite du 16 avril, M. Wick sera automatiquement élu pour une période d'un an.

Selon M. Wiesenthal, un Juif autrichien, M. Wick serait devenu nazi en 1933, cinq ans avant l'occupation allemande de l'Autriche, et aurait fait partie des "Waffen SS" en 1945. Après la seconde guerre mondiale, il aurait été interné un an dans un camp britannique en Autriche.

Idi Amin remonte sur le ring

KAMPALA (AFP) — Le général Idi Amin Dada, ancien champion poids lourd de l'Ouganda, veut remettre les gants à l'occasion du gala de boxe du 28 mars à Kampala, gala qui aura pour combat vedette le championnat du monde des mi-lourds (version W.B.C.) entre le Britannique John Conteh, tenant, et le Mexicain Alvaro Lopez. Ainsi, après avoir montré ses qualités de pilote automobile en participant, il y a quelque temps, à un rallye, le président ougandais tient-il à montrer ses qualités pugilistiques à ses concitoyens. L'adversaire du général n'a pas encore été désigné.

Trouvé en URSS: un unitarium

MOSCOU (AFP) — Vieux de 60.000.000 d'années, le squelette et le crâne d'un unitarium — ancêtre du cheval — en bon état de conservation, ont été découverts en Kirghizie, annonce l'agence Tass.

"C'était un animal, ajoute l'agence, qui ressemblait à la biche ou au cheval, mais dont la tête massive était pourvue d'une gueule de grandes dimensions, pleine de crocs immenses".

Cette découverte a été faite par les savants soviétiques qui exploraient les couches basaltiques anciennes du Pamir et du Tianchan.

Jusqu'ici les ossements de l'unique unitarium connu de la science, avaient été trouvés en Amérique septentrionale.

La découverte des savants soviétiques, constitue une nouvelle confirmation, souligne l'agence Tass, que dans les temps préhistoriques, les continents asiatique et américain ne formaient qu'un seul supercontinent.

La Maison Danoise présente: son solde spécial place nette.

L'année dernière, la Maison Danoise commandait un nouveau système de rayonnage pour son entrepôt. Elle vient de le recevoir, sans avertissement. Par conséquent, une grande partie des meubles entreposés doit être amenée dans la salle d'exposition. Et comme la salle d'exposition est pleine, il n'y a qu'une solution. Faire place nette. D'où son grand solde spécial de modèles exposés, d'articles imparfaits et de fins de séries.

Modèles exposés - rabais de 10 à 15%

Il s'agit de beaux meubles de démonstration tenus couramment en stock. A l'exception des marques H.U. et Fredericia Stolefabrik, tout ce qui est normalement exposé est offert à rabais de 10 à 15 pour cent. Ces meubles sont à l'avant du magasin et portent une étiquette blanche.

Articles imparfaits - rabais de 30%

Malgré toutes nos précautions, les accidents de manutention sont inévitables. Par conséquent, la Maison Danoise offre des rabais considérables sur de nombreux articles légèrement endommagés. Ces meubles marqués d'une étiquette verte se trouvent au centre du magasin et se vendent uniquement selon la formule "payez et emportez."

Fin de séries - à prix sacrifiés

Il n'y a pas si longtemps, la Maison Danoise vous a présenté un solde géant de fins de séries. Tous les articles n'ont pas été vendus à ce moment-là et c'est pourquoi nous vous en présentons à nouveau. Les rabais varient, mais tous sont considérables. Ces meubles se trouvent à l'arrière du magasin, portent une étiquette jaune et se vendent uniquement selon la formule "payez et emportez".

Notre plus grand solde de tous les temps!

Ouvert le jeudi et le vendredi jusqu'à 21 h. Le samedi jusqu'à 17h.

La nouvelle salle d'exposition de la Maison Danoise est située au 1480, route Transcanadienne, à l'est du boulevard des Sources. Téléphone: 332-9446.



LA MAISON DANOISE

CONCOURS D'ADMISSION
1976-77CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
DE QUÉBEC

Enseignement gratuit, admission par voie de concours.

Inscription: on s'inscrit au concours d'admission par la poste ou en personne tous les jours ouvrables de 10 à 16 heures.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 avril 1976.

Section Interprétation et Section Scénographie
30, avenue Saint-Denis
Québec G1R 4B6
Tél.: (418) 643-2139MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DES RIRE PAR DOUZAINES!!!

Le film de Mel Brooks est très drôle, on passe de joyeux moments.

Une foule de gags, de gestulations et de mimiques irrésistibles, Mel Brooks a mis les rieurs de son côté.

Brooks a mille trouvailles.

Ce film est aussi drôle que les autres. L'humour de Mel Brooks n'appartient qu'à lui.

Si vous avez vraiment envie de rire, il faut aller voir "Le mystère des douze chaises": Les acteurs sont tout à fait extraordinaires. Quelle satire!

Le nouveau chef-d'œuvre comique de **MEL BROOKS**

RON MOODY

"LE MYSTÈRE DES 12 CHAISES"

AVEC **FRANK LANGELLA** et **DOM DE LUISE**

FLEUR DE LYS

SAM - DIM: dès 1.30
SEMAINE: dès 7.30

858 est. Ste-Catherine 288-3303

SALLE RESNAIS

Elysée

35 MILTON / 842-6053

HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30

SAMEDI: 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30

DIM.: 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30

18 ANS
Adultes

"Une oeuvre essentielle, et qui nous concerne, et qu'il faut aller voir, quitte à courir le risque d'être obligé de tester notre propre vie."

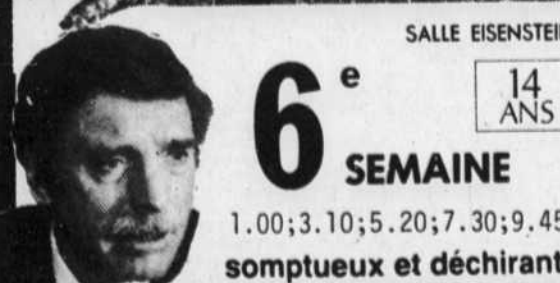
— LES NOUVELLES LITTÉRAIRES

"Trois femmes, trois âges, trois manières d'attendre, de rêver, de percevoir le temps qui passe, en parlant pour ne pas s'entendre vivre".

— LE MONDE

"Je suis fier d'être votre conseiller technique. Ne touchez à rien. C'est très bien".

— ERIC ROHMER

Femmes
au SoleilAVEC
JULIETTE MAYNIER,
GENEVIEVE FONTANEL,
NATHALIE CHANTRELUN FILM DE LILIANE DREYFUS
CONSEILLÉE PAR ERIC ROHMER6^e SEMAINE1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 9.45
sommptueux et déchirant:

film de LUCHINO VISCONTI

VIOLENCE
et
PASSION

BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

"Voilà le film à voir" 18 ANS
L'Express

L'important c'est d'aimer

12^e Semaine
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER:
12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.10 - 9.35

CHEVALIER
1590 rue St Denis 845-3222

LES MIMES
DE POLOGNE

"LA MENAGERIE DE L'IMPÉRATRICE PHYLISSA"

Farce satirique en 7 tableaux sur la vie amoureuse de l'Impératrice Phylissa, la Barbe-Bleue féminine.

Ce soir et demain soir 20h. 30

Billets \$8 \$7 \$5 \$4. EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke,
Place des Arts, Montréal Trust PVM.

CHARGE 932-2234 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE

Le Groupe La Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS

LE CHILI

PAR
CLAUDE JANNEL
qui commente
personnellement
son film-couleurSALLE LE PLATEAU
3710 Calixa-Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24EDu 10 au 14 mars à 20:30 hres.
Matinée 13 et 14 mars à 14:00 hres.En vente à EXPLOR-MUNDO 1151 Alexandre Desève
métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hrs à partir du 8 mars

INFORMATIONS: 527-9507

LES GRANDS BALLETS CANADIENS

Hommage à
Pierre MercureUne grande soirée de ballet
4 nouveaux ballets—
150 artistes19, 20, 25, 26, 27 mars à 20h30, 28
mars à 14h30.
Billets \$3, \$4, \$6, \$8 en vente main-
tenantEn vente: aux guichets de la Place
des Arts, Montréal Trust, Place Ville-
Marie ou achetez vos billets par
téléphone avec Charge ou Master
Charge: 487-2200. (Lundi à vendredi)
Etudiants: demi-prix sur les billets de
\$8 jusqu'au 13 mars (carte étudiant
requis à l'entrée)Soirées
du MAURIERSALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au
samedi, inclusivement,
de midi à 21 heures. Pas de
réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-211219^e SAISONANGLAIS
16 mars au 24 avril
"Gerda"Un suspense de Joseph Schull
27 avril au 22 mai
"First Night of Pygmalion"de Richard Huggett
22 juin au 31 juillet
"Absurd Person Singular"de Allan Ayckbourn
3 août au 4 septembre
ALPHA BÉTA

de E.A. Whitehead

MINI-OPÉRA du MAURIER
1^{er} au 15 juin
"L'ENFANT PRODIGE"de Debussy
"Le Secret de Suzanne"

De Wolf Ferrari

ABONNEZ-VOUS

à notre
SAISON 1976
Première le 16 mars
12 BILLETS POUR LE
PRIX DE 9FRANÇAIS
7 septembre au 25 septembre
"ALPHA BÉTA"Adaptation française de Gaby
Désail-Hube
5 au 30 octobre
"LE MISANTHROPE"de Molière
1^{er} au 20 novembre
"La Gloire et les Prunes"de Georges Dor
22 novembre au 27 novembre
Pièce allemande
Sera publiée plus tard1^{er} décembre au 11 décembre
Pièce espagnole
Sera publiée plus tard.Marionnettes
Juillet et Août
Spectacle des Fêtes de NoëlVous pourriez aussi gagner un circuit-spectacles de
2 semaines à Londres avec British Airways

Information: 526-0821

Billets en vente au Sheraton Mt. Royal Hotel, G-20
Montréal Trust, P.V.M.

variétés

Un grand feu de joie du rock

par Christine L'Heureux

La dépression de mars n'a pas de répercussion sur les concerts du Forum; les derniers spectacles présentés avaient plutôt des airs de printemps précoces. Supertramp, la semaine dernière, a brisé les glaces de l'hiver, fait oublier les poudreries et les bancs de neige, ravivé les couleurs endormies dans chaque tête. Une fête énorme, débordante que le groupe a su faire éclater dans toutes les directions, un événement. Au-delà de tous les espoirs, le spectacle de Cat Stevens, mercredi, a jeté à nouveau de l'huile sur le feu, ce grand feu de joie de la musique rock qui, après ces deux soirées, n'est pas prêt de s'éteindre. On a beau dire, l'étrange lumineuse jetée par ces grands rassemblements aurait pu faire lever le couvercle du Forum, tant le bruit joyeux et saccadé des mains, des pieds soufflait avec rigueur en direction de la scène.

Il manque d'adjectifs pour qualifier la teneur d'un tel spectacle, il faudrait des pages et des pages pour en raconter tous les événements. Magique, la présence de Cat Stevens qui a fait une entrée remarquée, tenant de la prestidigitateur. En effet, deux magiciens, après quelques tours dignes de ce grand art, ont poussé quatre boîtes sur la scène. Avec soin, les boîtes ont été entassées l'une sur l'autre, à la verticale et comme par enchantement, Cat Stevens en est sorti, d'un seul morceau. Le genre de tour qu'on se fait raconter mille fois sans jamais l'avoir vu et qui laisse bouche-bée d'admiration. Comme un petit enfant.

Alors que sur le grand rideau noir était reproduit un lion brillant de tous ses feux, le rideau s'est ouvert sur un décor de cir-

Mais les surprises n'étaient pas encore épuisées. Seul avec sa guitare, Cat Stevens a chanté ses premières chansons. Accompagné par un musicien, à la guitare sèche, lui aussi. Plusieurs chansons, le temps de se faire à l'idée que le spectacle garderait cette grande simplicité. Juste à ce moment-là, le rideau s'ouvre et la musique explose de partout, le groupe en entier est sur scène: percussions, claviers, batterie, basse et guitare électrique. Le chœur aussi.

Toutes les chansons connues, à cette époque de *Tea for the Tillerman*, toutes ces chansons qui ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd à cette époque où tout le monde a vraiment découvert Cat Stevens, il les a offertes à son public. Répétant la même magie que dans ses disques, me replongeant cinq ans en arrière; un hiver

passé au soleil, un matin, un petit déjeuner servi sous les arbres du jardin, une journée pleine de bonne humeur et de sérénité, un moment souvent répété, partagé entre Cat Stevens et Erik Satie, pour se lever du bon pied. Un spectacle, donc, qui agissait comme un "flashback", un peu à la manière de la petite madeleine de Proust.

J'ai été comblée. Une magie indestructible, que les années n'effacent pas. Et le triomphe, qui lui a été réservé, le prouve bien. Il y avait longtemps que je n'avais vu cette foule en liesse... à ce point-là, en tout cas.

musique

La Carmen des pauvres!

par Gilles Potvin

C'est Nietzsche qui dans un élan d'admiration à l'endroit de la *Carmen* de Bizet s'écria: "C'est un chef-d'œuvre et, en l'écouter, on se sent devenir soi-même un chef-d'œuvre". Pour continuer dans cette

veine, disons qu'en sortant de la salle Wilfrid-Pelletier mardi soir où l'Orchestre symphonique de Montréal présentait de nombreux extraits de *Carmen* dans le cadre de ses *Soirées d'opéra*, l'on avait tous l'impression d'être des gens bien ordinaires. C'est que *Carmen*, un sommet du théâtre lyrique, perd une bonne partie de son impact dramatique lorsque présenté dans une version "digest" confiée à quatre chanteurs seuls, sans l'apport du chœur et des rôles secondaires, et à l'orchestre. Le plaisir de l'auditeur doit se limiter à l'audition des pages célèbres et, fort heureusement, elles abon-

dent dans l'œuvre de Bizet. Il doit user de son imagination en ce qui a trait à la continuité dramatique et faire un effort pour "visualiser" une musique essentiellement pensée pour le théâtre.

Debut devant l'orchestre, Beverly Wolff (*Carmen*), Anna Chornodolska (*Micaëla*), Rolf Björling (*Don José*) et Bernard Turgeon (*Escamillo*) ont fait de leur mieux pour faire vivre leur personnage mais sans souvent aller beaucoup plus loin qu'une honnête interprétation. Beverly Wolff a une voix puissante mais le style avec ses notes de poitrine, ses portamentos exagérés font d'elle une *Carmen* "made in USA" qui rappelle à son plus mauvais Rise Stevens, une interprète célèbre du rôle que l'on souhaitait oublier. Rolf Björling, le fils du fameux Jussi Björling, est

un ténor à la voix puissante mais il chante mal sans trop de fini ni d'expression. Bernard Turgeon, qui a chanté dimanche au premier concert Esso de l'OSM, a été applaudi pour son interprétation brillante et juste des célèbres couplets du toréador. Mais sur le plan vocal comme musical, c'est la jeune Anna Chornodolska qui nous a réservé les meilleurs moments de la soirée. La voix est d'une prenante beauté, les aigus sont ravissants et faciles et le style toujours juste. Son grand air *Je dis que rien ne m'épouvante* était empreint d'une émotion véritable laquelle s'est communiquée à l'auditoire.

Au pupitre, Jean Deslauniers, qui remplaçait Aldo Ceccato, a dirigé l'œuvre, qu'il connaît et qu'il aime, avec son autorité coutumière.

Musica camerata montreal

le SAMEDI, 13 mars 1976 - 17 heures
CATHÉDRALE DU CHRIST
rue Sainte-Catherine et Université

MUSICIENS G. Gabor, T. Gabor,
A.S. Savoie, I. Williams
OEUVRES: Somers, R. Strauss, Mendelssohn

Entrée libre

BERGMAN
MOZART

La Flûte Enchantée

avec J. G. BERGMAN

BERRI 2.00 - 4.20 - 7.00
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

CLAUDE LELOUCH réunit
MICHELLE MORGAN et **SERGE REGGIANI**

DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!

LE DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000

Emmanuelle l'Antivierge

Un film de Francis Giacobetti

Avec Sylvia Kristel

Emmanuelle l'Antivierge, à la recherche totale du plaisir...

RIVOLI: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 - PARISIEN-3: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 - LAVAL-2: SEMAINE: 7.00 & 9.00, SAM. & DIM.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, VERAILLES: SEMAINE 7.30 & 9.30, SAM. & DIM.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

4^e SEMAINE! **LE PARISIEN 5**
480 St. Catherine O. 866-3855
VERSAILLES
7265 Sherbrooke E. 353-7880

RIVOLI
St Denis & Belanger 277-3125
LAVAL 5
Centre Laval 688-7776

AUSS: MASKA (St. Hyacinthe), LE CHARLOT (Longueuil)
REX (St. Jérôme) ST. EUSTACHE (St. Eustache)

Ils s'en viennent

Cousin Cousine

PRIX LOUIS DELLUC
le Goncourt du cinéma

à l'Elysée

PROSPEC présente **POUR TOUS**

LINO VENTURA

Adieu Poulet

un film de PIERRE GRANIER DEFERRE

PARISIEN RIVOLI LAVAL

480 St. Catherine O. 866-3855 St. Denis & Belanger 277-3125 Centre Laval 688-7776

1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

SUR SEMAINE: À 7.00 & 9.00

LES ARTISTES ASSOCIÉS présentent un film de **FRANÇOIS TRUFFAUT**

Isabelle Adjani candidate à l'Oscar de la meilleure actrice

L'HISTOIRE D'ADELE H.

cinémas **LE PARISIEN 5** **Cinéma 4**

480 St. Catherine O. 866-3856 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10

Samedi, dernier spectacle à 11.05

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE

avec SERGIO LEONE
TERENCE HILL ROBERT CHARLEBOIS

avec DAMIANO DAMIANI
ENNIO MORRICONE

VILLERAY

ST-DENIS JARRY 288-5577

SEM: 7.00 - 9.10
SAM. - DIM: 12.30 - 2.30 - 4.40 - 7.15 - 9.30

AUSS: RIO À SOREL

la boîte à échos

Le groupe de La veillée, un atelier de recherche sur le travail de l'acteur, organise deux vendredis par mois des soirées d'actions collectives, au 5785 boulevard Monk. Les prochaines rencontres auront lieu le 26 mars, 9 et 23 avril, ainsi que le 7 mai. Pour informations: 522-2764 ou 652-2349.

Karen Kain, danseuse étoile du Ballet national du Canada, s'est envolée hier pour la France où elle participera à une tournée de trois mois avec l'Opéra de Paris et la Com-

pagnie Roland Petit de Marseille.

Le saxophoniste Steve Lacy se produira — pour la première fois à Montréal — en l'église Saint-Jean l'Évangéliste (2015, rue Kimberley), le 24 mars à 20 h 30. Il est considéré comme l'un des maîtres de la musique contemporaine.

L'Orchestre de chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, présentera un concert Vivaldi en l'église Notre-Dame, le 22 mars à 20 h

30. L'invité sera Jean-Pierre Rampal, flûtiste dont la réputation n'est plus à faire.

Il, pièce à un personnage écrite en 1965 par Denys Saint-Denis, sera à l'affiche du Patriote du 19 mars au 4 avril; elle sera interprétée par Pascal Desgranges... de retour d'Europe.

Mme Hélène Lamarche-Ouellet a été nommée conservateur associé au service éducatif du Musée des Beaux-arts de Montréal.

Un hommage à la gravure du Québec

par Angèle Dagenais

Les salariés qui ne déposent pas leur chèque de paye dans l'une des succursales de la Banque Provinciale ne se doutent peut-être pas qu'elle possède une collection de quelque 300 lithographies, eaux-fortes et sérigraphies. Ils ont peut-être eu l'occasion, par ailleurs, d'admirer ces œuvres, en grande majorité québécoises, lors d'une ou l'autre des expositions itinérantes tenues depuis 1972, à travers la province.

Dans le prolongement de sa collection et afin de rendre un hommage particulier à l'un des graveurs qui a le plus contribué à l'essor de cet art au Québec, la Banque Provinciale a décidé d'accorder une bourse libre de \$2,000 à Robert Savoie, à qui elle commandera en outre une édition de vingt-cinq exemplaires.

Cet hommage à l'art de la gravure sera accordé trois fois dans une période de cinq ans. Il ne s'agit pas de l'attribution d'un prix à la suite d'un concours mais du choix délibéré d'un artiste dont les œuvres figurent déjà dans la collection de la banque, qui œuvre dans ce domaine depuis une dizaine d'années, qui a enseigné son art à un certain moment de sa carrière et qui bénéficie d'un

rayonnement national voire international.

Robert Savoie répondait merveilleusement bien à tous ces critères de sélection. Passé maître dans l'utilisation du procédé de l'eau-forte en couleurs avec lequel il crée des "paysages abstraits", selon l'expression de François Gagnon de l'U. de M., ("à les regarder, on reçoit une très forte impression de nature et pourtant aucune scène spécifique n'y semble évoquée particulièrement"), il a fait de nombreux stages à l'étranger, au Chelsea School of Arts à Londres, à l'Atelier 17 de S.W. Hayter à Paris, en Scandinavie et au Japon où il retournera prochainement, et a participé à de nombreuses expositions internationales. Plusieurs musées importants dans le monde possèdent de ses œuvres.

Revenu au pays, il a enseigné à l'école des Beaux-Arts de Montréal de 1968 à 1970 et depuis se consacre exclusivement à la gravure. La Banque Provinciale possède une quinzaine de ses œuvres dont la grande partie se trouve au siège social, rue Saint-Jacques mais aussi dans plusieurs succursales au Québec et en Ontario.

M. François Gagnon, profes-

seur d'histoire de l'art à l'Université de Montréal et critique d'art reconnu est conseiller artistique de la Banque et membre du comité de sélection des œuvres, en compagnie de M. André Bachand, relationniste et chargé du Fonds de développement de l'université de

Montréal. François Gagnon décrit ainsi l'univers poétique de Robert Savoie: "La superposition de minces films de couleurs transparentes qu'il obtient à cause du procédé de l'eau-forte en couleurs qu'il emploie, crée une impression d'espace atmosphérique dans lequel on

peut voyager mentalement, aussi bien qu'on le faisait dans les plans successifs d'un ancien paysage de type naturaliste. A sa manière aussi, il témoigne pour la liberté du créateur et comme Léonard de Vinci, il peut dire: "ce que je veux faire, je le fais".

La revue "Jeu" naît et scrute le théâtre

par Jacques Thériault

C'est assez souvent à petits pas que les projets les plus aguichants voient le jour. Ainsi, disons-le franchement, le théâtre pourra-t-il dorénavant compter sur la revue Jeu dont le premier numéro paraîtra hier soir sous les auspices des éditions Quinze et qui, trois fois l'an, "entend doter notre théâtre d'un outil de communication et situer le travail des nombreux artisans de la scène, au service de la collectivité qui se fait".

Ces cahiers de théâtre d'un peu plus de 100 pages, comme l'explique son principal instigateur, Gilbert David, tenteront "d'informer tout un chacun, bien sûr, mais aussi d'interroger le théâtre québécois". Et d'ajouter ce dernier: "Il faut crever des baloues au niveau du théâtre québécois. J'ajouterais encore que Jeu se veut un outil au service des artisans et que l'équipe de rédaction n'entend pas privilégier telle ou telle idéologie au profit d'une autre. C'est dire que nous avons l'intention de faire preuve de souplesse et d'éviter de sombrer au sein de l'hermétisme, de l'intellectualisme".

Gilbert David caressait l'idée d'instituer une telle revue depuis quatre ans, mais aucun éditeur n'avait jusqu'à présent prêté une oreille attentive à la publication d'un tel outil de travail — et il est significatif que Quinze ait accepté de la parer.

Tiré à 2,000 exemplaires et vendu au prix de \$3.95 (abonnement: \$12.00). Jeu consacre, près de la moitié de son premier cahier de théâtre à la création collective par le biais de l'expérience du Théâtre Parminou dont on lit un entretien et la description d'une expérience type, à savoir "L'argent, ça fait-y vot' bonheur?" Ce numéro se complète d'un essai-critique sur "Lenine" de Robert Gurik et sur des entretiens groupés sous la rubrique "Contacts": le théâtre pour enfants, avec Marie-Francine Hébert et l'Allemand Reuner Luckner; les conceptions d'André Major et Claude Roussin sur la production scénique de leurs œuvres; puis, un entretien avec André Veinstein sur les voies de ren-

contre entre pratique et théories théâtrales. Outre diverses autres chroniques, il faut aussi mentionner la présence d'un annuaire des troupes de théâtre au Québec susceptible de favoriser les échanges entre tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à cette discipline artistique.

Mais pourquoi Jeu? Gilbert David vous répondra volontiers: "Nous voulions souligner l'aspect ludique du théâtre, en admettant même qu'il véhicule des idéologies. En fait, nous

avons des choses sérieuses à dire mais nous ne voulons pas nous prendre au sérieux, multiplier les points de vue, s'ouvrir au monde, s'interroger à travers les autres, dialoguer avec le monde... Il est temps qu'on arrête, au Québec, de se replier frileusement sur soi; cela nous nuit beaucoup plus qu'on pourrait le penser".

Bref, une revue de belle cuvée, bien présentée et agréablement d'une brochette assez importante de photographies. On a déjà envie d'en redemander...

au fil des mots

Le moins et le pire

par Louis-Paul Béguin

Un lecteur, M. Louis Levasseur de Chomedey, a lu, avec surprise, la phrase suivante dans un journal: Le Concorde: moins pire que l'aérolol. Moins pire l'a fait, à juste titre, bondir. Pire est un adjectif comparatif (de mauvais). Dans la phrase incriminée, on voulait simplement dire que l'aérolol est pire que le Concorde, en ce qui concerne la pollution de l'air. Moins est également un comparatif (d'infériorité), et est suivi de la conjonction "que". C'est le fonds qui manque le moins, nous dit La Fontaine en parlant du travail. Ajoutons les expressions: du moins, au moins, moins de, à moins et à moins que. On ne peut "lier" deux superlatifs. On aurait pu dire: moins mauvais, comme dans: cette tisane est moins mauvaise que ce thé noir. On peut très bien dire: cette tisane est pire, ou cette tisane est plus mauvaise que le thé. En fait, le Robert nous dit que pire est un comparatif synthétique qui remplace "plus mauvais". On ne peut donc jamais dire: moins pire, qui signifierait moins plus mauvais, ce qui est absurde. Bon. Voyons un peu le mot "pis". D'après les grammairiens modernes, on ne l'emploie guère que dans certaines expressions: tant pis, cela va de mal en pis, au pis aller. C'est un adverbe. On l'emploie parfois comme superlatif, et Robert nous donne un exemple tiré de Bernanos: Le pis qui puisse vous arriver. (idée de toutes les dupes (idée de mauvais). Deux superlatifs: "pis", superlatif de mal et "pire", superlatif de mauvais. Il n'y a pas de façons possibles de joindre "pire" ou "pis" à un adverbe de comparaison comme "aussi", "moins" ou "plus". On ne doit jamais dire ou écrire aussi pire, moins pire. Ni plus pire, qui sonne faux comme une vieille casserole. Mais on peut dire: aussi mauvais, plus mauvais, moins mauvais, naturellement. Autre façon de tourner la phrase citée par M. Levasseur: Le Concorde: moins polluant que l'aérolol. Ce qui était exactement ce qu'on voulait apprendre aux lecteurs et la façon la plus simple de les renseigner était la bonne. Ce qui ne veut pas dire que, généralement, cela va de mal en pis. Simplement que le français des uns est moins mauvais que celui des autres. Il n'est pas pire que celui des autres, et même, il est aussi bon. Enfin, passons. Quant à l'expression québécoise "pas pire", réponse à "Ca va?" qu'en dire, si ce n'est qu'elle relève de la psycholinguistique. Rien ne "va" jamais. "Bien", ni "Assez bien". Comme "ce n'est pas pis" que d'habitude" (que ça ne va pas plus mal) en surenchérissant avec le comparatif d'infériorité de mauvais, au lieu d'employer celui de mal, pis, on dit, en somme: c'est pas plus mauvais. En vérité, le mot "pis" sort de l'usage. Il n'empêche que répondre "pas pire", ou mieux, "pas pis" est faire une réponse de Normand.

échos

Le Théâtre d'aujourd'hui présentera, à compter du 25 mars, une nouvelle pièce de Jean-Claude Germain intitulée Je pays dont la devise est Je m'oublie. Elle sera interprétée par Guy Lécuyer et Marc Legault dans une mise en scène de l'auteur lui-même.

le bridge

La stratégie du mort inversé

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Nord-Sud: Vulnérables

NORD		EST	
♠ A 9	♦ 7 6 5	♠ 7 6 5	♦ 7 4 2
♥ A D 10	♣ 5 4 3 2	♥ 8 6 5	♣ D V 10 9
♦ 8 5 2	♠ 8 5 2	♦ 8 5 2	♠ 8 5 2

SUD		OUEST	
♠ D V 10 4 2	♥ R V 9 3	♠ 8 3	♦ 7 6 5
♥ 8	♣ 8	♥ 8 6 5	♣ 5 4 3 2
♦ A R 3	♠ 8 5 2	♦ A R 7 6	♣ D 9 6 4

Les enchères:			
1 ♦	passé	3 ♦	passé
4 SA	passé	5 ♥	passé
6 ♣	passé	passé	passé

Entamé Roi de carreau par Ouest

Dans la main ci-dessus, dès que le mort fut étalé, le déclarant s'aperçut qu'il lui faudrait trouver toutes les possibilités de distribution en sa faveur pour réussir son contrat un peu trop optimiste.

En général, la règle enseigne que les coupes avec la longue suite du déclarant ne sont pas avantageuses; mais dans l'infinité des jeux de bridge, il y a de ces données comme celle d'aujourd'hui qui demandent un plan contraire à la règle.

Ce plan, celui du mort inversé, est la technique du déclarant qui utilise sa longue suite d'atouts pour faire des coupes et se sert des atouts du mort pour enlever les atouts adverses et quelquefois pour défausser des perdants.

Voyons ce beau stratagème en action.

Le joueur qui exagère ses déclarations doit accepter des revers inutiles dans bien des cas. Il ne faut pas trop s'enthousiasmer sur la réussite d'aujourd'hui car il est prouvé qu'il y a tout à gagner en respectant le minimum de points requis pour l'accomplissement des manches et des chelems.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 6

1.00 Cinema: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

2.45 Le 10 vous informe

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

1.05 Ciné-six: "Curse of the werewolf" (drame — 1961)

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 925-4246 "Taxi driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 925-3313 "The magic flute" 7.10, 9.30

AVENUE: 1224 av. Greene Westmont 927-2747 "Crime et passion" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20

BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1332 "Anatomie" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, "Sinhua" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10

BEUR: 1280 St-Denis 288-2115 "La flûte enchantée" 2.00, 4.20, 7.00, 9.20

BHOU: 5020 Papineau 577-9131 "Votre plaisir mesdames" 3.00, 6.30, 9.55 et "Un sacré zizi" 1.20, 4.45, 8.10

CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 525-8600 "Faut-il" 2.50, 6.25, 10.05 "Dérapage contrôle" 1.00, 4.35, 8.10

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1605 "Les dents de la mer" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.25

CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.25

CINEMA MAJESTIC: 2166 Henri Bourassa 381-6116 "La trahison se paie cash" 9.30 "Matri- rule 373" 7.30

CLAREMONT: 5020 Sherbrooke O. 486-7205 "I will, I will for now" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

CINEMA LONGUEUEIL: 21 Place Longueuil 677-7933 "Le monstre de l'île en feu" 7.40 "La tenture du volcan" 9.20

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "La montagne sacrée" 7.30 "El Topo" 9.25

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course à l'échelle" 7.20, 9.20

DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle McLaren) "Le vieux fusil" 7.15, 9.15, (Salle

Remor) "Le chat et la souris" 7.30, 9.30

LYNEE: 35 Milton 842-6653 (Salle Hénault) "Femmes au soleil" 7.30, 9.30 (Salle Esment) "Violence et passion" 7.30, 9.30

JAN-FALON: 4255 Jean-Talbot E. 725-7000 "Julie et les hommes" 7.10, 10.15 "Journal secret" 8.30

FLUCH DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 288-3203 "Contes immoraux" 8.05, "Tête de Normande" 6.05, 9.05

KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Mr. Qulp" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

BRUCHER: 4255 Ste-Catherine E. 425-6224 "La course à l'échelle" 7.30, 9.30

MONKLAND: 5565 Monkland 848-3979 "3 days of the Condor" 1.10, 5.05, 9.15 "Mahogany" 1.10, 7.20

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Spectacle sur scène: Clémence Derrochers" 7.30 "Night moose" 10.00, "Dark Star" 12.00, 9.20

PALACE: 6968 Ste-Catherine O. 866-6991 "Devil with in her" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I: "Adieu Poole" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40, (Salle II: "Ne pour l'enfer" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle III: "Emmanuelle l'antivierge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV: "Histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10 (Salle V: "Inserts" 12.30, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20

PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "Histoire d'O" 1.10, 3.10, 5.20, 7.25, 9.30

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4905 "Echoes of a summer" 7.15, 9.15

PLACE VILLE-MARIE: 662-5644 (Petit cinéma) "Dog Day Afternoon" 1.10, 3.35, 5.55, 8.15

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One Flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30

PUSKAT: 4015 St-Laurent 842-5215 "A time to love" 12.00, 2.30, 5.40, 8.20 et "This baby is yours" 1.20, 4.10, 7.00, 10.10

ST-DENIS: 1504 rue St-Denis 849-4211 "Les insectes de feu" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10

SNOWDON: 5225 Deceuse 482-1222 "Not stop, greenwich village" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.35

VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Romantic Englishwoman" 1.30, 2.35, 4.40, 6.45, 8.50

WESTMONT SQUARE: 1 Westmont 931-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.05, 5.00, 7.00, 9.05

YORK: 1467 Ste-Catherine O. 837-8979 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "The Naked Man in the Playing field" de Konrad Wolf — R.D.A. 1974-75 "Jacob the liar" de Frank Beyer — R.D.A. 1974-75

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATographique: 1655 Manneville 879-2380 Hélicite

VIDEOGRAPHIE: 1604 St-Denis 842-9786

Ne le laissez jamais pénétrer dans votre maison!

Aucune femme ne peut lui échapper car il est

NÉ POUR L'ENFER

Un Enfer d'ANGOISSE, de PEUR et de VIOLENCE!



CAROLE LAURE, MATHIEU CARRIÈRE, ANDRÉE PELLETIER, DEBBY BERGER, EVA MATTES, CHRISTINE BOISSON, LEONORA FANI ET MYRIAM BOYER

UN FILM DE DENIS HEROUX

PRODUIT PAR CINERAMA, CARLO PONTI, FILMEL, LES PRODUCTIONS MUTUELLES ET CINEVIDEO

CHATEAU & LE PARISIEN-2: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 - LAVAL-1 - GREENFIELD - GRANADA - SUR SEMAINE: 7.30 & 9.30, SAMEDI & DIMANCHE 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 - LAVAL & PARISIEN: SAMEDI, DERNIER SPECTACLE À 11.30 P.M.

DÈS AUJOURD'HUI! Le Parisien 5 CHATEAU O

480 Ste CATHERINE O 866-3856 St Denis & Bélanger 271-1103

GRANADA GREENFIELD Pk. CINEMAS Laval 5

4353 Ste CATHERINE est 255-2428 Pl. Greenfield Park 671-6129 CENTRE LAVAL 688-7776

DU NORD ST-JÉRÔME BOÎTE À FILMS ST-JEAN JOLIETTE JOLIETTE

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean domine après deux "tiers" L'Est du Québec surprend à Jonquière

par Normand Delisle

JONQUIÈRE (P.C.) — La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a pris une avance confortable de 28 points au classement général à l'issue du deuxième tiers de compétitions des quatrièmes Jeux d'hiver du Québec, à Jonquière.

Après le deuxième bloc d'activités, les jeunes "Jeannois" ont recueilli 181 points, alors que l'Est du Québec en avait 153 au deuxième rang et la région de Québec 150.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est donc en excellente position pour répéter son exploit des Jeux de 1974, à Saint-Georges-de-Beauce, où il avait décroché le premier rang.

L'an dernier, à Rimouski, les porte-couleurs de la vieille Capitale avait ravi la position de commandement, et la revanche promet d'être douce pour les Jeannois, cette année.

Mais la surprise majeure est constituée par l'Est du Québec, une région sportive qui regroupe la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

Quatrième après les premiers tiers de compétitions, les jeunes de l'Est du Québec ont excellé en curling, en escrime et en ski alpin, où ils ont ravi la deuxième position, et surtout en patinage de vitesse, où ils ont terminé en première place.

Ces performances exceptionnelles leur ont permis d'obtenir le deuxième rang au classement général, sans compter qu'à titre individuel, 31 médailles leur appartiennent.

Le classement demeure néanmoins très serré à partir du cinquième rang, et les résultats des épreuves du troisième et dernier bloc pourraient apporter des bouleversements majeurs.

A peine 26 points séparent la cinquième position, détenue par Montréal-Lac-Saint-Louis, de la 14e de la Côte nord.

C'est grâce à des performances égales dans presque tous les sports que le Saguenay-Lac-Saint-Jean a pu se maintenir au premier rang.

Ainsi, en curling, les Jeannois ont balayé les équipes rivales tandis qu'en escrime, ils l'ont emporté sans coup férir.

Au niveau des performances individuelles, c'est la jeune Andrée Bédard, de Richelieu-Yamaska, qui a volé la vedette avec ses trois médailles d'or en ski alpin.

La jeune skieuse de 18 ans, qui pratique son sport au mont

Sutton, dans les Cantons de l'Est, a terminé au premier rang successivement dans le slalom géant, dans le slalom spécial et au combiné.

L'autre exploit digne de mention est la triple victoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean en escrime, au sabre chez les cadets, les frères Jean-Paul, et Jean-Marie Banos et Claude Maril, tous trois au club d'escrime de Chibougamau, se sont partagés les trois médailles disponibles.

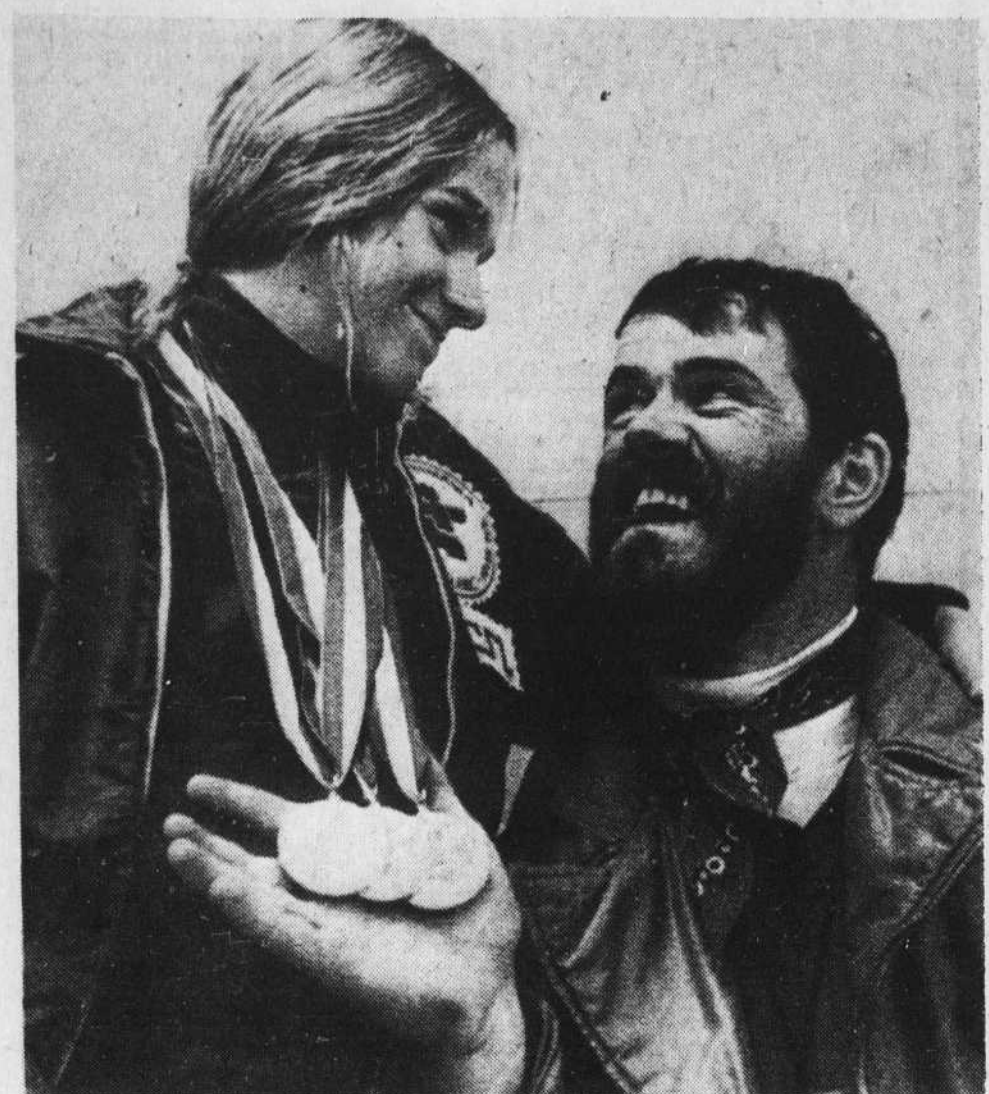
Les quelque 1,000 athlètes du deuxième bloc des compétitions

sont retournés chez eux hier soir.

Ils seront remplacés dès aujourd'hui, par une dernière tranche de 894 athlètes accompagnés de 82 officiels et 198 responsables.

Sept sports figurent au programme des Jeux d'ici dimanche soir, soit le ballon sur glace, l'haltérophilie, le basketball, le judo, la raquette, le tennis de table et le saut à ski.

Cette dernière discipline est présentée à titre de démonstration, mais les six autres comptent au classement.



Trois médailles d'or, ça vaut bien un large sourire de l'entraîneur. La jeune skieuse Andrée Bédard de Sutton est devenue la première athlète à remporter trois médailles d'or aux Jeux d'hiver de Jonquière dans une même discipline.

Marvin Miller est "remplacé" par un frappeur d'urgence, Johnny Bench

TAMPA (d'après AP) — Johnny Bench, niant que la solidarité des joueurs perdait de sa force, a accepté de jouer un rôle important, quoiqu'officiel, hier dans les négociations du baseball majeur qui prirent place dans une salle d'un motel avoisinant l'aéroport de Tampa (Floride).

Bench, receveur à \$200,000 par année pour les Reds de Cincinnati, les titulaires de la dernière Série mondiale, s'est avéré le porte-parole d'un groupe de joueurs qui aimeraient bien que l'entraînement printanier, déjà en retard de deux semaines, puisse commencer dans les plus brefs délais.

"Nous n'avons rien à reprocher à Marvin Miller", a-t-il dit au sujet du directeur général de l'Association des joueurs de baseball majeur. "Il s'est avéré excellent. Il a réalisé beaucoup de choses en notre nom. Mais lorsqu'il a dit que les négociations ne progressaient pas, quelques uns d'entre nous

avons cru qu'il faudrait peut-être explorer une autre avenue.

"Nous croyons être en mesure d'accomplir quelque chose en nous attablant avec les propriétaires d'équipes et en discutant fermement avec eux."

Les propriétaires ont refusé l'invitation de Bench.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SOREL CENTRE

Pourquoi payer loyer? Cottage déclin bois converti 2 x 4 1/2, modernes, fers peintures, chauffage électrique, panorama agréable. 1,500 pieds centre de ski (Mont Sutton). Vendrais en bloc ou séparément. Prix admissible.

Tél: 653-4288
(frais virés)

13-3-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDÉES

ABSOLUTEMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 10-4-76

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morier 667-0774 J.N.O.

ACHETERAIS ANTIQUITES de toutes sortes et aussi contenus de maison pour règlement de succession de particuliers, argent comptant. Appelez 725-2522 23-3-76

ANTIQUITES À VENDRE

VIEILLE ARMOIRE canadienne à vendre. Tél: 737-9796 13-3-76

PEINTURES CANADIENNES: Théophile Hamel, Roy Audy, Rueland, Dallaire, Hébert, Fortin, Rousseau, etc. ainsi que meubles anciens à vendre. Cause départ. Tél: après 1 heure 589-5583 13-3-76

DEUX TRES BELLES HORLOGES (Contoise) Auvergnate, intactes, dessins d'origine, plus de 150 ans. Ainsi que beaux meubles canadiens, très propres. Les Bers Antique, 393 Boul. Laurier, Beloeil Tél.: 467-2223 24-3-76

APPARTEMENTS À VENDRE

Pour dame âgée, toutes commodités, un bas, tranquille. Mentana et Parc Lafontaine. Tél.: 521-3355 15-3-76

ARTICLES À VENDRE

BIBLIOTHEQUE PRIVEE à liquider: livres français, anglais, canadiens. Tél.: 521-4082 15-3-76

ASSOCIÉS DEMANDÉS

Associé(e), actif (ou silencieux), revenu garanti de \$500.00 à \$1,000.00 par semaine. Intelligente? Imaginatif? Dans tel cas, téléphoner à 669-5703 pour entrevue. 16-3-76

NOTAIRE

Établi désire partager bureau neuf et dépenses avec autre notaire expérimenté. Possibilités d'association. — Centre-ville. Tél: 875-5115 17-3-76

AUTOS À VENDRE

MAVERICK 1975, automatique, 2 portes, équipée, 12,000 milles. Comme neuve. Particulier: 844-3493 15-3-76

ÉDUCATION

APPRENEZ L'ESPAGNOL EN COLOMBIE

Université de San Buenaventura (Pères Franciscains)

Bogotá

Cours d'été pour canadiens

Session: du 2 juillet au 15 août 1976

Pour débutants et avancés.

Excursions, soirées, programmes d'activités culturelles. Cours crédités et diplôme. Classes réduites. Programme détaillé:

ASSOCIATION CULTURELLE HISPANO CANADIENNE
C.P. 97
Station NDG
Montréal H4A 1X0

16-3-76

AUTOS À VENDRE

PONTIAC, Catalina, 1975, 21,000 milles, comme neuve, toute équipée, toit vinyle. Prix à discuter. Particulier après 6 p.m. 323-9449 15-3-76

JAGUAR 1975

Jaguar 1975, sedan, V12, 5 mois d'usage seulement. Mileage original: 5,000. État impeccable. Extérieur rouge vin, intérieur: tan. Toute équipée. Particulier.
Bur: 866-6966
Rés: 341-4744 26-3-76

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavares, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaine-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-4-76

COMMERCES À VENDRE

GRANBY: Hey! regardez-moi ça, un beau petit commerce. Boutique de vêtements pour dames, située dans un centre d'achats, très belle décoration, salle d'essayage. Très bon chiffre d'affaires, rendement d'environ 15% sur votre investissement, après vous être payé un salaire. Ne rater pas cette chance. Appelez J. Pelletier: 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Granby, courtier 13-3-76

DEMANDES D'EMPLOI

EMPLI temps plein, dessin graphique et publicitaire. C. Tremblay après 6 p.m. 687-0924 18-3-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421 15-3-76

Hydro-Québec

Votre déménagement s'en vient...

Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?

Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

13-3-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0458 15-3-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

FAILLITE: Pupitre 24" x 45" 30" x 60"; classeurs 2-4 tiroirs, photocopieuse Thermofax, livres de poche, mobiliers de salon — 2 morceaux \$115, \$134, \$199. Tél: 272-0455 1-4-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-4-76

FEMMES DEMANDÉES

CENTRE HOSPITALIER ST-EUSTACHE INFIRMIÈRES AUTORISÉES

A temps partiel - jour, soir et nuit. Avec expérience en salle d'accouchement.

S'adresser au:

Bureau des Soins infirmiers
473-6811 13-3-76

DACTYLO DEMANDÉE

- Excellente connaissance du français écrit et parlé;
- Bonne connaissance de l'anglais;
- Intérêt pour le domaine linguistique;
- Expérience du dictaphone;

Conditions de travail très intéressantes.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 308,
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal 15-3-76

SECRÉTAIRE Service comptable

C-76-3-386

Qualifications requises:

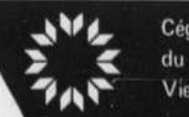
- Avoir complété le cours secondaire V et posséder un minimum de 3 ans d'expérience pertinente au poste de sténographe.

Salaire:

\$5,624.00 à \$6,770.00 (en révision)
Faire parvenir votre demande et curriculum vitae, avant le 19 mars, au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
Collège du Vieux Montréal,
200 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, Québec

15-3-76



Cégep
du
Vieux Montréal

SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION

Nous recherchons une secrétaire qui maîtrise la langue française et qui a de bonnes connaissances de l'anglais, qui est parfaite sténographe dans les deux langues et qui possède une bonne vitesse au dactylo.

Le travail consiste de secrétariat général en plus de tâches variées reliées à l'administration.

La candidate idéale aura une belle apparence et sera âgée de 20 à 28 ans, capable de travailler seule sans surveillance.

Il s'agit d'une position permanente et le salaire sera établi selon la compétence.

Localité: Ville Mont-Royal.

Veuillez communiquer avec:

Mme L. Goulet
739-2371 13-3-76

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

STE-CATHERINE EST, central, 15,000 pieds carrés, espace commercial à louer avec sous-sol et mezzanine dans immeuble indépendant et à l'épreuve du feu. Appelez M. Koffler 861-5441 15-2-76

Centre-ville

- 11,000 pi.ca. tout équipé

- près du métro

- disponibilité immédiate

- ameublement disponible

Ouvret pour offre.

JEAN-GUY DÉCARIE & ASS

LES IMMEUBLES G.C. GAGNON INC.

courtier

288-3338 13-3-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

- Bilingue
- Avec expérience

Bénéfices marginaux intéressants.

Tél: 842-5784 15-3-76

SECRÉTAIRES

Possédant expérience légale ou l'équivalent.

L'emploi: pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria à Montréal.

S.V.P., communiquer avec:

M. R. Smith
878-4311 13-3-76

GARDERIES

PERSONNE DE CONFIANCE disponible pour garder un ou plusieurs enfants, dans Outremont seulement. Sur semaine de 10 à 17 heures. Références. Tél.: après 18 heures 273-2617 17-3-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Recherche

pour septembre un:

SPECIALISTE DE FRANÇAIS

Pour école anglaise de garçons, pensionnaires au Québec.

Envoyer sa demande au:

Directeur,
Collège Stanstead
Stanstead, Qué. JOB 3EO 13-3-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Compagnie d'assurance-vie recherche un représentant de service.

Le candidat doit être bilingue, posséder une voiture et détenir un diplôme universitaire de 1er cycle.

Ce travail n'implique aucune vente.

Tél: 845-0177 16-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

À LA CAMPAGNE

28 milles de Montréal, 2 milles autoroute Cantons de l'Est. 6 pièces, foyer, terrain 3 1/2 arpents. Rivière, arbres à maturité. Robert Tétrault: 658-0688 ou 348-1186.

TRUST UNI, courtier 13-3-76

ST-HILAIRE

Au pied du Mont St-Hilaire. Bungalow 1962, brique-pierre, de construction supérieure, 5 chambres, cuisine ensoleillée et spacieuse, décor unique, intérieur et extérieur. Faut vraiment voir pour l'apprécier.

Laurette Dauphinais: 653-2496 ou 653-4288. MONTREAL TRUST, courtier 13-3-76

HOMMES DEMANDÉS

UNE CIE INTERNATIONALE PETROLIFÈRE offre revenus au-dessus de la moyenne plus boni en argent et entraînement à domicile à personne sérieuse dans la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire, par avion, T.L. Read, Prés. American Lubricants Co., P.O. Box 696, Dayton, Ohio 45401, U.S.A. 15-3-76

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT: bas-duplex, 9 1/2, chauffé, garage, 643 Stuart. Libre 1er avril. \$550. par mois. Tél: 739-7664 13-3-76

ST-LEONARD: 5 1/2, luxueux, bar, foyer, salle de jeux, garage double, près des transports. Tél: soir 323-0569 ou 935-7142 ou 477-9368 16-3-76

CENTRE-VILLE: Près St-Denis et Sherbrooke, 3e étage, grand 7 pièces, système chauffage, proximité métro. Libre 1er mai. Références demandées. Tél: 738-8872 15-3-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

ETUDIANTE CHERCHE 3 1/2, 4 1/2 bien éclairés, non chauffés. Pour 1er juillet. Maximum \$100. Tél: après 19 heures 279-5910 15-3-76

CENTRE-VILLE: Près St-Denis et Sherbrooke, 3e étage, grand 7 pièces, système chauffage, proximité métro. Libre 1er mai. Références demandées. Tél: 738-8872 15-3-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

ETUDIANTE CHERCHE 3 1/2, 4 1/2 bien éclairés, non chauffés. Pour 1er juillet. Maximum \$100. Tél: après 19 heures 279-5910 15-3-76

COUPLE, pas d'enfant, cherche 6 1/2 ou 7 pièces dans N.D.G. Snowdon. Prix raisonnable. Références. Tél: 630 p.m. 481-3796 15-3-76

OCCASIONS D'AFFAIRES

PERMIS de vente avec un camion. Tél: 326-7100, samedi seulement: 683-8069 15-3-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.p.n.l. és lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal. Tél: 282-0058 (Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.) 11-11-75

TERRAINS À VENDRE

Gain des Flyers et des Bruins Clarke et Lafleur à égalité de points

PHILADELPHIE (d'après AP) — Bobby Clarke a rejoint Guy Lafleur en tête des pointeurs de la Ligue nationale de hockey, grâce à deux aides contribuant à la victoire 6-1 des Flyers de Philadelphie hier soir. Les Flyers ont porté leur fiche à vingt parties de suite sans défaite.

Ils ont gagné quatorze fois et annulé à six occasions depuis leur défaite du 7 janvier dernier à Atlanta. Leur défaite donne aux Sabres une fiche à Philadelphie de 0-12-2 depuis 1970. Gary Dornhoefer, Mel Bridgman, Orest Gindrichuk, Terry Crisp, Bill Barber et Reggie Leach, avec son 49e de la saison, ont marqué pour les vainqueurs, alors que Richard Martin a privé Wayne Stephenson d'une partie "sans points ni coups sûrs".

Les passes de Clarke ont été complétées par Gary Dornhoefer, à son 27e de la saison, en premier vingt, puis par Bill Barber, en troisième, alors qu'il enfilait son 41e de la campagne.

Clarke possède ce matin une fiche de 30 buts et 71 passes, alors que Guy Lafleur, du Canadien, totalise 44 buts et 57 passes.

Les Flyers s'étaient assurés d'un avantage de trois buts en deuxième. Mel Bridgman a poussé cette avance, suivi par Kindrachuk, qui a marqué après avoir dérobé la rondelle à Martin, puis Terry Crisp et Bill Barber sont venus clore le sommaire.

A Boston, Ken Hodge a marqué trois fois et Jean Ratelle deux, pour mener les Bruins à une treizième victoire à domicile consécutive, 6-2, contre les Maple Leafs de Toronto. Hodge, un ailier vétéran qui a passé de longs moments sur le banc des siens cette saison, a compté à chaque période, pour atteindre le plateau des 20 buts. Depuis que ses instructeurs lui manifestent plus souvent leur confiance, Hodge a marqué 18 fois en moins de deux mois. Johnny Bucyk a marqué l'autre but du Boston.



À la veille de la descente d'Aspen, au Colorado, l'Ouest-allemande Rosi Mittermaier, double championne olympique, reçoit par radio les conseils de l'un de ses entraîneurs après sa course d'entraînement. (Téléphoto AP)

Le volant québécois... un volant pas tout à fait comme les autres

par André Tardif

Le vieil adage à l'effet que le Québec n'est pas une province comme les autres trouve aussi son application dans un domaine où l'on soupçonnait déjà que les choses ne s'y passaient pas tout à fait comme ailleurs: le sport automobile.

"C'est peut-être à cause de notre sang latin et français", dit avec un sourire Jean Ryan, président de la Fédération Auto-Québec, organisme responsable de toute compétition automobile dans la province et filiale de la Fédération canadienne du sport automobile, celle-là même qui avait peut-être vu trop grand pour le circuit Mont-Tremblant, de Saint-Jovite, et

le parc Mosport, près de Toronto.

"Car n'oublions pas que tout Français est un pilote automobile qui s'ignore", ajoute Ryan, en dévoilant une formule de participation à la portée de toutes les bourses, fort démocratique et inédite au Canada.

Il s'agit de la compétition "Le volant québécois", une série de sept épreuves sur circuit routier, dont la première aura lieu au début de mai sur la piste du Mont-Tremblant, qui réouvrait ses portes l'an dernier après une accalmie de trois ans.

"Il s'agissait d'offrir, à partir d'une seule marque de voiture, un terrain de lutte commun à

nos meilleurs pilotes, qui ont de moins en moins l'occasion de se produire à cause des coûts énormes des grandes compétitions, ainsi qu'un moyen d'expression à la fois peu coûteux et utilitaire aux jeunes amateurs de conduite sportive, parfois talentueux mais rarement fortunés."

"Le volant québécois", un organisme né à la suite de longues réflexions de la part de mordu cherchant à tirer de son marasme actuel le sport automobile au Québec, aurait été fasciné par la formule d'une série d'épreuves pour voiture unique et peu dispendieuse, qui connaît actuellement beaucoup de vogue en Europe.

"Nous aurions pu choisir nous-même la marque qui nous plaisait, mais nous avons voulu procéder de façon démocratique en faisant un appel d'offres auprès de 11 fabricants ou distributeurs canadiens de voitures à prix modique", explique Ryan au sujet du choix de la Honda Civic, d'origine japonaise.

"Il y a tout d'abord son coût. Les dirigeants de la société ont accepté de vendre 100 voitures à prix coûtant, au cours des deux prochaines années de l'entente que nous avons conclue, aux pilotes inscrits dans la série. Ça veut dire qu'elle coûtera entre \$2.700 et \$2.800, soit \$500 de moins que le prix régulier.

"Honda assume aussi la préparation de ces voitures avant les courses et leur entretien durant l'épreuve, accordant un rabais de 15 pour cent à nos pilotes sur les pièces. De plus, les propriétaires de voitures de course recevront la même garantie qu'un autre acheteur, soit celle de 12.000 milles ou un an. Ceci peut s'avérer très avantageux pour un pilote qui brûle son moteur ou démantibule sa transmission en compétition.

"Enfin, Honda accordera plus de \$7.000 en bourses, tant pour la catégorie Elite que pour celle des Espoirs, les débutants si vous voulez, en plus de nous aider pour la publicité, la promotion et l'organisation de cours théoriques et pratiques".

Selon la formule de cette nouvelle série, les initiés et les novices prendront tous le départ ensemble. On les départagera toutefois à la fin de la course, dont la distance variera de 15 à 25 milles, aux fins des deux

championnats et de l'attribution des prix.

Ajoutons que pour s'assurer du sérieux des participants qui feront l'acquisition d'une voiture, ils devront verser un dépôt de \$500, lequel leur sera remis à la fin de la saison.

"Ce qui est important dans tout ça, commente Ryan, c'est que l'argent n'est plus un facteur dans le sport automobile. Un Peter Ryan, par exemple, qui pouvait se permettre facilement une voiture de \$20.000, n'aura pas plus de chance qu'un autre. Les voitures seront uniformes, et nous négocierons actuellement avec un fabricant afin qu'elles soient toutes équipées des mêmes pneus. Seules quelques petites modifications mineures seront permises, car tout le groupe moto-pulseur sera scellé.

Le chroniqueur automobile Gilles Bourcier, l'un des fondateurs de Volant, croit que cette formule nouvelle pourrait relancer le sport automobile au Québec.

"La vieille formule d'opposer des marques différentes dans une même course a fait la preuve qu'elle favorisait les mieux nantis, pas nécessairement les meilleurs pilotes. Maintenant, on pourra assister à de vraies courses d'habileté, et à la portée de toutes les bourses par surcroît."

Bourcier, ajoute également que Volant prévoit, pour l'an prochain, un genre de "pentathlon" de l'auto où les pilotes inscrits auraient à se produire, outre sur circuit routier, en rallye, sur glace, en solo, sur circuit de montagne ou même en course de stock-car.

Ajoutons à l'intention des intéressés, que pour permettre aux amateurs de ne rien manquer du vrombissement inhérent aux courses, ils auront le droit d'enlever leur silencieux en compétition. Mais ils ne devront cependant pas oublier de le replacer par après, au risque de tout perdre en contraventions ce qu'ils auront pu gagner en bourses.

Les sept manches de Volant seront présentées dans le cadre d'un calendrier régulier de 10 courses actuellement au programme de la FAQ. Elles auront lieu, entre autres, aux circuits Mont-Tremblant et Saint-Félicien ainsi qu'à Trois-Rivières.

La science n'est pas la panacée de toutes les victoires olympiques

par François Lemeny

Le nombre de médailles gagnées aux Jeux olympiques n'est pas directement proportionnel aux crédits affectés à la recherche. Depuis les succès obtenus au cours des dernières années par les pays de l'Est et notamment par la République démocratique d'Allemagne, il est désormais de bon ton d'affirmer que la réussite au niveau international réside presque essentiellement dans l'accumulation de données scientifiques. Certes, on ne peut sous-estimer l'apport de la science pour expliquer les succès de certains pays. Les équipes de hockey de l'Union soviétique, par exemple, prouvent le bien-fondé d'une rationalisation dans l'élaboration d'un système et la préparation des athlètes.

Mais le professeur Miroslav Vanek, directeur du département de psychologie du sport à la faculté d'éducation physique de l'Université Charles, à Prague, n'est pas de ceux qui, n'est pas de ceux qui souscrivent inconditionnellement à la science est un gage de succès. Il est aisé d'élever la science sur la première marche du podium lorsque les efforts sont couronnés d'une victoire. Mais il serait tout aussi ridicule de jeter la pierre aux hommes de science en cas d'échec. Et c'est ce que le docteur Vanek veut éviter.

Invité par le service technique de la Confédération des sports du Québec à donner une conférence traitant de la "préparation psychologique des athlètes en compétition", le docteur Vanek a fait en quelque sorte une mise en garde envers ceux qui établissent un lien direct entre la science et les médailles.

"C'est une idée primitive que de croire que la science puisse répondre à toutes les interrogations, soutient le professeur Vanek. Plusieurs facteurs peuvent influencer un athlète, une équipe: une décision administrative, les facilités d'entraînement, la sélection naturelle, le niveau et la compétence de l'entraîneur. A ces facteurs s'ajoute la recherche appliquée. Mais il s'agit bien d'un facteur parmi tant d'autres. Il est ridicule d'en isoler un."

Cela dit, le docteur Vanek estime que le scientifique doit s'intégrer à l'équipe — athlète, entraîneur, directeur, médecin — afin d'ajouter des éléments d'information susceptibles d'améliorer le niveau des performances. Le rôle du psychologue du sport est essentiellement d'aider l'athlète et l'entraîneur à l'aide de test, de rencontres, de consultations.

Ainsi à l'occasion des Jeux olympiques présentés à Mexico

en 1968, une équipe de psychologues tchécoslovaques s'est rendue sur les lieux des compétitions quelques semaines avant le début des jeux afin de réduire au minimum les effets du dépassement. L'un des problèmes auxquels ont été confrontés les scientifiques fut évidemment de déterminer les effets de l'altitude sur le comportement des athlètes. Mais ils durent également recréer une atmosphère bien tchécoslovaque au village olympique: nourriture, musique, livres, décoration, bref, tout ce qui permet à l'athlète de se retrouver dans un milieu qui lui est familier.

Outre ces problèmes concrets, le psychologue doit finalement régulariser les états psychiques des athlètes avant et pendant les compétitions. Cependant, le psychologue se bute parfois sur la méfiance de l'athlète, notamment en pé-

riode de préparation intensive. Des difficultés d'ordre méthodologique peuvent également réduire la pertinence de l'analyse. La pluralité des disciplines et leurs exigences particulières se révèlent aussi un handicap sérieux. La psychologie du sport est toutefois une science relativement nouvelle qui ne s'est développée qu'après la Deuxième guerre mondiale. Utilisée en Europe, elle est ignorée au Canada.

Le docteur Vanek a émis le souhait que les universitaires canadiens et québécois réduisent l'écart qui les sépare des entraîneurs. Il faut ouvrir les portes, engager un dialogue, connaître la logique du sport, et, surtout, parler un langage commun. Le sport au Québec ne pourrait bénéficier d'une relation quotidienne entre le scientifique et l'entraîneur.

Concordia réussira-t-elle à donner au Québec un premier championnat universitaire?

Les Stingers de Concordia réussissent-ils à créer un précédent en dotant le Québec de son premier championnat universitaire canadien au hockey?

La réponse viendra de Toronto, au cours du week-end, où a lieu un tournoi regroupant les quatre meilleures équipes au pays: les Dinosaurs de l'Université de l'Alberta à Calgary et titulaires de l'ouest canadien, les

Gryphons de l'Université de Guelph et titulaires ontariens, les Blues de l'Université de Toronto, huit fois champions canadiens au cours des neuf dernières années et participants à titre d'équipe-hôte, ainsi que les Montréalais, qui représentent à la fois le Québec et les provinces atlantiques, à la suite de leur conquête des titulaires de la Nouvelle-Écosse en fin de

semaine dernière.

Ce soir, Concordia rencontre Guelph et Toronto affronte Calgary. Demain soir, les deux équipes vaincues seront opposées aux deux équipes gagnantes, la grande finale opposant, dimanche après-midi dans un match télédiffusé à l'échelle nationale par le réseau CBC, les deux meilleures équipes après chacune deux rencontres.

hockey

Ligue Nationale										
Mercredi										
Montréal 5, Chicago 1										
St-Louis 2, Toronto 2										
Vancouver 3, Kansas City 1										
Atlanta 4, Minnesota 1										
Buffalo 7, Pittsburgh 6										
Californie 4, Detroit 3										
Hier soir										
Philadelphie 6, Buffalo 1										
Boston 6, Toronto 2										
Rangers NY 4, Los Angeles 3										
Ce soir										
Washington à Atlanta										
Demain soir										
Boston à Montréal										
Rangers NY à Vancouver										
Islanders NY à Toronto										
Californie à Pittsburgh										
Detroit à Los Angeles										
Chicago à Minnesota										
Kansas City à St-Louis										
Association Mondiale										
Mercredi										
Winnipeg 10, Québec 3										

Ligue Nationale										
Section Lester Patrick										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
PHILADELPHIE	68	44	10	14	301	179	102			
ISLANDERS DE N.Y.	68	37	17	14	260	180	88			
ATLANTA	70	30	30	10	233	208	70			
RANGERS DE N.Y.	67	23	35	9	223	270	55			
Section Conn Smythe										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
CHICAGO	67	26	24	17	203	209	66			
VANCOUVER	69	28	28	13	232	231	69			
ST-LOUIS	68	24	32	12	209	242	60			
MINNESOTA	68	18	46	4	164	257	40			
KANSAS CITY	67	12	45	10	157	285	34			
Section Charles Adams										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
BOSTON	67	43	13	11	264	197	97			
BUFFALO	69	37	20	12	286	213	86			
TORONTO	70	31	26	13	261	239	75			
CALIFORNIE	70	25	36	9	222	244	59			
Section James Norris										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
MONTREAL	69	50	9	10	288	147	110			
LOS ANGELES	68	32	29	7	220	226	71			
PITTSBURGH	68	29	28	11	286	258	69			
DETROIT	68	20	39	9	174	263	49			
WASHINGTON	67	8	50	9	186	328	25			

ASSOCIATION MONDIALE										
Section Canadienne										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
WINNIPEG	70	47	21	2	206	214	96			
QUEBEC	67	39	24	4	289	262	82			
CALGARY	68	34	30	4	256	235	72			
EDMONTON	70	24	41	5	237	295	53			
TORONTO	65	18	42	5	272	329	41			
Section Est										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
CLEVELAND	66	29	32	5	228	229	63			
CINCINNATI	69	31	37	1	255	286	63			
N-ANGLETERRE	68	28	34	6	213	249	62			
INDIANAPOLIS	67	27	37	3	195	207	57			
Section Ouest										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
HOUSTON	65	42	23	0	267	214	84			
PHOENIX	66	33	27	6	244	224	72			
SAN DIEGO	66	32	30	4	255	233	68			
PHOENIX	39	18	18	3	145	138	39			

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC										
Section Est										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
QUEBEC	66	37	22	7	315	265	81			
TROIS-RIVIÈRES	67	33	29	5	353	326	71			
SOREL	68	26	31	11	290	357	63			
CHICOUTIMI	67	25	30	12	320	344	62			
SHAWINIGAN	66	9	53	4	239	512	22			
Section Ouest										
	PJ	G	P	n	bp	bc	pts			
SHERBROOKE	67	47	12	8	486	262	102			
CORNWALL	68	36	23	9	242	257	81			
MONTREAL	65	33	25	7	304	254	73			
HULL	70	29	34	7	306	313	65			
LAVAL	68	23	39	6	290	335	52			

sommaires

Ligue Nationale										
Flyers 6, Sabres 1										
1ère période										
1-PHILADELPHIE: Dornhoefer (27)										
2-BUFFALO: Dupont (1)										6-12
3-PHILADELPHIE: Martin (42)										
4-PHILADELPHIE: Leach (49)										9-43
5-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
6-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
7-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
8-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
9-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
10-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
11-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
12-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
13-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
14-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
15-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
16-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
17-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
18-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
19-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
20-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
21-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
22-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
23-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
24-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
25-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
26-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
27-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
28-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
29-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
30-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
31-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
32-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
33-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
34-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
35-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
36-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
37-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
38-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
39-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
40-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
41-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
42-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
43-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
44-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
45-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
46-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
47-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
48-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
49-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
50-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
51-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
52-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
53-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
54-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
55-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
56-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
57-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
58-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
59-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
60-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
61-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
62-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
63-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
64-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
65-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
66-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
67-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
68-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
69-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
70-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
71-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
72-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
73-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
74-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
75-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
76-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
77-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
78-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
79-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
80-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
81-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
82-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
83-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
84-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
85-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
86-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
87-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
88-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
89-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
90-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
91-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
92-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
93-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
94-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
95-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
96-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
97-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
98-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
99-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
100-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
101-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
102-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
103-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
104-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
105-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
106-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
107-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
108-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
109-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
110-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
111-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
112-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
113-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
114-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
115-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
116-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
117-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
118-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
119-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
120-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
121-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
122-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
123-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
124-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
125-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
126-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
127-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
128-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
129-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
130-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
131-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
132-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
133-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
134-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
135-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
136-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
137-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
138-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
139-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
140-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
141-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
142-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
143-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
144-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
145-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
146-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
147-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
148-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
149-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
150-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
151-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
152-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
153-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
154-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
155-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
156-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
157-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
158-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
159-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
160-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
161-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
162-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
163-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
164-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
165-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
166-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
167-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
168-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
169-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
170-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
171-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
172-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
173-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
174-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
175-PHILADELPHIE: Leach (49)										10-17
176-PHILADELPHIE: Leach (49)		</								

Les assises du Mouvement coopératif Desjardins

L'encours de l'Assurance-vie Desjardins et de la Sauvegarde approche \$9 milliards

par Michel Nadeau

Les revenus de l'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde ont progressé de plus de 25% en 1975 et le portefeuille des deux compagnies d'assurance-vie du Mouvement Desjardins approche maintenant \$9 milliards.

Dans le cadre des assemblées annuelles des institutions de la Fédération de Québec des Caisse populaires, la direction des deux compagnies a rendu public cette semaine les états financiers du dernier exercice qui montrent des hausses substantielles à tous les niveaux sauf au chapitre de la rentabilité où les gains nets de La Sauvegarde ont connu une légère baisse de 3%.

L'actif combiné dépasse \$315 millions alors que les revenus totaux s'établissent à \$136.3 millions.

Le rendement net sur les placements a été de 8.02% dans le cas de l'Assurance-vie Desjardins et de 7.68% pour La Sauvegarde.

Les revenus-primes de cette dernière société ont fait un bond de 26% pour toucher \$28.9 millions alors que l'A.-V.D. passait le cap des \$72 millions à ce chapitre.

L'assurance en vigueur de l'A.-V.D. atteint maintenant \$6.8 milliards tandis que La Sauvegarde dépasse les \$2 milliards.

Dans son message, le président de l'A.-V.D. M. Oscar Mercure a déclaré que 1975 avait été notamment "l'année d'une prise de conscience accrue du potentiel Desjardins".

Aussi, l'entreprise a accru sa participation au financement du complexe Desjardins et a pris la décision de participer directement au programme de financement de la Société d'investissement Desjardins.

L'A.-V.D. a également élaboré un programme de développement domiciliaire à Lévis et

une partie de ce projet devrait se concrétiser prochainement.

M. Mercure s'est dit heureux des progrès de l'A.-V.D. dans tous les secteurs y compris le domaine des assurances collectives où un consortium de trois compagnies ont mis la main sur un important contrat couvrant le personnel de soutien et les professionnels du secteur de l'é-

ducation au Québec.

Avec La Sauvegarde et la Mutuelle-Vie des Fonctionnaires, l'A.-V.D. assurera quelque 23,000 employés pour des primes annuelles de \$3,350,000.

La Sauvegarde, qui fête cette année son 75ième anniversaire, poursuivra également son développement en 1976 avec l'appui des Caisse populaires. On cherche à obtenir les contrats de rentes étalées en vertu des régimes d'épargne-retraite.

La Sauvegarde, acquise de la famille Ducharme au début des années 60, veut toujours se rapprocher des Caisse qui ont mis au monde sa jumelle, l'A.-V.D. Aujourd'hui, la moitié des bureaux régionaux de La Sauvegarde sont situés dans un édifice abritant une Caisse populaire.

Les deux compagnies emménageront dans de nouveaux locaux au cours de la présente année. La Sauvegarde déménagera prochainement dans la Tour "C", à l'angle du boulevard Dorchester et de la rue Jeanne-Mance, pour sa part, l'A.-V.D., dont le siège social demeure à Lévis, complète présentement la deuxième phase de construction de ses locaux.

Le prix de la démocratie

Un scénario assez inusité s'est déroulé dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'assurance-vie Desjardins alors que la candidature imprévue de M. Gérard Marotte a été présentée par des dirigeants de Caisse populaires du secteur de l'Est de Montréal.

"C'est la première fois en 27 ans que je vois cela" a lancé, assez surpris, le président de l'A.-V.D., M. Oscar Mercure qui, avec l'assemblée, s'attendait à ce que les candidats proposés par la direction soient élus sans opposition afin de combler les quatre fauteuils d'administrateurs.

Sans cacher leur impatience, plusieurs délégués ont manifesté ouvertement contre ce geste "choquant et dés-

sagréable". Certains auraient souhaité que le président utilise sur le champ ses 6,000 voix par procuration des assurés (sur un total de 8,000 éligibles environ) pour écarter rapidement cette candidature inopportune.

Mais des élections furent tenues. M. Marotte n'a reçu que 308 votes. Ayant pris deux heures au programme déjà chargé des assises du Mouvement Desjardins et retardé l'assemblée d'information sur la SID, l'opération n'a pas été appréciée par l'ensemble des délégués. "C'est payer un peu cher pour la démocratie" selon le gérant d'une Caisse de la région de Québec. On a exprimé le vœu que pareil incident ne se reproduise plus.

La Société d'investissement Desjardins entretient plusieurs projets importants

"Au cours des prochains mois, la Société d'investissement Desjardins causera certaines surprises par le dévoilement de participations inattendues dans des entreprises québécoises" a déclaré M. Raymond Beaugrand, directeur général de la SID, lors d'une séance d'information dans le cadre des assises annuelles du Mouvement Desjardins.

M. Beaugrand n'a pas voulu préciser la nature des dossiers sur lesquels se penchaient présentement les analystes de la SID mais a affirmé que les investissements seraient importants. L'actif de la SID doublera en 1976 pour atteindre \$50 millions.

Présentement, l'entreprise montre un bilan de \$26 millions et s'apprête à recevoir la dernière tranche d'une subvention triennale accordée par les unions régionales et les institutions membres de la Fédération de Québec des Caisse populaires. L'achat de long terme passeront alors à \$36 millions. De plus, la SID compte aller sur le marché monétaire par l'intermédiaire de sa filiale, Profin Inc., et émettre des obligations à l'intention des investisseurs.

Cette sortie à l'extérieur du Mouvement Desjardins qui jusqu'à maintenant a été le seul pourvoyeur de fonds de la SID et ce, à un taux de 4% seulement, a été bien préparée. Les

deux premiers exercices financiers se sont terminés avec un surplus et les bénéfices avant impôts ont dépassé \$684,000 à la fin de 1975.

C'est à pas feutrés que la SID a évolué au cours des deux dernières années. Le premier investissement a été effectué dans la firme Magnétisme Digital, une entreprise conjointe avec Core Data Inc., qui verra à fabriquer des rubans et des cassettes pour ordinateurs. Cette société est la seule du genre au Canada.

En plus de participer au capital-actions, de cette entreprise la SID poursuit ses activités au niveau du prêt à long terme. Trente-neuf prêts ont été consentis en 1975 pour une valeur de \$14.3 millions. De toutes les régions du Québec, les emprunteurs proviennent également des divers secteurs de la fabrication, des services et du commerce.

La SID a ouvert une succursale à Québec pour desservir l'Est de la province.

Une troisième formule celle du crédit-bail sera de plus en plus utilisée à prêter M. Beaugrand. Cette opération vise à permettre à la SID et à l'emprunteur de réduire les charges fiscales par l'achat par la SID d'un bien donné. La SID loue le bien en question, profite de l'amortissement tandis que l'emprunteur, qui deviendra

propriétaire du bien amorti, peut déduire ses frais d'intérêt. Une autre fonction pourrait également être remplie par la SID; celle-ci joue présentement le rôle de "conseil" auprès d'institutions du Mouvement et ces services pourraient éventuellement être offerts aux entreprises.

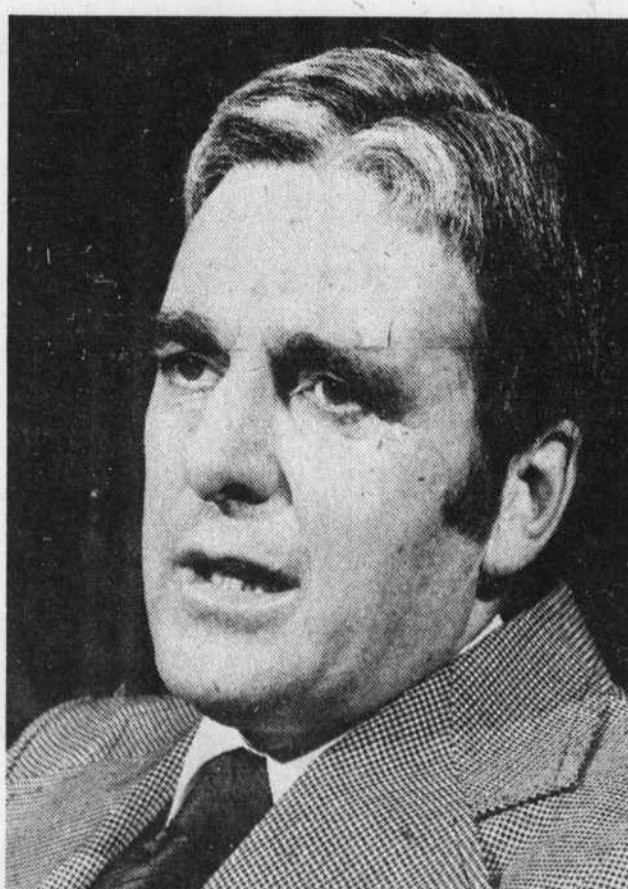
M. Beaugrand a répondu aux questions des délégués des différentes Caisse populaires. Celles-ci travaillent fréquemment avec la SID en identifiant certains industriels qui ne peuvent obtenir l'aide des Caisse populaires.

Un gérant a voulu savoir si la Caisse ne pourrait obtenir une partie des honoraires de négociations (1/2 de 1% du montant du prêt). M. Beaugrand a souligné que cette somme n'était pas suffisante pour couvrir les frais réels encourus par la SID et visait surtout à écarter les clients souhaitant faire la sur-enchère entre les différents prêteurs.

Pour ce qui est de la filiale Profin, M. Beaugrand a expliqué que la création de cette entreprise a été rendue nécessaire par l'omission du "crédit-bail" dans la charte de la SID. Plutôt que de modifier sa loi constitutive, la compagnie a préféré créer une filiale ayant les pouvoirs requis. De plus, Profin Inc. se limitera aux prêts alors que la SID jouera son rôle primordial qui est celui d'investisseur.

En travaillant sur les deux tableaux du prêt et de l'investissement, la SID n'aurait pu obtenir sur le marché financier 10 ou douze fois son capital en raison du risque que comporte l'investissement. La formule de la filiale permettra cet effet de levage.

Enfin, le directeur général de la SID s'est dit convaincu de la réussite de la compagnie qui a déménagé dernièrement au Complexe Desjardins. "Si tout va bien, nous passerons le cap du \$100 millions d'ici la fin de 1978" a-t-il ajouté.



M. Raymond Beaugrand, directeur général de la Société d'investissement Desjardins. (Photo Alain Renaud)

Plomb: Noranda hausse son prix

TORONTO (PC) — Noranda Sales Corp. Ltd. a annoncé hier une hausse de deux cents du prix du plomb, portant à 20.5 cents le prix de la livre de ce métal au Canada et à 21 cents aux États-Unis.

Il s'agit du premier changement de prix du plomb depuis la réduction d'un cent intervenue en décembre dernier.

Le sterling, dont la dépréciation depuis 1971 a atteint dans la matinée un taux record de 34.2 pour cent par rapport à un éventail de dix grandes devises internationales, s'est quelque peu repris, la dévaluation étant ramenée à 34.0 pour cent. Une certaine demande semble

d'ailleurs se dessiner. Une banque américaine de Londres a déclaré avoir reçu des ordres d'achat de sterling en provenance du Moyen-Orient.

Pas de reprise pour l'Alcan avant 1977

La production mondiale d'aluminium ne reprendra son cours normal qu'en 1977 et l'augmentation de 15% prévue en 1976 ne sera pas suffisante pour combler la chute de 23% des livraisons survenues l'an dernier.

Aussi, le président du conseil d'administration de l'Alcan, M. Nathanael V. Davis a déclaré hier, lors de l'assemblée annuelle de la compagnie, que les résultats du premier trimestre "ne seront pas très bons", mais qu'ils ne seront pas représentatifs du redressement modeste qui devrait s'effectuer au cours des prochains mois.

Par ailleurs, M. Davis a déclaré au DEVOIR: "Le projet d'expansion de l'usine d'électrolyse au Saguenay demeure l'une de ces priorités et démarra dès que la conjoncture économique se sera améliorée". Le projet d'expansion des installations au Québec, évaluée à plus de \$400 millions, a été mis en veilleuse à la suite de la baisse du prix de l'aluminium à moins de 15 cents la livre en 1975 et de l'affaiblissement de la demande.

Le rapport annuel de la compagnie de la Place Ville-Marie mentionne que les usines d'électrolyse du Québec et de la Colombie-

Britannique n'ont fonctionné qu'à 79% de leur capacité nominale totale qui est d'un million de tonnes par an.

En ce qui concerne la situation au Canada, M. Davis a félicité le gouvernement fédéral pour avoir accompli les contrôles sur les exportations. Alcan vend à l'étranger 75% de sa production canadienne.

Cependant, il s'est montré sceptique quant à la méthode de contrôle des bénéfices: "Comparer les profits futurs avec les gains passés ne peut être qu'un coup d'épée dans l'eau si les profits enregistrés dans le passé se situent à un niveau trop bas pour justifier les mises de fonds requises pour permettre l'expansion."

Un actionnaire a demandé si le conseil d'administration allait maintenir sa politique d'austérité quant aux dividendes qui ont été ramenés de 30 cents à 20 cents par trimestre.

M. Davis a répondu que la baisse actuelle des profits, de \$169 millions en 1974 à \$35 millions l'an dernier, ne permettait pas un taux supérieur de dividendes mais qu'une amélioration de la rentabilité se répercuterait sur les dividendes.

Les filiales sud-africaines de l'Alcan sur la sellette

"Les filiales sud-africaines de l'Alcan vendent à la Rhodesie des produits qui servent à accroître le potentiel militaire de ce pays" a déclaré hier M. Thomas Anthony, directeur du Groupe de travail sur la responsabilité des entreprises au sein du Conseil des Églises du Canada.

Devant les actionnaires de l'Alcan réunis pour leur assemblée annuelle, le président, M. Nathanael Davis a rejeté cette accusation affirmant que les produits mis en vente par les deux compagnies dans lesquelles l'Alcan a des intérêts, peuvent servir tout autant à des fins pacifiques que belliqueuses comme le textile ou l'acier.

Pour la troisième année consécutive, le principal sujet abordé à l'assemblée annuelle de l'Alcan n'a pas été la performance de la compagnie mais bien sa participation dans deux entreprises sud-africaines et le sort réservé aux travailleurs noirs dans ces sociétés.

Avec en main des procurations d'actionnaires pour une valeur d'un million de dollars, une demi-douzaine de jeunes représentants du Conseil des Églises ont à nouveau dénoncé la complicité de l'Alcan avec le gouvernement blanc du Cap et les conditions misérables faites aux ouvriers noirs.

"Des changements politiques importants se préparent présentement en Afrique du Sud et les investissements de l'Alcan ne sont pas à l'abri dans ce pays" a lancé M. Anthony.

Ce dernier a invoqué à plusieurs reprises l'argument du danger pour les intérêts de l'Alcan dans ce pays dans le but de sensibiliser les actionnaires à la réalité sociale sud-africaine.

Mais ceux-ci, la plupart des hommes d'affaires assez âgés, n'ont pas été émus et, au bout d'une demi-heure, M. Davis a demandé une motion pour mettre fin à la série d'exposés du groupe d'actionnaires opposés à la présence de l'Alcan en Afrique australe.

On a profité du droit de parole sur cette motion pour ajouter d'autres commentaires mais finalement le débat fut clos après trente-cinq minutes de discussions.

L'an dernier, les échanges avaient duré plus d'une heure et la compagnie avait promis de rencontrer les représentants du Conseil des Églises. La direction de l'Alcan n'a finalement donné signe de vie que le mois dernier pour affirmer alors que les conditions de travail des employés de l'Alcan étaient supérieures à ceux de l'ensemble.

"Nos employés reçoivent 25% de plus que le salaire minimum" a déclaré M. Davis.

Un document du Conseil des Églises mentionne que le salaire initial était de \$40 par semaine au mois de mars dernier, à la compagnie Hulett.

Filiale à 25%, Hulett Aluminium fabrique des profils et de la tôle alors que Silcon Smelters, propriété à 33 1/3% de l'Alcan, oeuvre dans le secteur de l'extraction et de la fusion de silicium.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND, LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende régulier trimestriel de \$1.06 1/4 par action sur les actions privilégiées cumulatives de la compagnie a été déclaré pour la période allant du 15 décembre 1975 au 15 mars 1976 payable le 15 mars 1976 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 20 février 1976.

Par ordre du conseil d'administration

Jean André Elie
secrétaire

Bruscan
LIMITÉE

(Compagnie constituée en vertu des lois du Canada)

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'Administration de cette Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-cinq (25) cents (monnaie des États-Unis) par action, sur les actions de classe A ordinaires convertibles sans valeur nominale émises de la Compagnie, PAYABLE le 30 avril 1976, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 1 avril 1976, ainsi qu'aux détenteurs de certificats d'actions au porteur, sur présentation du coupon No. 150. On peut obtenir du soussigné tous renseignements relatifs aux agents payeurs auxquels on peut présenter les coupons pour paiement.

AVIS est également donné que le Conseil d'Administration de cette Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-et-un et un quart (21 1/4) cents (monnaie des États-Unis) par action, à prélever sur l'excédent d'exploitation disponible après le paiement des impôts, sur les actions de classe B ordinaires convertibles sans valeur nominale émises de la Compagnie, PAYABLE le 30 avril 1976, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 1 avril 1976.

Fait à Toronto, Canada le 3ème jour de février 1976.

Pour le Conseil d'Administration,
le secrétaire, L. A. ALLEN

Les agents des transferts de la Compagnie sont National Trust Company, Limited, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada; et First National City Bank, New York, N.Y., U.S.A. Il faut communiquer promptement tout changement d'adresse à National Trust Company, Limited, 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1K3.

SUCO

éducation
à la solidarité

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA

Avocats et Procureurs

Tour de la Bourse,
800, Square Victoria, Suite 2104
Montréal H4Z 1H1, Québec

Cherchez Vermette, C.R. Gérard J. Ryan, C.R.
James W. Dunton John Caccia M.A.
Jean-Louis Tremblay Michel Gryn
André Grégoire Jean-Pierre Gauthier
Francine Maréchal-Jacques Richard LaCelle

R.F.J. Rota
Téléphone: 686-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Télex: 01-28407

Arbitragiste-obligations provinciales et municipales

Nous sommes à la recherche d'un arbitragiste bilingue possédant une bonne expérience des marchés provincial et municipal.

Il fera partie d'une équipe hautement qualifiée qui a la responsabilité de servir tout le réseau de succursales depuis notre siège social à Montréal.

Veuillez écrire à S. A. Spidle, vice-président et administrateur, 4 Place Ville Marie, Montréal H3B 2E8, ou téléphoner à 861-3831 pour obtenir une entrevue.

Toute réponse sera traitée confidentiellement.

GREENSHIELDS
INCORPORÉE



Représentant auprès des institutions—(obligations)

Nous sommes à la recherche d'un représentant bilingue, ambitieux, ayant fait ses preuves dans le domaine de la vente d'obligations aux institutions financières.

Le candidat choisi se verra confier des clients de tout premier ordre et sera affecté au service des ventes aux institutions à notre siège social, à Montréal.

Veuillez écrire à S. A. Spidle, vice-président et administrateur, 4 Place Ville Marie, Montréal H3B 2E8, ou téléphoner à 861-3831 pour obtenir une entrevue.

Toute réponse sera traitée confidentiellement.

GREENSHIELDS
INCORPORÉE



Les Affaires: sociales: Québec coupe la poire...

L'incertitude, qui pesait sur la carrière des quelque 1.000 fonctionnaires du Service des affaires sociales de la Ville de Montréal qui devaient être intégrés à la fonction publique provinciale à compter du premier avril, a pris fin.

Le ministère québécois des Affaires sociales a décidé de ne procéder qu'à l'intégration de deux des quatre secteurs du service municipal, laissant celui de l'Aide sociale qui regroupe environ 600 employés sous l'autorité de la Ville de Montréal, de même que celui de la salubrité qui regroupe 40 employés.

Les 60 fonctionnaires s'occupant de placement seront intégrés au Conseil des services sociaux du Montréal métropolitain alors que les 250 fonctionnaires s'occupant de santé communautaire seront intégrés aux départements de santé communautaire d'hôpitaux de Montréal.

Le vice-président de l'exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, a confirmé hier que le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, s'appretait à annoncer cette décision officiellement. Rappelons que lundi les conseillers du RCM avaient fait part d'une décision en ce sens dont ils avaient eu connaissance officieusement. Pourtant mardi soir, l'administration municipale par la voix de M. Lamarre avait reproché au RCM d'annoncer des choses plus ou moins probables.

La décision de Québec de ne pas effectuer que partiellement l'intégration du Service des affaires sociales devrait permettre aux autorités de réaliser un compromis avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux qui avaient entrepris une lutte acharnée contre l'intégration.

Référendum impossible à Longueuil ?

Le nombre de signatures requises désormais pour obtenir la convocation d'un référendum à Longueuil est tel qu'il sera pratiquement impossible aux contribuables de se prononcer sur les règlements d'emprunts votés par le conseil.

L'Association des propriétaires du projet Talbot a dénoncé en ces termes hier les nouveaux règlements. Alors qu'auparavant la loi exigeait 100 signatures, il en faut maintenant 500, qui doivent être enregistrées à l'hôtel de ville en-deçà d'une période de deux jours, de 9 h à 19 h, ne laissant que très peu de temps aux travailleurs pour remplir cette formalité.

Le nouveau régime, selon l'association, interdit presque la tenue d'un référendum sur un règlement d'emprunt de \$366.000 pour la mise en place de services publics appelés à desservir un autre projet domiciliaire du constructeur P. Talbot Inc. L'Association des propriétaires du projet Talbot reproche à l'administration municipale d'autoriser ainsi la réalisation de projets domiciliaires sans tenir compte de la qualité des constructions. Cette association est engagée dans une bataille judiciaire depuis 1972 pour obtenir du constructeur les réparations qui s'imposent aux maisons de ses membres.

Côté Ontario 7 Côté Québec 1

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a consacré environ sept fois plus d'argent au cours des dix dernières années dans la partie ontarienne de la capitale nationale que dans la partie québécoise, selon un rapport de la Commission de la capitale nationale.

Le rapport qui a été présenté au comité mixte du Sénat et des Communes qui étudie l'avenir de la capitale nationale, indique cependant que la part des crédits fédéraux alloués à la partie québécoise de la région d'Ottawa-Hull a augmenté ces dernières années.

Entre 1965 et 1975, le total des crédits affectés à la construction et à la gestion des biens immobiliers fédéraux s'est élevé à \$1,4 milliard dans la région d'Ottawa, et à \$213,6 millions dans la région de Hull.

Au cours de l'exercice financier 1965-66, \$71,2 millions ont été dépensés du côté ontarien et \$1,8 million seulement du côté québécois.

Au cours de l'exercice qui a pris fin en mars dernier, ces montants sont passés à \$233,7 millions à Ottawa même, et à \$60 millions dans la région de Hull.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Hôpital Jean Talon
Montréal

Établissement:

Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés de courte durée de 375 lits, offrant des champs cliniques en sciences de soins infirmiers et de techniques des services para-médicaux.

Fonctions:

Le directeur général a toutes les fonctions et pouvoirs définis à l'article 70 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48-1971 amendé — chapitre 42-1974.

Entre autres fonctions, il planifie, coordonne, dirige et contrôle toutes les activités de l'établissement sous l'autorité du Conseil d'Administration. Il assure la mise en œuvre des résolutions du conseil et du comité administratif. Il voit à la préparation du budget de l'établissement qu'il soumet au conseil pour approbation.

Qualifications:

Le candidat devrait détenir un diplôme d'études universitaires de quatre ans en sciences de l'administration ou l'équivalent et avoir, de plus, cinq ans d'expérience, dont au moins trois ans et demi en gestion.

Rémunération:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales, compte tenu des qualifications du candidat et de ses années d'expérience.

Inscription:

Les candidats doivent adresser leur offre de service et curriculum vitae, avant le 15 avril 1976, à:

Président du Comité de Jury
Sélection du directeur général
Hôpital Jean-Talon
1365 est, rue Jean-Talon
Montréal, Qué. H2E 1S6

Une compagnie de premier ordre a une carrière passionnante et rémunératrice à offrir dans Montréal. Nous recherchons une personne intelligente, énergique, ayant une éducation parfaite, bilingue et habitué à traiter avec des cadres à tous les niveaux. Les candidats devront avoir un sens aigu de la vente et de l'organisation. Territoire protégé. Salaire de base plus commission très généreuse. Bénéfices marginaux très intéressants.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Dossier 2608
Journal Le Devoir
c.p. 6033
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

La Commission Scolaire Régionale Duvernay

Service de l'Éducation des Adultes
requiert immédiatement les services de:

PROFESSEURS

dans les disciplines suivantes: français, mathématiques, sciences.

MODALITÉ: légalement qualifié.

TRAITEMENT:

— travail de jour, semaine continue, selon les normes du ministère de l'éducation du Québec.

Appeler ou écrire à:

André Descôteaux
3100 boul. de la Concorde
Duvernay, LAVAL
324-6420 poste 48
H7E 2D9

GÉRANT DU PERSONNEL INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Notre client, une firme québécoise de réputation internationale et dont le chiffre des ventes annuelles excèdent \$100MM, recherche pour l'une de ses usines, un candidat bilingue et possédant quelques années d'expérience industrielle, pour assumer les responsabilités de Gérant du Personnel.

Relevant du Directeur de l'usine, le titulaire sera responsable du recrutement, de la sélection et de l'embauche du personnel à l'heure et spécialisés, de la participation aux négociations, de l'interprétation de la convention collective et de la recherche de solution aux griefs, des politiques affectant les relations humaines, du développement et de l'implantation des programmes de sécurité à l'usine, et de maintenir des contacts réguliers avec les représentants syndicaux et le cas échéant avec les gouvernements.

Le candidat idéal possède de 2 à 4 ans d'expérience dans le domaine du personnel et a la personnalité et le dynamisme nécessaires pour diriger la fonction personnel dans une usine comptant environ 300 personnes. Le poste est à proximité de Montréal et le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat.

Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, vous référant au dossier MG-110-LD.



G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS
400 Dorchester Blvd. West, Suite 902,
Montréal, Québec H2Z 1V5,
Tél. (514) 861-9457

Consultants: Human Resources and Career Planning

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Dans le cadre de la mise sur pied d'un service de recherches et statistiques, la direction générale adjointe de la main-d'œuvre de l'Office de la construction du Québec requiert les services de 3 responsables de secteur.

PRÉVISION ÉCONOMIQUE

Le responsable du secteur Prévision économique

• élabore et participe à l'exécution de recherches portant notamment sur la prévision de l'offre et de la demande dans le secteur de la construction.

QUALIFICATIONS

Le candidat possède une maîtrise en économie, ou l'équivalent, un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le domaine de la prévision et des méthodes quantitatives (économétrie) et dans le domaine de l'analyse informatique et de la programmation scientifique (langage Fortran).

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le responsable du secteur Analyse du marché du travail

• élabore et participe à l'exécution de recherches portant notamment sur l'état du marché du travail, la main-d'œuvre et les employeurs de cette industrie, et assure le développement et l'analyse de la banque de données statistiques.

QUALIFICATIONS

Le candidat possède une maîtrise en économie, ou l'équivalent, un minimum de cinq (5) années d'expérience en recherches et a été responsable de la conduite d'enquêtes et de l'analyse du marché du travail. Une expérience pratique du fonctionnement du marché du travail serait souhaitable.

PROTECTION DU REVENU

Le responsable du secteur Protection du revenu

• élabore et exécute des recherches portant sur les divers régimes de protection du revenu: assurance-vie-salaire-maladie, régime de retraite, protection en cas de chômage ou d'accident de travail, revenu garanti, etc... en tenant compte de la nature spécifique de l'industrie de la construction.

QUALIFICATIONS

Le candidat possède une maîtrise dans une discipline pertinente (économie, relations industrielles, etc...), ou l'équivalent, et un minimum de cinq (5) années d'expérience dans l'étude des mesures de protection du revenu. Les personnes recherchées pour chacun de ces postes doivent être prêtes à relever des défis, avoir l'esprit d'initiative et d'innovation et être capables de travailler en équipe.

RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE: selon les qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé avant le 22 mars 1976.

Directeur du personnel,
Office de la construction du Québec,
3530 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal, Qué. H3R 2G3



Office
de la construction
du Québec

AVOCATS DEMANDÉS

avec expérience, minimum de 2 ou 3 ans dans un des domaines suivants:

- droit syndical-patronal;
- droit de l'expropriation;
- droit commercial.

TRAITEMENT: à discuter.

ÉTUDE: Allaire, L'Heureux, Gratton et Blain
630 ouest rue Sherbrooke
suite 400, Montréal, P.Q.
H3A 2M6

Ecrire et transmettre votre curriculum vitae à:

Me JEAN ALLAIRE, c.r.

Toute demande sera traitée d'une façon confidentielle.

RESPONSABLE DES SERVICES DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCE

FONCTIONS:

- sous l'autorité du Directeur Général, il est responsable de la préparation du budget, des états financiers et de toute étude de rentabilité ou autres.
- il est aussi responsable de toutes les opérations courantes de la caisse et du personnel qui s'y rattachent.

QUALIFICATIONS:

- détenir un titre comptable, R.I.A., C.G.A., C.A. ou toute autre formation de niveau universitaire.

Communiquer avec:

ROSAIRE COUTU
Directeur général
La Caisse d'Établissement de l'Estrie
4300 boulevard Bourque
Rockforest, P.Q.
J0B 2J0
Tél: (819) 569-9114

La Faculté de psychologie de l'Université d'Ottawa

prévoit pouvoir offrir dès juillet 1976, deux postes de:

PROFESSEURS ADJOINTS

- 1 de ces postes sera à plein temps pour une période d'un an;
- et l'autre à mi-temps, mais renouvelable.

Les candidats devront avoir obtenu un doctorat en psychologie ou son équivalent. Toutefois les candidats qui sont sur le point de terminer leur thèse de doctorat seront aussi considérés.

La principale charge de travail sera l'enseignement en français au niveau pré-diplômé dans un ou plusieurs des domaines suivants: apprentissage, perception, psychophysiologie.

La Faculté possède plusieurs laboratoires; aussi la recherche et la direction de thèse est possible.

Les candidats intéressés sont priés de faire application le plus tôt possible auprès du doyen de la faculté, le docteur:

H.P. Edwards
Faculté de psychologie
Université d'Ottawa
OTTAWA, Ontario
K1H 6K9

PROFESSEURS POUR LE MAROC

Le ministère des Affaires intergouvernementales recrute des professeurs pour le MAROC.

NOUS AVONS PLUSIEURS POSTES OUVERTS EN MATHÉMATIQUES ET QUELQUES-UNS EN PHYSIQUE, CHIMIE ET SCIENCES NATURELLES.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI) poursuivent au MAROC une action de coopération dans le domaine de la FORMATION DES MAÎTRES.

LIEUX D'ENSEIGNEMENT:

Rabat et Safi.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

- Citoyenneté canadienne;
- Expérience ou intérêt marqué pour la formation des maîtres;
- Baccalauréat-ès-sciences dans la discipline;
- ** (Quelques postes également réservés à des détenteurs du 2e et 3e cycle universitaire).

EXPÉRIENCE:

Minimum de 2 années d'enseignement à temps plein dans la discipline de spécialisation.

CONDITIONS DU CONTRAT:

- Le contrat est d'une durée normale de deux ans et sera effectif à partir de septembre 1976.
- Le traitement est basé sur les échelles en vigueur au Québec;
- Les indemnités de vie à l'étranger selon des normes établies.

POUR POSER SA CANDIDATURE:

Faire parvenir une offre de service sur une formule de la Fonction publique avec diplômes pertinents et curriculum vitae à:

Denis Vaugeois, coordonnateur du projet
Tél: (418) 643-2489

ou

Robert Tremblay, adjoint au coordonnateur
Tél: (418) 643-3630
Ministère des Affaires intergouvernementales
1225, Place Georges V, Québec

DATE LIMITE: 17 mars 1976.

Les candidats éligibles seront convoqués pour une entrevue vers la fin de mars par le comité de sélection.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES
INTER-GOUVERNEMENTALES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE



Appel
de candidatures
mixtes

Fonction publique
Canada
Public Service
Canada

Revenu Canada (Douanes et Accise)
Ottawa (Ontario)

ÉVALUATEUR ET ADMINISTRATEUR DES POLITIQUES

Traitement: \$15 817 à \$17 935

No de référence: 6-A-P-003 (10)

La Direction des programmes tarifaires et de l'appréciation est la principale responsable de l'application de la Loi sur les douanes, du Tarif des douanes et de la Loi antidumping, lois conçues pour encourager l'expansion de la production canadienne et pour protéger les producteurs canadiens contre les pratiques commerciales injustes.

Fonctions

Effectuer les recherches sur les cas de classification tarifaire, d'évaluation ou d'antidumping et les résoudre; traiter les appels et les plaintes provenant des producteurs canadiens; fournir des conseils touchant l'application des lois et règlements appliqués par la Direction.

Conditions de candidature

Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire, de préférence avec une spécialisation en administration des affaires, en comptabilité, en science économique, en finances, en commerce ou en science politique. Il faut de l'expérience dans les domaines de la mise en marché, de l'importation, ou d'autres activités commerciales pertinentes. Pour certains postes, la connaissance de l'anglais est indispensable, pour d'autres, la connaissance de l'anglais et du français est indispensable.

Exigences linguistiques

Les unilingues peuvent postuler un poste bilingue s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat

Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, et le faire parvenir à:

Cadres administratifs
Commission de la fonction publique du Canada
17e étage, tour ouest, Esplanade Laurier
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Date limite: le 30 mars 1976

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.